

Montréal, vendredi 14 avril 1939

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST. NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : 361-3616

SOIRS, DIMANCHES ET FÊTES
Administration : 361-3666
Rédaction : 361-2984
Gérant : 361-2239

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

VOLUME XXX — No 86

TROIS SOUS LE NUMERO
ABONNEMENTS PAR LA POSTE

EDITION QUOTIDIENNE

CANADA \$ 6.00
(Sauf Montréal et la banlieue)
E.-Unis et Empire britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00

EDITION HEBDOMADAIRE

CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

La commission du IIIe centenaire a désormais la voie libre

Enorme besogne — Il faut brûler les étapes — Les fondrières à éviter — L'entente entre les intéressés, condition indispensable de succès

"Démolition des taudis, construction du boulevard métropolitain, amélioration des routes conduisant à Montréal, embellissement des entrées de Montréal, parachèvement des travaux au Jardin Botanique et à l'île Sainte-Hélène, reboisement et embellissement de la montagne, amélioration de nos parcs, amélioration de nos voies de circulation, construction d'une salle combinée pour concerts et spectacles dramatiques, construction d'un stade des sports à Maisonneuve, utilisation des quatre salles superposées situées en-dessous du pont Jacques-Cartier, travaux d'aménagement dans le secteur du vieux Montréal."

Voilà le programme que le directeur général des Fêtes, M. Léon Trépanier, trace à la Commission du troisième centenaire. On ne peut reprocher à ce programme de manquer d'ampleur. Il en manque si peu qu'il faudrait employer à leur maximum chacun des instants qui nous séparent encore de 1942 pour arriver à le réaliser. Mais la Commission vient de faire un grand pas en recevant du Comité des bills privés de la Chambre basse de Québec son existence juridique. Il reste encore à faire franchir au projet de loi quelques étapes qui ne sont autre chose qu'une simple formalité. Ni la Chambre des députés, ni le comité du Conseil législatif, ni le Conseil législatif lui-même ne modifieront substantiellement les pouvoirs accordés aux collaborateurs de M. Trépanier. Ce que l'on peut souhaiter désormais, c'est que la Commission puisse faire plein emploi des prérogatives dont elle est investie.

Dans le rapport que le directeur des Fêtes vient de soumettre à la Commission du troisième centenaire, il émet ce vœu :

"Votre Commission étant exempte de toute attache politique, il paraît évident qu'elle serait en mesure d'approcher les gouvernements intéressés et d'en venir à une entente au sujet d'un programme de travaux. Sans lui déléguer ses responsabilités, la ville de Montréal pourrait peut-être la charger de négocier l'entente avec les gouvernements d'Ottawa et de Québec, tout en demeurant libre de conclure ensuite définitivement cette entente."

Cette proposition est raisonnable, pratique. Ce n'est sûrement que par la collaboration franche, loyale des trois gouvernements que l'on peut assurer le succès des fêtes qui seront les plus importantes dans l'histoire du Canada, à raison de la place que tient en notre pays la métropole. Les yeux du monde entier seront fixés sur nous, il s'agit, pour une fois, de nous montrer sous notre meilleur jour, de faire cesser les tiraillements, les intrigues politiques, les susceptibilités qui ont gêné si souvent les mouvements

utiles, qui ont empêché, notamment, jusqu'à ce jour, la ville de Montréal de mettre à profit, fût-ce dans la mesure la plus minime, la science du développement ordonné des grandes agglomérations, la science de l'urbanisme.

N'oublions pas, de surplus, que les obstacles indépendants de la volonté de tous et chacun des citoyens de Montréal ne manqueront pas. Ils ne manquent pas déjà. La crise universelle nous atteint profondément en notre qualité de jeune pays, dont les assises financières ne sont pas encore parfaitement consolidées. Les finances de notre ville ne sont guère en bon état. L'économie est non seulement pour nous une sagesse, elle est une obligation. Raison de plus pour laisser à la Commission du troisième centenaire toute liberté d'action; raison de plus de lui permettre d'éviter les sentiers ordinaires des organisations politiques, sentiers semés de ces fondrières que l'on appelle "l'électoratisme" ou encore "la plaie du patronage". La Commission, si on veut que son travail soit efficace et rapide, qu'elle emploie à bon escient les crédits, relativement faibles et insuffisants, qui seront mis à sa disposition, doit avoir le droit dans le choix de son personnel, de tout son personnel, depuis les techniciens jusqu'au plus humble manœuvre, et n'avoir en vue que l'efficacité.

Parmi les autres causes d'alarme qui ne dépendent pas de notre volonté, il faut citer l'incertitude de la situation européenne, les nuages de guerre qui chargent l'horizon. Du reste, ceci semble une simple répétition de l'histoire de Montréal. Les historiens pourraient nous renseigner docement à ce sujet. Mais les profanes ne peuvent manquer de se rappeler que les centennaires de Montréal ont coïncidé avec les périodes troubles. Le premier était tout proche des tristes événements de la guerre qui a mis fin à la domination française. Le deuxième suivait de près la douloureuse prise d'armes de 1837 et de 1838. On se rappelle qu'en des temps récents il fallut ajourner à l'après-guerre l'inauguration du monument élevé, au parc Jeanne-Mance, à la mémoire de sir Georges-Etienne Cartier.

L'expérience nous fournit donc une raison additionnelle de ne pas entraver en quoi que ce soit le travail de la préparation des Fêtes, mais, au contraire, de faire diligence, de brûler les étapes. Il est déjà tard pour commencer, s'il n'est pas encore trop tard. Celui-là donc qui, consciemment, susciterait des difficultés, provoquerait des panes, assumerait une lourde responsabilité et pourrait être tenu à bon droit pour un malfaiteur public.

Louis DUPIRE

La France armerait des milliers et des milliers d'anciens combattants espagnols rouges

Si l'Italie ne retire pas ses troupes de l'Espagne

En prévision d'une guerre éventuelle, la France commence à enrôler dans sa Légion étrangère les soldats rouges de l'armée de Catalogne

L'Espagne masse des troupes et du matériel de guerre près de la frontière de Gibraltar — L'escadre allemande pourra menacer les lignes de communications anglo-françaises

Et l'on peut noter que cette histoire de Toronto suit d'assez près les menaces implicites qu'adressait récemment le *Star*, de Montréal, à ceux qui pourraient exprimer des opinions nettement antiparlistes.

Est-ce un système que l'on veut introniser? Et quelles seraient les suites d'une pareille tentative? Qu'en diraient ceux qui ont protesté avec tant d'indignation contre notre loi du cadenas?

On se rappellera qu'il y a quelques temps M. Dunning lui-même avait, à propos de nous ne savons plus quel incident, parlé de législation plus sévère à l'endroit des journaux. La *Winnipeg Free Press*, le grand journal libéral de l'Ouest, qui se crut visé par la parole du ministre des Finances, riposta qu'une pareille législation pourrait soulever un débat qui en masquerait beaucoup d'autres.

Peut-être l'affaire Grube-Underhill aura-t-elle de plus lointaines et plus bruyantes répercussions qu'on n'imagine.

O. H.

A l'université

Un archéologue qui est un fin conteur

M. Jean Cappare, dans la dernière de ses trois conférences, raconte sa carrière d'égyptologue — Vocation décidée à l'âge de neuf ans — La baguette de fée de la reine Elisabeth de Belgique lui ouvre la tombe de Toutankhamon — La Fondation égyptologique

(par Emile BENOIST)

M. Jean Cappare, égyptologue, dont la réputation s'étend au monde entier, s'est révélé hier soir, à son auditoire montréalais, conteur plus qu'agréable, éloquent. Il a fait, en termes très simples, sur le ton de la conversation, l'offrant comme un conte de fée, le récit de (Suite à la page deux)

Le carnet du grincheux

Rimes d'actualité:

Dans la chambre aux débris,
Du Musée d'histoire,
Enfin on a surpris
D'un fin poignard antique.
Le secret.
Ce stylet.
Cher à la vieille gang.
Par le savant Godbout
Ramassé dans la boue,
Est un vrai boomarang!

Lorsque M. Denton Massey dit aux Communes que des milliers de jeunes gens sont morts au Canada depuis quelques années, de la pauvreté et de la misère, a-t-il réfléchi qu'il y a dix jours à peine il proposait au pays d'en envoyer mourir des dizaines de milliers dans les tranchées d'Europe, ad maiorem Britanniae gloriam? Mourir pour mourir, disent les jeunes gens, autant mourir ici.

Ces politiciens d'Ontario qui hurlent contre le fait qu'au pays de Québec on cadenas les locaux de propagande communiste sont les premiers à vouloir apposer des cadenas aux livres de gens exprimant des opinions antiparlistes. "Nous n'attentions pas à la liberté de parole, mais..." disent ces lingots. Pourtant, le cadenas est fait pour mettre aux portes et non sur la bouche.

On aura hâte de voir comment le caricaturiste de la *Free Press* de Winnipeg, qui montrait jadis le Québec sous forme d'un nègre portant au cou un énorme cadenas, représentera cette fois-ci l'Ontario. Sans doute sous les apparences d'un Sauvage auquel un cadenas traverse le crâne.

Belle image d'union fraternelle, celle de MM. Duplessis et Houde marchant à Québec la main dans la main. Attendants pour voir ce qu'ils feront chacun de sa main libre. "On ne sait pas à quoi l'employer" dit M. Houde. L'un et l'autre doivent se sentir des fourmis aux cinq doigts.

S'il fallait falloir croire ce que M. Paul Gouin a dit de M. Adélard Godbout, chef libéral, et ce que M. Adélard Godbout vient de dire de M. Paul Gouin, chef de l'Union nationale... Il est heureux pour les deux qu'il reste des sceptiques que rien de cela n'émeut.

"Nous, les anciens soldats, nous avons décidé que seule la culture britannique régnera au Canada", dit le "représentant impérial à Calgary de la Légion canadienne", un nommé Morgan. Encore un bonhomme qui ne sait pas que la culture française a tout autant de droits au Canada que la britannique. Ça doit être un ami du sénateur-général loyal, William-André Giesbach, C.B., C.M.G., D.S.O., V.D.K.C. pilier de l'Empire dans l'Ouest.

Antrebus, ça rime, à peu de chose près, avec buse...

Personne ne sait dire plus de mal d'un homme politique qu'un autre homme politique. C'est à cause de cela que les politiciens protestent contre le mal que peuvent dire d'eux tous les électeurs ordinaires. Il n'est jamais à la hauteur...

La Grincheux

A OTTAWA

M. Dunning va quitter bientôt la politique active

Il s'en ira présider la Commission des tarifs — Les députés qui attendent des places — Comment s'expliquent certaines attitudes — La politique, école de grandeur ou de complaisance?

COMMENT ET POURQUOI ON NE VEUT PAS DU FRANCAIS DANS LES GROUPEMENTS FERROVIAIRES

(Par Léopold Richer)

Ottawa, 14. — Pour ceux qui s'intéressent à l'avenir des partis et des hommes politiques, l'événement le plus important de ces derniers jours a été la rumeur qui a circulé hier selon laquelle le ministre des Finances, M. Charles Dunning, abandonnerait probablement son portefeuille pour accepter la présidence de la Commission du tarif, poste qui commande un traitement annuel de \$15,000. M. Dunning, si la rumeur est fondée, elle a bien des chances de l'être, succéderait à feu le juge Sédgwick. La Commission du tarif est devenue un organisme des plus importants de l'administration fédérale. Le gouvernement lui confie souvent des enquêtes dont les résultats déterminent la politique commerciale du pays.

La rumeur fait jaser députés et journalistes. Non pas que la retraite de M. Dunning ne soit pas prévue depuis quelque temps déjà. Le ministre des Finances a été gravement malade l'an dernier. Il a été obligé de prendre un congé de plusieurs mois. Depuis quelque temps, cependant, il a repris l'exercice de ses fonctions. Il participe aux débats. Cette semaine encore il s'est porté à la défense de la politique financière du gouvernement et il a répondu aux critiques des députés crétides. Il reste entendu, toutefois, que M. Dunning prendra sa retraite et qu'il prononcera son dernier discours du budget dans quelques jours.

Ça est peut-être moins la rumeur du prochain départ de M. Dunning de la vie politique qui a créé une certaine sensation, que le rappel subit que le gouvernement aura à faire de nombreuses nominations d'ici quelques mois: nominations de sénateurs, de juges et de fonctionnaires supérieurs. Ainsi, au Sénat, plusieurs vacances existent depuis des mois, voire trois ans. Le premier ministre ne semble guère se rendre compte du fort que fait au prestige de la Chambre haute le retard apporté à combler les vacances qui se sont accumulées depuis quelques années. Quand il s'agit de nominations, que ce soit au Sénat, à la magistrature ou dans le fonctionnarisme, le gouvernement n'a qu'une politique: celle d'attendre et d'ajourner le plus longtemps possible.

Cela lui permet de réserver les positions lucratives à ses amis les plus dévoués et, aussi, de tenir en main des partisans que la perspective d'une récompense rend humbles et serviables à souhait. Il n'y a pas de doute, par exemple, que le désir d'un fauteuil sénatorial exerce une influence moutonnée sur plusieurs députés libéraux du Québec. Qui veut devenir juge ou sénateur ne se lève pas en Chambre pour critiquer la politique ministérielle, tout particulièrement une politique extérieure qui nous conduit tout droit à la participation aux guerres de l'Angleterre. On nous cite des noms de députés qui désirent ou monter sur le banc ou finir leurs jours dans la paix du Sénat. Ces messieurs, inutile de le mentionner, ne font pas partie du groupe des dissidents.

Beaucoup plus que de l'interminable discours que M. Denton Massey, député conservateur de Toronto-Greenwood, a prononcé aux Com-

(Suite à la page 2)

DEMAIN

"SI NOUS DEVONS PARTIR EN GUERRE, PRENONS OU IL EST L'ARGENT QU'IL FAUDRA — LOGIQUE D'HOMMES D'AFFAIRES" — LE SENS ET LES PRELIMINAIRES DE L'AFFAIRE DE LA TCHÉCO-SLOVAQUIE — DES CYGNE À LA BAIE DE LAPRAIRIE

UN ARTICLE DE M. GEORGES PELLETIER — UNE LETTRE D'EUROPE DE M. ALCIDE EBRAÏ — UNE CHRONIQUE DE Mlle GEORGETTE SIMARD — CHRONIQUES ET ARTICLES DIVERS

Sous ce double titre: "Si nous devons partir en guerre, prenons où il est l'argent qu'il faudra — Logique d'hommes d'affaires", M. Georges Pelletier étudie dans le "Devoir" de demain l'un des aspects les plus intéressants du problème que poserait l'entrée en guerre du Canada. Il commente, entre autres, de récents discours de MM. Meighen et Beatty.

Tout à côté, notre correspondant d'Europe, M. Alcide Ebraï, ancien ministre résident de France, analyse avec son exceptionnelle compétence la question de la Tchéco-Slovaquie, ainsi que les problèmes historiques, ethniques et économiques que pose celle-ci.

Dans le même numéro, à la chronique des Jeunes naturalistes, une intéressante étude de Mlle Georgette Simard: "Des Cygnes à la baie de Laprairie — Les rares visiteurs — Dans la solitude du grand silence blanc — Vandalisme — Le Chant du Cygne — Pourquoi le Cygne est-il venu à Laprairie?"

Dans le même numéro encore, des lettres d'Afrique et d'Asie, une étude économique de M. Alvarez Vailancourt, une "Actualité" de M. Lucien Desbians, la chronique de Prisca, la "Vie musicale" de M. Frédéric Pelletier, les "Livres et leurs auteurs", avec une étude de M. Maurice d'Auteuil, une abondante revue de la presse européenne, la graphologie, la chronique du scoutisme catholique, Ciné-guide, les dernières nouvelles du pays et de l'étranger, etc., etc.

RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO — PRIX: 3 SOUS.

Chronique

Aveugles que nous sommes...

Nous vivons sous la dictature et nous ne le savons pas. Nous mûrissions la dictature allemande, l'italienne, la russe, — et nous avons ici nos dictateurs. Nous exécutons la dictature et nous sommes dictateurs. Nous croyons vivre en démocratie, nous sommes en dictature. Filons-nous; nous sommes des dictateurs. Qu'est-ce qu'un dictateur? Un homme qui impose sa volonté aux autres. Ne cherchons-nous pas à imposer la nôtre à tout notre entourage? L'homme est un dictateur qui s'ignore...

Un enfant est sur le point d'entrer dans la vie. Il y a autour de la mère le mari, la garde-malade, le médecin, — quand on peut le rejoindre et rien qu'à son heure; car des fois, il ne sort pas la nuit... et l'enfant ne l'attend pas pour notre, qui décide que faire, l'enfant arrivant? Le père, la mère, la garde-malade et le médecin tous ensemble? A moins que ce ne soit la belle-maman, ce sera le médecin. Il commande, ordonne, statue, dicte. Les autres obéissent. Dictature.

A l'école, les élèves sont cinquante, cent, deux cents. Dans chaque classe, qui commande? Les enfants ensemble, ou le maître? Et qui dirige l'école? Les maîtres tous ensemble, ou le principal? Dictature.

Dans les grandes maisons d'affaires, il y a des caissiers, des comptables, des employés, des gérants, des administrateurs, un conseil d'administration, un personnel nombreux. Qui conduit tout? Le personnel ensemble délibère et décide? Ou le directeur général? Qui a le dernier mot? Lui ou les autres tous ensemble? Lui! Dictature.

Au Parlement, il y a des députés, des sénateurs, des ministres sans portefeuille, des ministres avec portefeuille, un conseil des ministres, un conseil exécutif, un premier ministre. Qui détient l'autorité? Les députés? Quand les consultent-ils? Et si on les consulte, tout n'est-il pas déjà décidé? Vous le croyez? Allez voir. Le premier ministre, si c'est un véritable premier ministre, trace les lignes du parti, les élargit, les rétrécit, admet celui-ci, écarte celui-là, commande, ordonne, entend qu'on obéisse, exerce la discipline. L'Etat, ce n'est ni le Sénat ni les Communes, ni les ministres, ni le gouverneur. Ce n'est personne, à moins que ce ne soit le premier ministre. Démocratie? Allons donc! Dictature.

Chez vous, monsieur, madame, les enfants, les domestiques forment une petite société. Tout le monde commande-t-il? Tout le monde fait-il ses quatre volontés? Tout le monde a-t-il son vote à délibérer? Délibère-t-on? Qui délibère? Monsieur, madame, les enfants, les domestiques, bébé, le toutou et le chat? A moins que ce ne soit le chauffeur ou belle-maman,

c'est madame, ou c'est monsieur. Ce n'est jamais les quatre ni les trois ensemble; ce n'est pas souvent les deux ensemble. La plupart du temps, c'est un seul, — souvent c'est une seule. Dictature.

Ainsi vivons-nous sous la dictature perpétuelle, constante, invariable. Lorsque tout le monde décide, rien ne se fait. Voyez les pays à régime parlementaire... Ils sont prêts à agir lorsque les autres ont déjà depuis longtemps agi. Démocratie? Trompe l'esprit, trompe l'œil. Ce n'est pas la démocratie qui est bonne; ce sont les gouvernants. Ce n'est pas la dictature qui est mauvaise. Ce sont les dictateurs... Le Portugal est heureux? Il a un bon dictateur. L'Allemagne est redoutable? Elle a un dur dictateur. Même en démocratie, le vrai chef est un dictateur. Voyez Chamberlain, voyez Daladier. Ils ont pleins pouvoirs. Qu'est-ce que les pleins pouvoirs? La dictature...

Trêve de mots. Nous ne nous battons pas pour sauver la démocratie, il n'y en a plus, si jamais il y en eut. Si nous nous battons, ce sera pour empêcher d'autres de s'effriter.

Aveugles que nous sommes, tâchons de voir clair dans la nuit des idéologies. Nous verrons que dicté ne valent rien. Des mots, des mots! Pierre KIROUL

Bloc-notes

L'affaire Underhill-Grube

Car il y a déjà une affaire Underhill-Grube, et il se pourrait qu'elle finisse quelque jour.

MM. Underhill et Grube appartiennent à l'enseignement supérieur. Celui-ci professe à la Trinity University, un corps affilié à l'Université de Toronto, mais qui n'en relève pas directement; celui-là, M. Underhill, est professeur de sciences politiques à l'Université College qui, lui, dépendrait de l'Université de Toronto.

Or, M. Grube, dans une récente réunion de la C.G.F., aurait déclaré que notre budget militaire "est un gaspillage de fonds dans l'intérêt de l'impérialisme britannique".

Et M. Underhill, d'après une déclaration qui lui est attribuée dans le *Canada Looks Abroad*, de MM. R.-A. McKay et E.-B. Rogers, aurait dit que "nous devons donc faire nettement entendre à l'univers et particulièrement à la Grande-Bretagne que les pavots qui fleurissent dans les champs des Flandres n'ont plus aucun intérêt pour nous. Nous devons nous fortifier contre la guerre britannique pour la démocratie et la liberté et pour les institutions parlementaires, et contre l'appât d'une guerre de la Société des Nations pour la paix et l'ordre international. Et quand des propagandistes d'outre-mer combinent les deux appels en nous pressant d'aider à organiser l'univers de la paix" auquel appartiennent

néanmoins toutes les nations britanniques, la plus simple réponse que nous puissions leur faire, c'est un pied de nez."

En somme, M. Grube serait d'avis que notre budget militaire n'est que du gaspillage au bénéfice de l'impérialisme; M. Underhill inviterait les Canadiens à se mêler de leurs affaires et les propagandistes d'outre-mer à nous laisser la paix.

Et beaucoup, sûrement, pensent comme eux.

Au Parlement de Toronto

Chose curieuse, le texte de M. Underhill, qui suscite aujourd'hui une petite tempête, ne date pas d'hier. Il doit y avoir tout près d'une année et demie que parut *Canada Looks Abroad* et la conférence même de M. Underhill est vieille de quatre ans. En y réfléchissant, M. Hepburn qui veut, à ce propos, faire châtier l'auteur, devra trouver un peu singulière son indignation à retardement, ou son ignorance du sujet.

Au fond, ce paraît être le mot de M. Grube qui a réveillé toute l'affaire et ramené à la surface le texte de M. Underhill. Au début, on a parlé de faire donner une leçon à M. Grube, professeur d'une université largement subventionnée par la province. Mais on s'est aperçu que M. Grube enseignait dans une maison qui ne relevait pas directement de l'Université. Qu'à cela ne tienne, M. Hepburn suggère qu'il pourrait être opportun, si les chefs de *Trinity College* n'entreprennent pas d'administrer à Grube une correction "qui correspond à l'insulte qu'il a jetée à l'Empire, qu'elle pourrait réviser l'entente qui existe entre *Trinity* et l'Université elle-même, nous en avons le pouvoir". — Ce qui veut probablement dire que *Trinity* serait privé d'utilité publique.

M. Hepburn annonce qu'il va consulter ses conseillers juridiques quant à ce que le parlement peut faire au sujet des deux professeurs. "A moins, a-t-il dit, et le chef du parti conservateur a tenu une attitude qui s'inspire des mêmes sentiments, à moins qu'on ne fasse quelque chose à Grube et à Underhill, à moins que le bureau des gouverneurs ne fasse ce qui doit être fait, je suis disposé à présenter ici une mesure qui recevra, j'en suis convaincu, l'appui unanime de cette législature".

Que sera-ce?

En attendant...

En attendant, il ne faut pas perdre de vue que c'est pour des déclarations faites en dehors de leurs cours que M. Hepburn et les autres veulent qu'on frappe ces professeurs, et qu'on entend donc qu'il s'agit de professeurs n'ayant pas le droit d'exprimer, ou que ce soit, sur la question de l'impérialisme, des opinions qui ne s'accordent pas avec celles de ces messieurs. Tous les dénonciateurs, ou presque, ont du reste le soin de préciser qu'il n'est pas du tout question de limiter la liberté de parole des professeurs! Sans cette protestation, l'incident n'eût pas été complet.

A Québec A propos des règlements extorqués

Pour la protection des accidentés —
Les usines à papier de Chicoutimi

Une loi sur les salaires d'ouvriers

Québec, 14. — La Chambre a tenu une courte séance hier après-midi, jusqu'à 4 heures, alors qu'elle s'est ajournée à 11 heures ce matin. Les députés sont alors descendus à la salle du comité des bills privés pour continuer l'étude du bill de Montréal.

Les villages miniers

Les députés ont d'abord adopté en 1ère, 2ème et 3ème lectures le bill de M. Onésime Gagnon, no 74, intitulé Loi concernant l'organisation municipale des villages miniers.

M. Casgrain a dit que le premier ministre, par délicatesse pour M. Gagnon, devrait attendre son retour (M. Gagnon est en repos pour cause de mauvaise santé). M. Duplessis a répondu que le ministre l'avait prié de présenter ses lois. M. Casgrain, incrédule, a demandé production de la lettre. Le premier ministre l'a envoyé chercher et l'a lui.

M. Duplessis explique que la découverte de nouvelles mines fait surgir des centres miniers nouveaux. Rien que l'an dernier il y en a eu sept ou huit. On veut assurer, dès le début, aux ouvriers de ces régions minières, les avantages d'une organisation municipale régulière compatible avec les conditions particulières qui caractérisent la fondation de ces centres, en attendant qu'ils puissent s'organiser suivant la coutume habituellement suivie.

Le bill permet au gouvernement de constituer une corporation municipale de village tout territoire où est établi un village minier, avec pouvoir d'adopter du territoire adjoignant s'il y a lieu. Cette corporation est régie par les dispositions du code municipal, et administrée par un gérant, sujet britannique, et nommé par le gouvernement, qui remplace le conseil municipal existant pendant les cinq premières années, et en a les pouvoirs et obligations. Après cette période de 5 ans le conseil municipal est élu avec les pouvoirs et obligations d'un conseil de municipalité de village ordinaire.

La Chambre adopte ensuite une motion du premier ministre pour que la Chambre tienne une séance le vendredi matin, en plus des deux autres séances de la journée.

Modifications au Code Civil

Elle adopte ensuite en troisième lecture le bill 56, de M. Duplessis, intitulé "Loi modifiant le code civil".

La section 1 de ce bill a pour but de protéger la victime d'un accident contre des règlements préjudiciables, en lui permettant de les désavouer lorsqu'ils lui ont été extorqués dans les quinze jours qui suivent l'accident, et qu'à la suite de blessures reçues elle n'était pas en état de transiger en toute connaissance de cause.

L'article en question se lit comme suit: "Dans les cas de recours en dommages-intérêts résultant de blessures corporelles, les quittances et les règlements obtenus de la victime dans les quinze jours de la date du délit ou du quasi-délit ne peuvent lui être opposés si elle en souffre lésion".

M. Duplessis dit qu'on veut éliminer les manœuvres de certains personnages qui font la chasse aux accidents et leur extorquent des règlements frauduleux et notoirement injustes.

La section 2 du bill permet à la femme commune en biens de poursuivre pour blessures corporelles, avec l'autorisation du juge, lorsque le mari refuse ou est incapable, par absence ou autre cause, de l'y autoriser. M. Duplessis fait remarquer que la femme a déjà ce pouvoir quand il s'agit d'insultes verbales ou autres, et qu'il convient donc d'étendre ce pouvoir quant aux blessures corporelles.

Les usines de Chicoutimi

La Chambre adopte en troisième lecture le bill no 63, de M. Duplessis, intitulé "Loi modifiant la loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi".

Le premier ministre explique que le bill a surtout pour but de prolonger en juillet 1941 la loi qui doit expirer en mai 1939. Cette loi pourvoyait à différents moyens pour faciliter la réouverture de l'usine de pulpe de Chicoutimi. M. Duplessis explique que la crise du papier survenue a arrêté les travaux de réorganisation alors qu'ils

Un archéologue qui est un fin conteur

(Suite de la première page)

La Chambre a ensuite adopté le bill 66, intitulé "Loi favorisant l'organisation de fédérations de coopératives de pêcheurs". En voici le texte:

1. Les coopératives de pêche de la région des pêcheries maritimes, au nombre de trois ou plus, peuvent se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques et sociaux et, à cette fin, être constituées en fédération en se conformant aux règles suivantes.

2. Chaque coopérative de pêche qui désire organiser avec d'autres de même nature une fédération adopte une résolution à cet effet, autorisant un délégué à signer pour elle une déclaration constatant l'existence de la coopérative de pêche, et à constituer en fédération de coopératives de pêche.

Cette déclaration doit indiquer le nom de la fédération, son objet et la localité où elle aura son siège principal.

Elle est transmise au ministre des mines et des pêcheries, qui la dépose dans les archives de son département et donne avis de ce dépôt dans la Gazette officielle de Québec.

A compter de cette publication la fédération est constituée en corporation et jouit de la personnalité civile.

3. Quant au surplus, les dispositions de la Loi des syndicats coopératifs (Statuts révisés, 1925, s'appliquent, mutatis mutandis, à toute fédération constituée en vertu de la présente loi.

4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

La Chambre adopte ensuite plusieurs bills publics présentés par des députés.

M. Tellier retire son bill

Auparavant, elle écarte le bill Tellier modifiant la loi des constitutions ou du régime de tenure dans certains districts électoraux. M. Tellier a demandé lui-même de retirer le bill; il a expliqué que cette mesure allait plus loin qu'il ne l'avait cru, en affectant les baux emphytéotiques, ce qui est régi par le code civil.

Le canton Armand

Elle adopte le bill de M. F. Dubé, au sujet du canton Armand, dans le district électoral de Témiscouata. Le but de la loi est de détacher certains lots de la paroisse de St-Hubert, du comté de Rivière-du-Loup, pour les annexer à la paroisse du canton Armand, dans Témiscouata.

St-David d'Escovert

La Chambre adopte ensuite en troisième lecture le bill Dubé, intitulé "Loi concernant les syndicats de la paroisse de Saint-David d'Escovert". Il s'agit de la liquidation d'une dette contractée par la fabrique, au moyen d'une conversion appropriée.

L'insaisissabilité des salaires d'ouvriers

On adopte ensuite le bill de M. Pierre Bertrand, intitulé: "Loi modifiant le code de procédure civile relativement à l'insaisissabilité de certains traitements et gages".

M. Duplessis félicite M. Pierre Bertrand et Gérard Thibault qui ont demandé de présenter cette mesure.

Le bill détermine l'insaisissabilité des salaires des ouvriers, comme suit:

"1. Tous autres traitements, salaires et gages à quelque époque et de quelque manière qu'ils soient payables, pour:

(a) Quatre cinquièmes, s'ils n'excèdent pas trois dollars par jour;

(b) Trois quarts, s'ils excèdent trois dollars mais n'excèdent pas six dollars par jour;

(c) Deux tiers s'ils excèdent six dollars par jour.

"Ces traitements, salaires ou gages sont toutefois insaisissables pour leur entier s'ils n'excèdent pas un total de six dollars par semaine.

"S'ils excèdent un total de six dollars, mais ne dépassent pas un total de douze dollars par semaine, ils sont également insaisissables pour le surplus de six dollars par semaine lorsque le salarié est marié ou veuf avec un enfant ou plus dont il est effectivement le soutien.

"Si ces traitements, salaires ou gages excèdent les montants mentionnés aux deux alinéas précédents, ils sont insaisissables dans la proportion fixée aux sous-paragraphes (a), (b) et (c) du présent paragraphe.

"Toutefois, il doit être laissé au saisi, dans tous les cas, au moins six dollars par semaine s'il est célibataire ou veuf sans enfant, et douze dollars par semaine s'il est marié ou veuf avec un enfant ou plus dont il est effectivement le soutien".

St-Nicolas-du-Sud

La Chambre adopte ensuite le bill 185, présenté par M. Laroche, député de Lévis, et intitulé: "Loi relative à la corporation de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Sud".

M. Duplessis explique que le conseil municipal a fait des travaux avec l'argent du gouvernement provincial. Mais le conseil, au lieu de procéder par règlement, a procédé par simple résolution, et certains citoyens ont voulu poursuivre les conseillers pour leur faire payer \$500 d'arriérés, pour ce débet de forme, alors que tout le reste est en règle.

La loi annule toute poursuite qui a pu ou pourra être prise à ce sujet.

Loi Tellier

La Chambre adopte finalement la loi Tellier, no 186, intitulée: "Loi modifiant la loi concernant la libération de certains débiteurs". L'an dernier, le gouvernement a passé une loi décrétant que lorsque la valeur d'une propriété saisie pour créance égale la somme de la dette due et frais, le débiteur est libéré. Elle était rétroactive à 1930. On pousse cette rétroactivité à 1925.

La Chambre s'ajourne ensuite à ce matin.

Alexis GAGNON

Un archéologue qui est un fin conteur

(Suite de la première page)

sa carrière d'égyptologue, c'est-à-dire de presque toute sa vie. L'égyptologie en effet a commencé d'être son principal souci quand il avait seize ans, en 1913, quand il a écrit son premier livre, *Nascutum poète*, en serait-il de même pour les archéologues de l'ancienne Egypte?

Les deux soirs précédents, M. Cappare avait commenté de belles images que la lanterne magique projetait sur l'écran. Hier, il a conté des histoires, une histoire, la sienne: "Les contes de fée ne sont plus de notre âge, c'en est un pur produit que je veux vous dire".

Le 2 novembre 1886, deux Belges de Tournai, M. et Mme Carboneau, visitant l'Egypte, étaient invités chez un notable de Luxor. Après la réception, on leur demanda de signer leurs noms dans le registre des visiteurs de marque. En mars 1930, M. Cappare, neveu de M. et de Mme Carboneau, de passage dans ces mêmes parages, retrouvait leurs signatures.

"Mon oncle et ma tante ont visité l'Egypte en 1886", dit M. Cappare, "et voilà pourquoi je suis égyptologue, qu'à ce titre j'ai écrit des livres sur l'Egypte ancienne, pour quoi je suis maintenant devant vous. Cette visite de 1886, faite par d'autres, a déterminé ma destinée. Cette même année de 1886, après le retour en Belgique de mon oncle et de ma tante, mon frère et la rougole. Pour m'éviter la contamination, mes parents m'envoyèrent chez ma tante. J'eus la rougeole quand même mais, tout le temps de ma convalescence, qui fut longue, ma tante me raconta son voyage en Egypte, m'entretint des pyramides, des temples en ruines, des hiéroglyphes. J'avais neuf ans. Je fus fasciné immédiatement par l'ancienne Egypte. Je voulais savoir comment on avait pu s'y prendre pour construire les pyramides, mettre le sphinx en place. Le retour au foyer n'était pas pas pour changer le cours de mes préoccupations.

"En souvenir du voyage de 1886, mon père avait reçu une bague, bijou égyptien, avec un petit canard dessus, dans le genre de celles que j'ai pu voir montrer à l'écran ces jours-ci. Le canard, je voulais savoir ce que ça voulait dire. Mon père et la juste réponse: pour le savoir j'en avais qu'à étudier l'histoire d'Egypte, qu'à apprendre la lecture des hiéroglyphes. Ce que je n'ai cessé de faire depuis cinquante ans".

Le jeune Cappare voulut d'abord s'acheter une grammaire de la langue égyptienne. Un libraire de Bruxelles, ce qui le laissa tout pantouflé, lui ne s'était jamais imaginé qu'un seul livre pût coûter si cher. La volonté cependant vient à bout de tout. Le jeune garçon trouve à la Bibliothèque Royale, la grammaire égyptienne de Champollion et entreprend de la copier toute entière, ce qu'il parvient à accomplir, puis en 1901, il se met à l'étude des hiéroglyphes. Ce qu'il ne s'est pas dit, c'est qu'il se met à l'étude de la langue égyptienne, ce qu'il ne s'est pas dit, c'est qu'il se met à l'étude de la langue égyptienne, ce qu'il ne s'est pas dit, c'est qu'il se met à l'étude de la langue égyptienne.

M. Cappare, sur ce ton enjoué, teinté d'humour, poursuit le récit de l'expédition. Il fut décidé que la reine serait la première à entrer dans le caveau, la fameuse chambre, que le prince belge suivrait avec la suite de la reine. "C'est si ça avait été moi, dit-il, j'aurais été le premier à pénétrer dans la vraie tombe de Toutankhamon. Le grand maréchal Allenby, qui était présent, dit passer après le petit M. Cappare; il ne fut que le quatrième".

L'expédition connut bien d'autres péripéties que M. Cappare raconte par le menu détail, plutôt sans omettre un seul détail pittoresque. C'est à la suite de cette visite de la reine des Belges en Egypte que s'est organisé, avec des souscriptions venues de diverses sources, la *Fondation égyptologique de la Reine Elisabeth*, pour que les Belges puissent dans la mesure du possible, faire connaître à la jeunesse de leur pays, les richesses de l'ancienne Egypte.

M. Cappare dit que cette momie le fascina tout de suite et prodigieusement. Menzoni était un Italien qui avait dirigé de savantes fouilles en Egypte, et sa veuve, dans le plus grand besoin, avait dû se défaire de cette momie, précieuse entre toutes. C'était celle du Pharaon qui fut le père du constructeur de la grande pyramide, Cheops.

Une vocation comme celle de Jean Cappare ne peut manquer d'avoir une force de rayonnement. A vingt-trois ans, notre égyptologue, qui avait dressé ses batteries en conséquence, était nommé conservateur adjoint des musées de Belgique. L'égyptologie en occupait alors 40 mètres carrés; elle en occupait maintenant, avec au delà de 8,000 pièces, plus de 1,000 mètres carrés.

M. Cappare poursuit le récit de sa vie. Il accepte des fonctions diverses, avec, toujours comme arrière-pensée, l'égyptologie. En 1912, il devenait secrétaire des musées nationaux de Belgique; en 1925, directeur. Charles Lamb, dans l'un de ses livres, explique-t-il, raconte qu'en Chine, à la suite d'une conflagration qui avait détruit tout un village, on avait retrouvé dans l'une des maisons détruites, un cochon rôti par l'incendie. On goûta au cochon, on le trouva excellent. Subsequemment, quand les survivants de la conflagration voulaient manger du bon cochon rôti, ils brûlaient tout un village du voisinage, pour le moins une maison, simple histoire de la faire cuire.

"J'avais lu ce livre de Lamb et je m'en inspirais pour faire avancer les choses de l'égyptologie en Belgique. Il fut inutile de demander un musée d'égyptologie dans le but d'en obtenir un, mais je me mis à préconiser l'établissement d'un très grand musée national, en pensant bien qu'il serait possible, peut-être même facile, d'y aménager un grand département d'égyptologie. La chose a fini par se produire".

M. Cappare raconte ses premiers

voyages en Egypte, le deuxième, sous les auspices du baron Empain, le père du baron Empain maintenant établi dans la province de Québec. Il s'agissait de rapporter en Belgique une momie du deuxième empire. En 1903, l'Université de Liège fonde une chaire d'égyptologie et l'offre à M. Jean Cappare. En 1911, la princesse Elisabeth, qui allait devenir bientôt reine des Belges, fait un voyage en Egypte, "après des millénaires, à varier le sujet de ses plaisanteries. L'homme est toujours le même et vraisemblablement le restera toujours. Ça n'est pas tourner le dos à l'humanité d'aujourd'hui que de consacrer sa vie à l'étude patiente d'une humanité depuis longtemps disparue mais qui a laissé des traces".

Le Frère Marie-Victorin, président de l'Acfas, présidait la réunion et, dans une brève allocution, il a chaudement remercié le savant conférencier.

Emile BENOIST

des fouilles d'El Kab, les autres qui sont des reproductions de papyrus portant les dessins amusants d'un Walt Disney qui vivait 3000 ans avant J. C. Les dessins représentant des chats servant de nourrices à des oiseaux et ainsi de suite.

Un Walt Disney, il y a quatre mille ans! "L'humanité ne parvient pas", conclut M. Cappare, "après des millénaires, à varier le sujet de ses plaisanteries. L'homme est toujours le même et vraisemblablement le restera toujours. Ça n'est pas tourner le dos à l'humanité d'aujourd'hui que de consacrer sa vie à l'étude patiente d'une humanité depuis longtemps disparue mais qui a laissé des traces".

Le Frère Marie-Victorin, président de l'Acfas, présidait la réunion et, dans une brève allocution, il a chaudement remercié le savant conférencier.

Emile BENOIST

Nos éphémérides

14 avril 1638

Etablissement de la mission de Sillery

Dans le but de retenir aux environs de Québec les Indiens fidèles à la couronne de France et que les Français cherchaient à exterminer, les missionnaires jésuites tentèrent d'établir dans les environs une mission fixe où les Sauvages pourraient même apprendre à cultiver la terre et s'arracher ainsi aux terribles risques de famine qu'ils couraient chaque année. Ils obtinrent facilement la coopération d'un brave Français, Noël Brulart de Sillery, commandeur de l'Ordre de Malte, qui avait rempli plusieurs fonctions importantes, notamment celles d'ambassadeur en Espagne et à Rome et de ministre d'Etat de Marie de Médicis. Dès le 14 avril 1638, deux missionnaires jésuites s'établirent à Sillery, terrain que le noble de ce nom leur avait cédé, et entreprirent d'y faire commencer des travaux de défrichement afin d'encourager les Indiens à continuer. Malheureusement les Peaux-Rouges n'ont jamais eu le goût de la terre. Ils préférèrent à l'assurance de la vie sédentaire, les beaux risques et les longues pérégrinations de la vie nomade. Ils ne vinrent à Sillery que pour remplir leurs devoirs religieux. Aussitôt que le vent de l'aventure soufflait dans leurs cheveux, ils s'empressaient de lever la tente pour s'enfoncer dans les sous-bois mystérieux, pleins d'enchantements et aussi d'affreux guets-apens.

Mort de M. Gabriel Bouliane

Chasseur de morosins sur le fleuve Saint-Laurent, entre Tadoussac et l'île-aux-Coudres, pendant plus de quarante ans

Tadoussac, 14. — M. Gabriel Bouliane, vieillard de 77 ans, est mort il y a quelques jours, à la suite d'une longue maladie, à la baie Ste-Catherine, dans sa maison située sur la côte qui domine le fleuve.

M. Bouliane était encore, l'été dernier, en excellente santé, mais au cours de l'automne et de l'hiver, la maladie l'a atteint et l'a finalement emporté, au grand regret des membres de sa famille et de ses nombreux amis.

Pendant plus de quarante ans, M. Bouliane a fait avec ses frères, puis à son compte la chasse aux morosins sur le fleuve St-Laurent, entre Tadoussac et l'île-aux-Coudres. L'été dernier, il avait accordé une longue entrevue à un journaliste du *Devoir* sur sa carrière mouvementée comme chasseur de morosins. Il avait exprimé l'opinion que le morosin, loin de nuire aux pêcheurs de morue et autres poissons, pousse, au contraire, le poisson dans les filets des pêcheurs, après l'avoir effrayé par ses courres dans les profondeurs de l'eau. Cette opinion n'est pas partagée par tout le monde. Des savants font présentement des études pour résoudre le problème du morosin et de la pêche. Toutefois, l'opinion de M. Bouliane, homme du métier, mérite considération.

M. Bouliane a tenu, presque toute sa vie, mais surtout après avoir abandonné la chasse aux morosins, un magasin général, le bureau de télégraphe, le "central" du téléphone, etc.

Lui survivent: M. Jean-Philippe Bouliane, sa nièce; Jean-Philippe Bouliane, son fils, étudiant à l'Académie commerciale de Québec, et plusieurs neveux et nièces.

Le *Devoir* offre ses sympathies à la famille en deuil.

Retour de mission

Le P. Lucien Guibault, p.m.e., arrive à Manchoakuo

On nous écrit: Un beau groupe de parents, confrères et amis se sont rendus ce matin à la gare Windsor souhaiter la bienvenue au Père Lucien Guibault, prêtre de la Société des Missions-Etrangères, qui arrivait par le train de Vancouver de sa mission de Paichentze, au Vicariat de Szepingai, Manchoukouo.

Le Père Guibault devance de 2 ans le congé de retour au pays que prennent tous les missionnaires de cette Société après 10 années d'apostolat en terre infidèle, afin d'as-

M. Dunning va quitter...

(Suite de la première)

munés sur la politique ministérielle d'assistance-chômage, c'était de la nomination possible de M. Dunning à la présidence de la Commission du tarif que l'on s'entretenait hier parmi les députés. "Attendons encore quelques mois, nous a-t-on dit, et nous verrons des choses étonnantes. Lorsque M. Mackenzie King se décidera à annoncer des nominations qui tardent depuis des années, nous aurons les raisons des abstentions et des attitudes qui nous paraissent aujourd'hui inexplicables. Plusieurs seront d'avis, car le gouvernement n'est pas sans laisser espérer la même position à plusieurs candidats. Tout de même, ceux qui seront nommés se recrutent chez les députés qui ont tout gouverné approuvé la politique du gouvernement. Des faits assez récents sont concluants: on paie cher toute manifestation d'indépendance d'esprit".

L'assistance-chômage

A la Chambre des Communes on s'est occupé d'assistance-chômage. M. Denton Massey a fait un effort méritoire, du double point de vue de critique destructive et constructive. Le point le plus faible de la politique intérieure du gouvernement est sans contredit son programme d'assistance-chômage. Après la faillite notoire du gouvernement Bennett en cette matière, le parti libéral s'est fait élire en laissant croire à la population que, là où M. Bennett avait échoué, M. King réussirait pleinement. Or le parti libéral est au pouvoir depuis plus de trois ans. Quelle est la situation? Le ministère fédéral du Travail publie ces jours derniers les chiffres du chômage. En décembre 1938 il y avait 896,477 personnes recevant l'aide de l'Etat. C'est dire que tout près d'un dixième de la population vit encore de secours directs. On conçoit que M. Denton Massey trouve matière à critique.

Les chemins de fer et le français

Si à la Chambre on s'est occupé de chômage, au comité des chemins de fer, M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, a eu l'occasion de montrer les dents aux personnages qui s'opposent à son bill en faveur des employés bilingues des chemins de fer. M. Lacroix s'est heurté aux unions de cheminots, qui prétendent que son projet de loi est de nature à nuire aux employés présents, alors qu'en fait le bill ne vise que les employés nouveaux. D'après les témoignages entendus hier et certains rumeurs qui ont cours, le bill rencontre une vive opposition même dans les hautes sphères. M. Lacroix ne se décourage pas. Il nous a déclaré hier que, si son projet de loi n'est pas accepté cette année, il le représentera l'an prochain. C'est la seule façon de procéder. Il n'y a rien comme la persévérance.

Léopold RICHER

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: BELAIR 3361

1 cent le mot. 25c minimum comptant.

Annances facturées 115c le mot. 40c minimum

NAISSANCES, SERVICES, SERVILES, ANNIVERSAIRES, GRANDS, MESSES, REMERCIEMENTS POUR P. P. PATHES ET AUTRES, 30c par mot, minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES \$1.00 par insertion.

A VENDRE

Bibliothèque de prêt, environ 500 volumes, souteaux, manuels romains, etc. 1226 Seymour, Wilbank 2527. 15-4-39

MAISON à LOUER

Boulevard Pie IX, 1443-1447, 26 et 34, modernes, 7 et 8 pièces, Harbour 5900, 1226 Seymour, Wilbank 2527. 15-4-39

EMPLOI DEMANDE

Jeune homme demande emploi comme voyageur. Instruction supérieure. Expérience du commerce. P. Roncace 6327. 17-4-39

La première impression

— Gage de succès assuré, si elle est bonne... En affaires, dans les réceptions, dans vos réunions sociales, etc., que votre COMPLET et PALETOT soient de coupe irréprochable: l'impression créée sera alors la bonne. Consultez

LeBlanc & Gariépy

Les tailleurs qui "savent habiller"

1430, rue Bleury, au-dessus du théâtre Impérial Montréal

Spécialité: DAMES

Nous nous spécialisons aussi dans la confection de costumes-tailleur pour

10ème VOYAGE POPULAIRE

— SOUS ESCORTE —

Organisé par le Devoir-Voyages

France — Suisse — Italie

ALSACE — BADE — WURTEMBERG

51 jours inoubliables: 35 en Europe dont 8 à Paris et 5 à Rome

● En autocar: la Forêt Noire, la Riviera italienne, les Corniches, les Pyrénées, et la Normandie ancestrale.

● En bateau: les lacs des Quatre Cantons, de Lugano et le Majore.

● Pèlerinages à Lourdes et Lisieux.

Départ de Montréal et Québec, 30 juin 1939 à bord de l'"ASCANIA" — Ligne Cunard

En 3e utilisant les cabines, salons et ponts de la classe touriste aboie

\$435.

Voyage facultatif: Belgique, Angleterre

Privilege de prolongation et de retour par New-York.

S'INSCRIRE TOT — NOMBRE DES PLACES LIMITE

Programme gratuit sur demande.

LE DEVOIR-VOYAGES

430, NOTRE-DAME EST (BELAIR 3361) MONTREAL

NECROLOGIE

BAYARD — A Montréal, le 11, à 57 ans. M. Alfred Bayard, né Léopoldine Lapointe.

BERARD — A Montréal, le 12, à 52 ans. M. Albert Berard, né Laura Pelletier.

BOISCLAIR — A Montréal, le 13, à 52 ans. M. Emile Boisclair, né Clara LeMay.

DAIGNEAULT — A Longueuil, le 11, à 33 ans. M. Léopold Daigneault, né Laura Sauriol.

DESJARDINS — A Montréal, le 11, à 63 ans. M. Hermias Desjardins, époux de Clara May.

DOMINIQUE — A Montréal, le 12, à 75 ans. M. Joseph Dominique, époux en 1re no. de Joséphine Courtois, en 2e no. de Joséphine Boucher.

DUBOIS — A Montréal, le 11, à 52 ans. M. Orlin Dubois, époux de Rose-Anne Viger.

GOULET — A Montréal, le 10, à 77 ans. M. Joseph-Guy Goulet, époux d'Angèle Ouellet.

GUIMOND — A Ville St-Laurent, le 12, à 65 ans. M. Mlle Mélanie Héroux-Guimond, fille de feu Didier Héroux et de Cordélia Allard.

LABRECHE-MORIN — A Rawdon, à 63 ans. M. Camille Labreche, née Marie-Louise Morin.

LEBRETON — A Montréal, le 11, à 30 ans. M. Mlle Alphonse LeBreton, née Anna Dubois.

ROBERT — A Montréal, le 11, M. Mlle veuve Vital Robert, née Emma Godin, épouse en 1er no. de Georges Dupré.

ROBERT — A St-Hyacinthe, le 12, à 82 ans. M. Mlle Robert, née Marie-Louise.

ROBERT — A Montréal, le 13, à 72 ans. M. Mlle Robert, née Marie-Louise.

PELLERIN — A Marville, le 12, à 32 ans. M. Mlle Tancrède Pellerin, née Alma Rose Fournier.

TAILLON — Au Sud-Aur-Récollet, le 12, à 16 ans. M. Aurèle, fils de feu Cyrille TAILLON et de Léontine Bayard.

VALOIS — A Montréal, le 12, Angèle, qu'elle.

VOYER — A St-Jovite, le 12, à 41 ans. M. Mlle Yvonne, fille de M. Mlle veuve Napoléon Voyer, née Rosanna Drolet.

Demain: SAMEDI, 15 avril 1939.
Sainte Lédine, vierge.

Lever du soleil, 5 h. 16.
Coucher du soleil, 6 h. 46.
Lever de la lune, 3 h. 18.
Coucher de la lune, 2 h. 54.

Pleine lune, le 3, à 11 h. 18 m. du soir.
Dernier quartier, le 11 à 11 h. 11 m. du matin.
Nouvelle lune, le 19, à 11 h. 35 m. du matin.
Premier quartier, le 26, à 11 h. 25 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

VENDREDI, 14 AVRIL 1939

DOUX AVEC AVERSES LOCALES
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 40.
Minimum aujourd'hui 30.
Même date l'an dernier 38.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.80, 11 h. a.m. 29.75.

Chiffres fournis par
Mme L.-P. de Meul, 701 rue Saint-Denis,
Montréal.

Pologne

L'Allemagne masserait des troupes en trois points de la frontière polonaise

La Pologne renforce son armée qui compte déjà environ 1,000,000 de réguliers et de réservistes

Les familles des attachés d'ambassade se préparent à quitter Varsovie

Varsovie, 14 (A.P.). — La Pologne a appelé de nouvelles classes sous les armes aujourd'hui et renforcé ainsi son armée qui compte déjà environ 1,000,000 de réguliers et de réservistes. Cette décision a été prise à la suite des rapports reçus à l'effet que l'Allemagne masserait des troupes en trois points différents de la frontière polonaise. Les rapports en question annoncent de puissantes concentrations à Lauenburg, face au port polonais de Gdynia et à quelques milles seulement de la ville libre de Dantzig, à Schneidemühl, face à la ville polonaise de Bydgoszcz, dans le corridor polonais, et en Silésie, face à Czesochowa. On rapporte que le

chancelier Hitler aurait fait savoir par ses représentants à Berlin qu'il aimerait à entrer à Dantzig le jour de son anniversaire de naissance, le 20 avril prochain.

Les familles des attachés d'ambassade anglais, français, belges et autres se préparent à quitter Varsovie par train spécial. Les familles membres du personnel de la légation et des consulats polonais en Allemagne auraient déjà reçu instruction de rentrer au pays. L'ambassadeur d'Allemagne en Pologne, M. Hans von Moltke, qui devait rentrer de Berlin à Varsovie hier, n'est pas encore arrivé; les chefs d'Etat polonais s'attendent à ce qu'il soit chargé de formuler les exigences allemandes à son retour.

Italie

Des notables albanais apporteront la couronne du roi Zog au roi Victor-Emmanuel

Ciano serait nommé vice-roi d'Albanie — Grandi deviendrait ministre des affaires étrangères

Le discours de Mussolini hier soir — Manifestation antifrançaise

Rome, 14 (A.P.). — Le cabinet italien a formellement approuvé aujourd'hui l'acceptation de la couronne d'Albanie par le roi Victor-Emmanuel. Le roi nommera un lieutenant-général comme vice-roi à Tirana. On parle de l'actuel ministre des Affaires étrangères, le comte Galeazzo Ciano, le genre de Mussolini, comme premier vice-roi d'Albanie; le comte Ciano est lieutenant-général dans la milice fasciste. En ce cas, le successeur du comte Ciano comme ministre des Affaires étrangères serait l'ambassadeur à Londres, M. Dino Grandi, qui a déjà occupé ce poste pendant plusieurs années.

On attend à Rome l'arrivée d'une délégation de notables albanais qui doivent apporter la couronne du roi Zog pour l'offrir au roi Victor-Emmanuel afin d'effectuer l'union de leur pays avec l'Italie. Le cabinet, qui a siégé ce matin sous la présidence de M. Mussolini, a approuvé le projet de loi qui fait Victor-Emmanuel roi d'Albanie en même

temps que roi d'Italie et empereur d'Ethiopie.

Le premier ministre Mussolini a prononcé hier soir du balcon du Palais de Venise un discours qui a donné lieu à une manifestation antifrançaise de la part de la foule de 50,000 personnes qui s'était réunie pour l'entendre. Les événements historiques de ces derniers jours, dit-il, sont le résultat de notre volonté, de notre foi et de notre force. Nous adoptons une attitude amicale vis-à-vis des peuples amis; nous adoptons une attitude d'hostilité claire, décisive et résolue vis-à-vis des peuples hostiles. Nous demandons au monde de nous laisser travailler en paix à notre tâche quotidienne. Et nous faisons savoir au monde que, quoi qu'il advienne, demain comme hier et comme toujours, nous continuerons à marcher droit devant nous.

Ces dernières paroles ont provoqué dans la foule le cri de "Marchons sur Paris!" et de "Tunis!"

Les concerts

Quatuor de Montréal

Le quatuor à cordes est sans doute la forme la plus parfaite — du point de vue purement musical — sous laquelle les idées d'un compositeur puissent se manifester et il est le rôle des interprètes d'en faire ressortir toutes les beautés. Je ne dirais pas que le Quatuor de Montréal ait réussi ce tour de force que même les plus justement célèbres ne réussissent pas toujours. Mais il a montré hier soir qu'il est supérieur à tout ce que notre ville a produit jusqu'ici et à d'autres groupes qui nous sont venus d'ailleurs avec une réputation exagérée par la publicité. Il ne pose pas d'exigences à la perfection, puisqu'il va bientôt nous quitter dans le but expresse d'aller étudier en Europe. Ceux qui lui ont permis ce voyage d'études méritent les félicitations de tous les amateurs de bonne musique et de tous ceux à qui le progrès de notre peuple tient à cœur: le concert d'hier leur a d'ailleurs prouvé la validité de leurs efforts, il n'y a plus de doute que les quatre membres du Quatuor de Montréal ont tout ce qu'il faut pour progresser rapidement dans l'étude de la musique de chambre; l'ambition, la technique, une compréhension naturelle de la musique, et l'amour de leur art qui leur fait accepter avec plaisir le travail ardu et de tous les jours qui est nécessaire pour atteindre à un degré, même relatif, d'habileté.

C'est ce qu'ont montré les excellentes exécutions qu'ils ont données des quatuors de Mozart, de Beethoven et de Debussy, en particulier de l'Allegro initial de Mozart et de tout le Beethoven. Quant à celui de Debussy, c'était ce qui m'intriguait le moins, même avant de l'avoir entendu, car le culte debussyste a visiblement quatre ardeurs néophytes dans les membres du Quatuor, et il est probable que leur apostolat en a converti plusieurs, si l'on en juge par les applaudissements qu'ils ont reçus. D'autant plus que le quatuor de Debussy se laisse goûter sans trop d'effort et même ceux qui ne sont pas prêts à se pâmer devant la musique du mu-

sicien français ne font pas de difficultés pour prendre plaisir à écouter cette œuvre.

En terminant, souhaitons à Mme Annette LaSalle-Leduc et à MM. Roland Leduc, Lucien Sicotte et Lucien Robert de retirer de leur voyage tout ce qu'ils en espèrent et de revenir bientôt nous le prouver.

Romain-Octave PELLETIER

Ministre des Etats-Unis à Ottawa

On a offert le poste à M. Bowers, ancien ambassadeur en Espagne

Washington, 14 (A.P.). — On croit savoir que le secrétaire d'Etat attend une réponse de M. Claude G. Bowers, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Espagne, à qui on aurait offert le poste de ministre des Etats-Unis à Ottawa. Les Etats-Unis n'ont pas de ministre à Ottawa depuis janvier 1938 et ils voudraient remplir cette vacance avant la venue du roi Georges VI au Canada, le mois prochain.

M. Bowers se trouve actuellement à Saint-Jean-de-Luz, France, où il achève de liquider les affaires de l'ambassade qu'il a dirigée pendant deux ans et demi. S'il acceptait le poste qu'on lui offre, son traitement se trouverait réduit de \$17,500 à \$10,000 par année et on estime que les dépenses du ministre des Etats-Unis à Ottawa s'élèveraient à environ \$25,000 par année.

Conférence sur les garanties

Londres, 14 (A.P.). — On apprend aujourd'hui de bonne source que la Grande-Bretagne aurait demandé une conférence des Etats-majors polonais, roumains, grecs, français et anglais afin de donner suite aux garanties militaires anglo-françaises aux puissances de l'Europe orientale.

Un voleur de courrier condamné

Donald Harris, 2033, rue Metcalfe, qui volait du courrier dans les boîtes à lettres privées, a été condamné ce matin à deux ans de pénitencier par M. le juge Guérin. Harris avait ainsi volé une police d'assurance, un chèque au montant de \$20, etc., dans diverses boîtes à lettres de maisons privées.

Au nom des Etats-Unis, M. Roosevelt prend l'engagement de défendre les nations américaines contre les attaques conduites au moyen de "pressions économiques"

Il a ajouté à l'engagement déjà pris de défendre militairement les républiques américaines et le Canada contre une invasion militaire celui de les défendre contre une attaque économique

Washington, 14 (A.P.). — Le président Roosevelt, qui parlait aujourd'hui à l'occasion de la "fête panaméricaine", a pris au nom des Etats-Unis l'engagement de défendre les nations américaines contre les attaques conduites au moyen de "pressions économiques". Il a ajouté à l'engagement déjà formulé de défendre militairement les républiques américaines et le Canada contre une invasion militaire, celui de les défendre contre une attaque économique.

Le président Roosevelt a déclaré l'agression "criminelle", en ajoutant que les Américains répondront à la force par la force si l'on tente de chambarder leurs institutions. Si la méthode d'attaque consistait en une pression économique, dit-il, il ne puis prendre l'engagement que non pas accordera également son aide économique afin qu'aucune nation américaine ne soit dans la nécessité de renoncer à une fraction de sa liberté et de sa souveraineté pour maintenir son bien-être économique.

M. Roosevelt a répondu, sans les mentionner, aux prétentions du chancelier Hitler et du premier ministre Mussolini sur les tentatives d'encerclement dont ils seraient victimes. Les hommes ne sont pas prisonniers de leur destin, dit-il, mais les prisonniers de leur propre esprit: il ne dépend que d'eux d'être libres quand ils le veulent. Les Américains savent par expérience qu'il n'est pas de chose telle que l'encerclement d'une nation pacifique par d'autres nations paci-

fiques. C'est ainsi que lors d'une visite au Dominion du Canada l'été dernier j'ai déclaré que les Etats-Unis se porteraient au secours du Canada s'il était victime d'une attaque venant d'outre-mer. C'est ainsi qu'à Lima, en décembre dernier, 21 nations américaines se sont unies pour signer une déclaration à l'effet qu'elles défendraient l'intégrité de leurs institutions contre toute attaque directe ou indirecte.

Les mesures de cette nature, poursuit le président, sont considérées non comme des garanties de guerre mais comme des garanties de paix pour la raison très simple qu'aucune nation de cet hémisphère ne songe à l'agression, qu'aucune nation ne cherche à établir sa prépondérance.

Il est un autre point du discours du président que l'on a interprété comme une réponse aux partisans de la politique d'isolement aux Etats-Unis. La famille des nations américaines, dit M. Roosevelt, peut réclamer légitimement aujourd'hui le droit de parler au reste du monde. Nous avons des intérêts plus larges que la simple défense de notre hémisphère entouré de toutes parts par la mer. Nous savons que le progrès d'une génération aura tellement rétréci les océans que nous séparons du Vieux Monde, que nos coutumes et nos actions seront nécessairement liées aux siennes. Il ne fait pas de doute que d'ici quelques années les flottes aériennes traverseront l'océan aussi facilement qu'elles traversent

aujourd'hui les mers fermées de l'Europe. L'économie du monde tend à se centraliser de plus en plus et un bouleversement économique dans une partie du monde ne saurait manquer d'entraîner des répercussions dans tous les autres pays.

Dans le passé, poursuit le président, le monde panaméricain s'est attaché à formuler les principes et les méthodes de la collaboration entre les nations de cet hémisphère. La tâche de la prochaine génération sera de trouver une méthode qui permette au Nouveau Monde de cohabiter avec le Vieux Monde.

La question qui se pose, c'est de savoir si notre civilisation va être entraînée dans l'abîme tragique d'un militarisme continué par des guerres périodiques ou si nous allons pouvoir maintenir l'idéal de la paix, de l'individualité et de la civilisation. Nous avons le droit de dire que nous ne voulons pas d'une organisation des affaires mondiales qui ne nous laisse aucun choix si ce n'est de transformer nos pays en barbares ou de devenir les vassaux d'empires conquérants.

La défense la plus sûre de la paix de notre hémisphère doit rester l'espoir que les nations-sœurs d'outre-mer rompent les liens qui les portent vers la guerre continuelle. Par notre exemple, nous pouvons au moins leur montrer que la chose est possible. Nous aussi, nous avons des intérêts en jeu dans les affaires mondiales.

L'enquête sur Albert Nogaret

M. Casgrain propose qu'elle porte aussi sur Antonio Godon — M. Duplessis s'indigne de ce que l'opposition libérale veuille attacher le nom de Godon à celui du Frère Dosthée — Les "traitements bolcheviques" qu'on a fait subir à un religieux

Québec, 14 (D.N.C.). — Au début de la séance de la Chambre ce matin, on adopte en première lecture un projet de loi de M. Gagnon, pour modifier la loi de la pêche. Le premier ministre annonce ensuite que les questions portant les numéros 20, 21 et 23, au feuilleton, sont converties en motion.

M. Duplessis appelle ensuite l'article 79 et la Chambre se forme en comité plénier pour étudier les résolutions relatives au bill intitulé: "Loi autorisant une enquête relative à l'arrestation d'Albert Nogaret et aux procédures et procédés dirigés contre lui".

Le président (le Dr Trudel au fauteuil). — Clause 1 adoptée?

M. Casgrain. — Non. Le premier ministre s'était levé pour donner des explications et reprendre son siège. Le député de Rivière-du-Loup lui fait signe qu'il lui cède la parole.

M. Duplessis. — Je vois que le député de Rivière-du-Loup se lève. Je lui cède la parole avec plaisir. Il va peut-être nous parler du nouveau article de son programme: Godon.

Amendement Casgrain. M. Casgrain. — Je n'ai pas de nouvelle article à soumettre, mais j'ai un amendement à proposer. Je propose:

"Que la résolution no 1, relative au bill 73, intitulé: Loi autorisant une enquête relative à l'arrestation d'Albert Nogaret et aux procédures et procédés dirigés contre lui, soit amendée de la façon suivante:

"1. En ajoutant à la 8e ligne, après les mots "contre Albert Nogaret, les mots suivants: "Et Antonio Godon";

"2. En retranchant, dans la 9e ligne et les suivantes, tous les mots après "Albert Nogaret" et en les remplaçant par les suivants: "Et audit Antonio Godon, par les officiers et agents de police et tous autres employés du procureur général, pendant le cours de ces procédures et de leur détention jusqu'à la fin de leur procès";

Les raisons de l'enquête. M. Duplessis. — Il y a quelques années, le département du procureur général, dirigé par M. Tascheau et dont le chef réel était M. Charles Lacombe, assistant-procureur général, a décidé de faire un procès à un religieux. Le procès a eu lieu et s'est terminé par un désaccord du jury. Il y eut appel et un nouveau procès fut ordonné. Celui qui avait été poursuivi, vit alors son innocence reconnue. Postérieurement, la communauté dont fait partie la victime de cet anticléricalisme révoltant, a communiqué avec le procureur général, demandant un redressement de ses droits lésés par les méthodes prussiennes, les procédés bolcheviques de l'ancien régime. L'opinion publique a le droit d'être renseignée sur les événements qui ont précédé et accompagné les procédures inqualifiables

intentées contre ce religieux. Nous accomplissons un devoir en faisant la lumière complète sur cette affaire. Nous avons présenté une motion bien claire pour demander une enquête sur les méthodes et moyens d'action de l'ancien régime contre le Frère Dosthée. Voici un religieux attaqué dans sa personne, dans son honneur. Voici une communauté qui a subi le contrecoup de cette ignominie. Le gouvernement veut rétablir les faits.

"Que fait l'opposition? alors qu'il s'agit de faire disparaître toute équivoque auprès de ceux qui alimentent la justice, alors que nous voulons établir dans la province et devant le pays la portée des colonnes de faits traités bolcheviques qu'on a fait subir à un religieux, est-ce que l'opposition dit: Vous faites bien? est-ce qu'elle dit: Nous sommes avec vous pour faire rendre justice à un religieux, si indignement traité qu'il en est mort de peine? L'opposition qui devrait coopérer, a l'audace de vouloir attacher le nom de Godon à celui du Frère Dosthée. Nous avons un projet de loi très clair, demandant de faire enquête sur les traitements imposés à un honnête homme. L'opposition refuse de coopérer. Qu'il est donc descendu le parti qui fut autrefois grand!

Comme c'est malheureux pour les braves libéraux, qui se font de plus en plus rares, de leur donner le spectacle que leur offre ce matin le parti libéral provincial! Je demanderais au député de Rivière-du-Loup, dans son intérêt de ne pas risquer d'être traité de républicain quand il s'agit de réparer une injustice odieuse. Nous voulons défendre la réputation d'un religieux, d'une communauté et cela fait soulever l'opposition.

M. Casgrain. — Je vais pleurer. M. Duplessis. — J'attire l'attention du député de Rivière-du-Loup sur son attitude et il continue à faire des farces. Il aurait pleuré, s'il avait été à la place du Frère Dosthée.

Maintenant, poursuit le premier ministre, je dis que l'amendement proposé par le député de Rivière-du-Loup est hors d'ordre.

M. Casgrain. — Est-ce que j'aurais le droit de répondre au premier ministre?

M. Duplessis. — Nous avons une résolution qui demande à la Chambre de faire des dépenses. Il est dit dans les règlements qu'une résolution comportant des dépenses ne peut être présentée que par un ministre de la couronne et doit être approuvée par le lieutenant-gouverneur.

Pourquoi? M. Casgrain. — Je suis sincèrement convaincu que Nogaret est innocent. Ses pairs l'ont acquitté. Mais celui qui prétend que l'ancien procureur général avait des desseins anticléricals devrait s'appliquer la même formule. Quel besoin avait-on de jeter de nouveau cette malheureuse affaire dans le public, de rouvrir la plaie, d'augmenter les souffrances de cette communauté religieuse? Et pourquoi le faire au nom de la religion?

Nous ne sommes pas opposés à l'enquête. Mais nous voulons que l'enquête se fasse non seulement sur les procédés de l'ancien régime, mais sur les procédés du régime actuel. La justice doit être la même sous l'ancien et le nouveau régime.

Le premier ministre insiste pour avoir une décision. Le Dr Marc Trudel, qui préside le comité plénier, maintient le point d'ordre et rejette l'amendement.

La discussion se continue à laquelle prennent part MM. Bastien, Casgrain, Chaloult et Duplessis. On parle d'anticléricalisme et de catholicisme. On demande pourquoi M. Duplessis a attendu trois ans avant de faire cette enquête. Finalement le bill est adopté.

Une armée agricole féminine

Londres, 14 (A.P.). — Le gouvernement anglais a décidé aujourd'hui de recruter une armée agricole féminine pour remplacer les hommes sur les terres et augmenter la production agricole du pays en cas de guerre. Le ministère de l'Agriculture a annoncé qu'il s'agit d'une armée mobile, prête à exécuter n'importe quel travail agricole en n'importe quelle région du pays. Ces soldats d'un nouveau genre porteraient un uniforme lorsque ils seraient en service actif, mais ils seraient rétribués par les propriétaires des exploitations agricoles.

En route pour Québec

Québec, 14 (D.N.C.). — Hier matin, le *Manchester City* était signalé à 400 milles à l'est du Cap Race. Le *Bochum* n'était pas encore signalé. Apparemment, le *Manchester City* prend de l'avance sur le *Bochum* et aurait des chances d'arriver le premier à Québec.

Paris se protège

Paris, 14 (AP). — La France continue à se préparer à toute éventualité. Des policiers sont passés de porte en porte à Paris pour donner des directives au cas où l'on déciderait l'évacuation de la ville. Les parisiens ont reçu avis de se présenter aux postes de police pour se procurer des masques contre les gaz asphyxiants. Le ministère de la guerre a donné instruction de distribuer du sable à travers toute la ville car ce serait là la meilleure protection contre les bombes incendiaires.

Miaja se retirerait à Cuba

Marseille, France, 14 (A.P.). — Le général Jose Miaja, le chef du dernier gouvernement rouge de l'Espagne, est arrivé ici aujourd'hui d'Alger. Il se rend à Paris et projetait de s'installer éventuellement à Cuba.

La pénétration allemande à Costa-Rica

San-Jose, Costa-Rica, 14 (A.P.). — Le journal "Hora" annonce aujourd'hui que le secrétaire d'Etat de Costa-Rica a institué une enquête sur la pénétration économique allemande au pays. La colonie allemande se serait fort augmentée en ces derniers temps: les Allemands seraient portés à acquiescer de nombreuses plantations et inonderaient le marché de marchandises allemandes.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du DEVOIR, 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Le bill de Montréal

Le maire et les échevins sont très satisfaits

Ils ont obtenu presque tout ce qu'ils demandaient — La carte d'identité sera-t-elle obligatoire? — Le million pour la neige — On ne dit pas que la ville aurait "du" mais aurait "pu" le prendre — MM. Houde et Duplessis soupent ensemble au Café du Parlement

L'axe Québec-Montréal

(Par Paul SAURIOL)

Québec, 14. — Le maire de Montréal et les échevins qui sont venus à Québec pour la conférence des maires, s'en retournent très satisfaits. Ils ont obtenu presque tout ce qu'ils ont demandé. Sur les 44 articles du bill, il n'y en a eu que cinq ou six de rejetés; tous le reste a passé, souvent avec des amendements, mais conformément aux vœux du conseil municipal dans la plupart des cas.

Hier soir, les échevins se félicitaient mutuellement, car tous, ou presque tous, avaient obtenu les points auxquels ils tenaient. On notera que plusieurs articles relatifs à des exemptions de taxes ou d'expropriations ont été acceptés, de même que des crédits pour le marché de l'Est (on avait déjà accordé de la veille la demande pour le marché Bonsecours), l'acquisition de l'emplacement de l'ancienne église St-Louis-de-France, etc.

La ville obtient en somme plus qu'elle n'avait demandé en taxe sur les compagnies d'utilité publique; elle a reçu des pouvoirs spéciaux pour la vente des terrains de la rue Rouen, et pour plusieurs autres fins.

Les emprunts à Ottawa

L'article le plus important peut-être à certain point de vue, entre ceux qui ont été adoptés hier, c'est le pouvoir général et sans restriction donné à Montréal de négocier avec Ottawa sans passer par la province ni même par la Commission municipale. C'est beaucoup plus que l'autorisation demandée, qui ne visait qu'à donner à la ville le pouvoir de se prévaloir de la loi fédérale de prêts pour les améliorations locales.

La Commission du troisième centenaire

La Commission du troisième centenaire de Montréal a été constituée en corporation et on lui a donné la plupart des pouvoirs fort étendus qu'elle demandait. De plus, la ville obtient le privilège illimité de contracter des emprunts pour les fêtes de 1942, sujet seulement à l'approbation de la Commission municipale. Aussi le directeur général de ces fêtes, M. Léon Trépanier, a-t-il exprimé hier soir sa vive satisfaction.

La carte d'identité

Un point sombre dans le bill, et cela a été demandé par le maire, c'est le coup de mort donné à la carte d'identité. Le Conseil devra d'ici trois mois décider si la carte restera ou non obligatoire.

Il semble bien que cette mesure de salubrité électorale va sauter, et que le recul est pour longtemps. Tout le monde s'est prononcé pour l'obligation des électeurs, mais on constate l'apathie du public et on ne veut pas risquer de défranchiser un fort pourcentage de votants. Toutefois, comme a dit M. Raynault, il restait à voir si la négligence du public ne vient pas dans une certaine mesure du fait que l'on a toujours laissé entendre que la carte ne resterait pas obligatoire.

La neige

Le premier ministre est revenu hier soir sur la question de l'enlèvement de la neige. Montréal a, en réalité, depuis le début de mars, obtenu le pouvoir de dépenser \$247,000 pour cette fin.

D'abord, dans le fameux million, il est resté \$97,000 dont on s'est servi pour la neige, le reste a été disponible plus récemment: la semaine dernière \$50,000, et mercredi \$100,000. En outre, on a autorisé la ville à emprunter \$750,000 pour acheter de l'antigel, cette dépense étant remboursable en dix ans à même les crédits de la neige. Quant au million, il reste où il a été appliqué, ce qui paraît démontrer qu'on avait bien fait de le mettre là. Les comptables expliquent que si la comptabilité municipale était organisée selon le système d'encaissements et de déboursés, l'on aurait sans doute pu employer le million pour l'enlèvement de la neige; mais que, comme la ville jouit du système beaucoup plus scientifique et rationnel des revenus et dépenses, il est impossible de procéder autrement qu'on l'a fait, chaque exercice fiscal formant un tout distinct.

On ajoute que si la ville avait voulu adopter la théorie que cet argent pouvait aller intégralement à la neige, elle devait quand même l'emprunter des banques qui, elles, auraient peut-être été plus portées vers le point de vue financier et administratif du problème que vers son aspect purement juridique. D'ailleurs, personne n'a jamais dit que la ville aurait dû prendre le million pour la neige, mais qu'elle l'aurait pu, ce qui comporte une bonne nuance.

Le reste que ces considérations n'affectent probablement pas la vérité de la thèse qu'on doit, Montréal pouvait faire n'importe quoi avec cet argent. Hier à l'occasion d'un débat entre avocats sur la por-

tée d'une clause, M. Houde a dit en riant:

— Mon sens légal est en défaut. Les profanes auront probablement la même impression devant l'article du million. En tout cas, si l'enlèvement de la neige était subordonné à l'explication de ce rébus, on comprend qu'elle ait eu le temps de durcir.

De la poudre dans l'air

Mais nous ne parlons du million que pour mémoire. Hier soir, cela n'avait aucune importance. Lorsqu'on a commencé l'étude du bill, il y avait de la poudre dans l'air, les gens s'attendaient à des chocs violents, et pendant les deux premiers jours la cordialité entre le premier ministre et le maire restait armée. Les pointes et flèches n'étaient pas rares, et malgré le sourire et l'esprit qu'on y mettait, le choc pouvait se produire.

Tout le monde parlait de la bonne entente entre les deux hommes, tant cela paraissait comme tout inattendu, mais la situation était bien claire. Hier soir la situation était retournée et tout heurt devenait improbable.

Les réparties continuaient mais les pointes étaient émoussées, l'adversité n'était plus inquiète, et a assisté à une fort agréable joute courtoise.

Ils soupent ensemble

Durant la dernière journée, on a vu comment les articles ont été adoptés avec une telle ampleur que les intéressés en sont encore un peu surpris. Hier soir, quelques journalistes soupèrent au café du Parlement, ils savaient qu'à quelques pas d'eux, MM. Duplessis et Houde soupèrent en tête-à-tête. Après les séances du matin et de l'après-midi, et ce qu'on savait que comporterait la séance du soir, cela n'avait plus rien de surprenant.

Les oppositions absentes

A la séance de clôture, pendant que le maire remerciait le premier ministre et que ce dernier exprimait son dévouement à la métropole, les trois oppositions étaient absentes.

D'aucuns ont vu là un blâme contre l'attitude du maire.

Certains notent que plusieurs des cadeaux que le maire rapporte sont conditionnels, et sujets à l'approbation de la Commission municipale, ce qui pourrait réserver des surprises. Mais c'est là le secret de l'avenir. En présent, c'est que le premier ministre a accordé plus que les plus optimistes n'espéraient.

L'axe Montréal-Québec

Il serait sans doute exagéré de dire que l'accord parfait est rétabli entre MM. Duplessis et Houde, mais tous ceux qui ont assisté à l'étude du bill de Montréal savent qu'il serait faux de prétendre qu'il ne s'est pas opéré cette semaine un changement notable dans les relations politiques entre les pouvoirs provincial et municipal. Et comme les querelles entre ces deux pouvoirs se soldent ordinairement sur le dos des contribuables, il convient de se réjouir d'un tel apaisement. Il reste à voir quelles répercussions cela aura sur l'axe Québec-Montréal-Ottawa.

Clauses à rédiger

Québec, 14. — Le maire et la plupart des échevins retournent à Montréal cet après-midi. Les fonctionnaires de la ville ont préparé ce matin quelques dernières clauses sur le principe desquelles on s'est entendu, mais dont le texte n'était pas prêt avant l'ajournement du comité; la rédaction demandant un peu de temps, le comité des bills privés aurait été retardé si l'on avait attendu le texte définitif; ces amendements seront ajoutés par la Chambre.

A Montréal

Un petit nombre d'échevins ont pris le train de nuit, pour être à l'hôtel de ville afin d'assurer, avec les échevins restés en ville, un quorum à la séance du conseil qui a lieu cet après-midi. On s'est enlevé pour ajourner cette séance à lundi après-midi.

Trois ans de pénitencier

Harry Davis et James McKeen, deux bandits aux dossiers noirs comme de la poix, ont été condamnés ce matin par M. le juge Desmarais à trois ans de pénitencier chacun pour vols avec effraction.

Plus de 100 sous-marins allemands

Paris, 14 (C.P. Havas). — Mme Geneviève Tabouis affirme aujourd'hui dans *l'Oeuvre*, l'organe radical-socialiste, que l'Allemagne aura plus de cent sous-marins en Méditerranée lorsque les unités qui auront quitté hier soir le port de Wilhelmshaven seront arrivées dans les eaux espagnoles. Elle affirme également que le chancelier Hitler a convoqué aujourd'hui une réunion de tous les généraux de l'armée régulière à Berlin afin de mettre la dernière main aux préparatifs militaires le long de la frontière polonaise qui se termineraient cette nuit.



RADIO-GAZETTE

Vendredi, 14 avril

Ondes courtes

BERLIN — 615 p.m. — Concert symphonique — DJD, 11.77 még., 25.4 m.
LONDRES — 6.30 p.m. — Arms of the Man — GSE, GSD, GSB.
BUDAPEST — 7 p.m. — Méphisto, de Liszt — Orch. symphonique — HAT-4, 9.12 még., 32.8 m.
BOSTON — 8 p.m. — Pathways to Peace — WJLW, 6.04 még., 49.6 m.
BERLIN — 9 p.m. — Edward Welas, pianiste — DJD, 11.77 még., 25.4 m.
VILLE DE GUATEMALA — 9.10 p.m. — Radio-théâtre espagnol — TGWA, 9.58 még., 31 m.
NEW-YORK — 10.15 p.m. — Pan-American Union Concerto — WJLW, 6.10 még., 49.6 m.
LONDRES — 10.40 p.m. — The Adventures of Alonso MacTavish — GSD, GSB et GSE.

Radio-France

Station Paris-Mondial — sur 25 mètres 24 et sur 25 mètres 60

9.30 p.m. — Émission de variétés littéraires: Ruy de Verville, avec illustrations musicales de Debussy, Pauré et Reynaldo Hahn: Informations en français, cours coloniaux: cours des changes; concert de musique enregistrée; informations en anglais, musique enregistrée; informations en allemand.

Radio-Italie

Station 2RO, Rome — sur 31 mètres 13

8.30 p.m. — L'Heure américaine — Nouvelles en anglais; variétés de voix de studio; leçon d'italien; nouvelles en italien.

Radio-Etats-Unis

WEAF — 454.3 mètres — 660 kilocycles

6.00 p.m. — Yoichi Hirokawa, xylophoniste japonais.
6.15 p.m. — Historiettes pour les enfants.
8.00 p.m. — Concert Cities Service.
8.00 p.m. — L'Heure de la valse.

WJZ — 394.5 mètres — 760 kilocycles

6.05 p.m. — Alma Kitchell.
6.15 p.m. — Dorothy Rochelle, chanteuse.
7.30 p.m. — L'ARCO de NBC.
8.30 p.m. — Jamboree de NBC.
9.00 p.m. — Fantasia Party.
9.30 p.m. — La marche du temps.

Radio-Canada

"Fatum", de Sinding

Mme Hortense Lord jouera pour l'auditoire de Radio-Canada, le vendredi, 14, à 10 h. du soir, au studio de CBF, Fatum, thème et variations, de Sinding.

Le chœur Pie X de New-York à Radio-Canada

Le Chœur Pie X, de New-York donnera un concert sacré aux studios de CBF, le vendredi, 14, de 10 h. 30 à 11 h. du soir. Les autres postes de Radio-Canada feront le relais de cette audition qui aura lieu à New-York, le samedi, 15, à 10 h. du soir. Les autres postes de Radio-Canada feront le relais de cette audition qui aura lieu à New-York, le samedi, 15, à 10 h. du soir. Les autres postes de Radio-Canada feront le relais de cette audition qui aura lieu à New-York, le samedi, 15, à 10 h. du soir.

La Fédération des artistes de la radio

La Fédération des artistes de la radio se réunira samedi prochain en assemblée générale et procédera à l'élection annuelle de son bureau de direction.

Samedi, 15 avril

Ondes courtes

BUDAPEST — 6 p.m. — Trois chansons par une chorale — HAT-4, 9.12 még., 32.8 m.
LONDRES — 6.30 p.m. — Music-Hall — GSE, GSD, GSB.
ROME — 7.30 p.m. — Musique de chambre — 2RO, 11.81 még., 25.4 m.; IRP, 9.58 még., 30.5 m.
TOKYO — 8.15 p.m. — Sélections japonaises — JZM, 6.04 még., 49.6 m.
BERLIN — 9.15 p.m. — Voyage au pays des fées — DJD, 11.77 még., 25.4 m.
LONDRES — 9.30 p.m. — In town tonight — GSD, GSB, GSB.
PARIS — 10 p.m. — Gramophone — TPB-7 et TPA-4.
NEW-YORK — 10.15 p.m. — L'Orchestre symphonique de NBC — WJLW, 6.10 még., 49.6 m.
NEW-YORK — 10.45 p.m. — Opinions du Capitole — WJLW, 11.81 még., 25.4 m.
PARIS — 11.20 p.m. — Causerie en anglais; informations en allemand.

Radio-France

Station Paris-Mondial — sur 25 mètres 24 et sur 25 mètres 60

8.30 p.m. — Concert de musique enregistrée.
9.15 p.m. — Informations en français et cours coloniaux; concert de musique enregistrée.

Radio-Italie

Station 2RO, Rome — sur 31 mètres 13

7.30 p.m. — Nouvelles en anglais; musique de chambre; le Festival de musique de Florence; nouvelles en italien.

Radio-Etats-Unis

WEAF — 454.3 mètres — 660 kilocycles

6.00 p.m. — L'Heure catholique américaine.
6.30 p.m. — Musique moderne.
8.00 p.m. — Programme Chase and Sanborn.
9.30 p.m. — Manhattan merry-go-round.
10.00 p.m. — The Circle.

Radio-Canada

WJZ — 394.5 mètres — 760 kilocycles

7.15 p.m. — Eugene Conley, ténor.
7.30 p.m. — Radio Guild.
8.00 p.m. — Hollywood Playhouse.
9.45 p.m. — Irene Rich.
10.30 p.m. — Cheerio.

Radio-Canada

Une oeuvre nouvelle de Mgr Perosi

L'auditoire du poste CBF de Radio-Canada aura le privilège d'entendre, par le NBO, le dimanche, 16, de 11 h. du matin à midi et demi, une oeuvre nouvelle de Mgr Perosi, directeur du chœur de la Chapelle Sixtine, intitulée Résurrection. L'orchestre symphonique de la Cité vaticane accompagnera le chœur et le compositeur lui-même qui dirigera.

C'est l'Anglais qui terminera le dimanche suivant, c'est-à-dire le 23, cette série d'émissions.

L'Heure Dominicale

L'Heure dominicale aux postes du secteur français de Radio-Canada, le dimanche, 16, de 5 h. à 6 h. de l'après-midi, sera transmise de la basilique cathédrale de Québec. Le chœur sera la direction

de M. Henri Vallières, avec M. Henri Gagnon, à l'orgue.

Programme: Chœur, Gabrieli, M. Henri Gagnon, organiste.

Jerusalem acclame, Joseph Noyon, le chœur.

Causerie de M. l'abbé Charles-Omer Garant. Sujet: Charité et beatitude.

Dextera, chanté par le chœur.

Chronique de l'actualité religieuse par le Dr Louis-Philippe Roy.

Choral final pour Fiqués, Albert Alain, le chœur.

Symphonie romane, Widor, Henri Gagnon, organiste.

L'Heure catholique

1.00 p.m. — CACAC — La causerie doctrinale présentée par le comité des oeuvres catholiques de Montréal, sera donnée le 16 avril, à 1 h., au poste CACAC, par le R. P. Adrien Malo, O.P.M., professeur au Séminaire, franciscain de Rosemont. Il continuera l'étude de l'encyclique Casti Connubii sur le mariage et exposera les recommandations du Saint-Père. Cette causerie durera vingt minutes. Elle sera suivie d'un bref programme musical.

Les Cordes Mélodiques

Les Cordes mélodiques, à leur concert du dimanche, 16, pour l'heure de Radio-Canada, joueront trois oeuvres dont l'une, Les Saisons, de John Carlwits Ames, est en quelque sorte une nouveauté à la 78. Les autres sont: The Lonely Wanderer, de Spanghetti; Scherzo, du Quatuor, de Delius; The Flowers of the Forest, de McEwen; Scherzo, du Quatuor en mi mineur, de Goetermann-Kramer; Les Saisons, Ames.

Le Quatuor Hart House

Le Quatuor Hart House exécutera pour l'auditoire de Radio-Canada, le dimanche, 16, à 9 h. du soir, les oeuvres de cinq compositeurs anglais parmi lesquels John Blackwood, Mervyn, directeur de l'Académie royale de musique de Londres.

Voici le programme de cette audition: Fantaisie opus 17, Warner; The Lonely Wanderer, de Spanghetti; Scherzo, du Quatuor, de Delius; The Flowers of the Forest, de McEwen; Scherzo, du Quatuor en mi mineur, de Goetermann-Kramer; Les Saisons, Ames.

Le Trio Lyrique

Le Trio Lyrique et le chef d'orchestre Allan Meyer ont préparé pour leur concert du dimanche, 16, à 9 h. 30, aux studios de CBF, de Radio-Canada, le programme suivant: Volia les hommes, Mireille, de L. Boucicault; I'm happy, Younaine, l'orchestre; L'Astronome, Darius, Lionel Darius; Gaiety, de L. Boucicault; L'orchestre; Sappho, de L. Boucicault; L'orchestre; With a song in my heart, Rodgers, Anna Malenfant; Privately, and the Quatuor, de Delius; The Flowers of the Forest, de McEwen; Scherzo, du Quatuor en mi mineur, de Goetermann-Kramer; Les Saisons, Ames.

M. Camillien Houde au National Forum

Les orateurs à la séance du National Forum, au poste CBF de Radio-Canada, le dimanche, 16, à 10 h. du soir, seront S. H. le maire de Montréal, M. Camillien Houde, M. E. B. Paul, ancien sous-ministre du Travail dans la Nouvelle-Écosse. Le travail sera présenté par M. Camillien Houde.

Les Maîtres de la Musique: Chopin

Les Maîtres de la Musique exécuteront le dimanche, 16 avril, à 10 h. du soir, à CBF, en émission relayée par les postes du secteur français de Radio-Canada, la figure de celui qui, au siècle dernier, fut un brillant virtuose, un compositeur d'une étonnante versatilité, Frédéric Chopin. Jacques Auger dirigera cette émission artistique.

Sérénade pour cordes

Mlle Gabriella Parrot, soprano, se fera entendre au cours de l'audition Sérénade pour cordes, le dimanche, 16, à 11 h. 30, aux studios de CBF, de Radio-Canada. Le programme sera: Sérénade pour cordes, de Debussy. Je ne veux pas autre chose, de Widor, et When I grow too old to dream, de Boucicault.

L'Heure provinciale

L'Heure provinciale présente le 16 avril prochain une émission spéciale, consacrée à l'exploitation industrielle du sucre d'érable dans le Québec. Le programme sera: Les produits du sucre d'érable, de M. J. G. Gauthier, et Les produits du sucre d'érable, de M. J. G. Gauthier.

Sommaire

VENDREDI, 14 AVRIL

CBF — 329.7 mètres — 910 kilocycles

4.00 L'heure exacte.

4.15 Les oeuvres de la musique.

4.30 Le chœur de la Chapelle Sixtine.

4.45 Les oeuvres de la musique.

4.60 Les oeuvres de la musique.

4.75 Les oeuvres de la musique.

4.90 Les oeuvres de la musique.

5.05 Les oeuvres de la musique.

5.20 Les oeuvres de la musique.

5.35 Les oeuvres de la musique.

5.50 Les oeuvres de la musique.

6.05 Les oeuvres de la musique.

6.20 Les oeuvres de la musique.

6.35 Les oeuvres de la musique.

6.50 Les oeuvres de la musique.

7.05 Les oeuvres de la musique.

7.20 Les oeuvres de la musique.

7.35 Les oeuvres de la musique.

7.50 Les oeuvres de la musique.

8.05 Les oeuvres de la musique.

8.20 Les oeuvres de la musique.

8.35 Les oeuvres de la musique.

8.50 Les oeuvres de la musique.

9.05 Les oeuvres de la musique.

9.20 Les oeuvres de la musique.

9.35 Les oeuvres de la musique.

9.50 Les oeuvres de la musique.

10.05 Les oeuvres de la musique.

10.20 Les oeuvres de la musique.

10.35 Les oeuvres de la musique.

10.50 Les oeuvres de la musique.

11.05 Les oeuvres de la musique.

11.20 Les oeuvres de la musique.

11.35 Les oeuvres de la musique.

11.50 Les oeuvres de la musique.

12.05 Les oeuvres de la musique.

12.20 Les oeuvres de la musique.

12.35 Les oeuvres de la musique.

12.50 Les oeuvres de la musique.

13.05 Les oeuvres de la musique.

13.20 Les oeuvres de la musique.

13.35 Les oeuvres de la musique.

13.50 Les oeuvres de la musique.

14.05 Les oeuvres de la musique.

14.20 Les oeuvres de la musique.

14.35 Les oeuvres de la musique.

14.50 Les oeuvres de la musique.

15.05 Les oeuvres de la musique.

15.20 Les oeuvres de la musique.

15.35 Les oeuvres de la musique.

15.50 Les oeuvres de la musique.

16.05 Les oeuvres de la musique.

16.20 Les oeuvres de la musique.

16.35 Les oeuvres de la musique.

16.50 Les oeuvres de la musique.

17.05 Les oeuvres de la musique.

17.20 Les oeuvres de la musique.

17.35 Les oeuvres de la musique.

17.50 Les oeuvres de la musique.

18.05 Les oeuvres de la musique.

18.20 Les oeuvres de la musique.

18.35 Les oeuvres de la musique.

18.50 Les oeuvres de la musique.

19.05 Les oeuvres de la musique.

19.20 Les oeuvres de la musique.

19.35 Les oeuvres de la musique.

19.50 Les oeuvres de la musique.

20.05 Les oeuvres de la musique.

20.20 Les oeuvres de la musique.

20.35 Les oeuvres de la musique.

20.50 Les oeuvres de la musique.

21.05 Les oeuvres de la musique.

21.20 Les oeuvres de la musique.

21.35 Les oeuvres de la musique.

21.50 Les oeuvres de la musique.

22.05 Les oeuvres de la musique.

22.20 Les oeuvres de la musique.

22.35 Les oeuvres de la musique.

22.50 Les oeuvres de la musique.

23.05 Les oeuvres de la musique.

23.20 Les oeuvres de la musique.

23.35 Les oeuvres de la musique.

23.50 Les oeuvres de la musique.

24.05 Les oeuvres de la musique.

24.20 Les oeuvres de la musique.

24.35 Les oeuvres de la musique.

24.50 Les oeuvres de la musique.

25.05 Les oeuvres de la musique.

25.20 Les oeuvres de la musique.

25.35 Les oeuvres de la musique.

25.50 Les oeuvres de la musique.

26.05 Les oeuvres de la musique.

26.20 Les oeuvres de la musique.

26.35 Les oeuvres de la musique.

26.50 Les oeuvres de la musique.

27.05 Les oeuvres de la musique.

27.20 Les oeuvres de la musique.

27.35 Les oeuvres de la musique.

27.50 Les oeuvres de la musique.

28.05 Les oeuvres de la musique.

28.20 Les oeuvres de la musique.

28.35 Les oeuvres de la musique.

28.50 Les oeuvres de la musique.

29.05 Les oeuvres de la musique.

29.20 Les oeuvres de la musique.

29.35 Les oeuvres de la musique.

29.50 Les oeuvres de la musique.

30.05 Les oeuvres de la musique.

30.20 Les oeuvres de la musique.

30.35 Les oeuvres de la musique.

30.50 Les oeuvres de la musique.

31.05 Les oeuvres de la musique.

31.20 Les oeuvres de la musique.

31.35 Les oeuvres de la musique.

31.50 Les oeuvres de la musique.

32.05 Les oeuvres de la musique.

32.20 Les oeuvres de la musique.

32.35 Les oeuvres de la musique.

32.50 Les oeuvres de la musique.

33.05 Les oeuvres de la musique.

33.20 Les oeuvres de la musique.

33.35 Les oeuvres de la musique.

33.50 Les oeuvres de la musique.

34.05 Les oeuvres de la musique.

34.20 Les oeuvres de la musique.

34.35 Les oeuvres de la musique.

34.50 Les oeuvres de la musique.

35.05 Les oeuvres de la musique.

35.20 Les oeuvres de la musique.

35.35 Les oeuvres de la musique.

35.50 Les oeuvres de la musique.

36.05 Les oeuvres de la musique.

36.20 Les oeuvres de la musique.

36.35 Les oeuvres de la musique.

36.50 Les oeuvres de la musique.

37.05 Les oeuvres de la musique.

37.20 Les oeuvres de la musique.

37.35 Les oeuvres de la musique.

37.50 Les oeuvres de la musique.

38.05 Les oeuvres de la musique.

38.20 Les oeuvres de la musique.

38.35 Les oeuvres de la musique.

38.50 Les oeuvres de la musique.

39.05 Les oeuvres de la musique.

39.20 Les oeuvres de la musique.

39.35 Les oeuvres de la musique.

39.50 Les oeuvres de la musique.

40.05 Les oeuvres de la musique.

40.20 Les oeuvres de la musique.

40.35 Les oeuvres de la musique.

40.50 Les oeuvres de la musique.

41.05 Les oeuvres de la musique.

41.20 Les oeuvres de la musique.

41.35 Les oeuvres de la musique.

41.50 Les oeuvres de la musique.

42.05 Les oeuvres de la musique.

42.20 Les oeuvres de la musique.

42.35 Les oeuvres de la musique.

42.50 Les oeuvres de la musique.

43.05 Les oeuvres de la musique.

43.20 Les oeuvres de la musique.

43.35 Les oeuvres de la musique.

43.50 Les oeuvres de la musique.

44.05 Les oeuvres de la musique.

44.20 Les oeuvres de la musique.

44.35 Les oeuvres de la



"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

En l'octave de Pâques

"Et nous aussi, nous sommes ressuscités..."

Voici le texte d'une intéressante causerie sur la Joie de Pâques donnée à la radio par le R. P. Victor Dillard, S.J.

Quelle joie, mes frères, en ce matin de Pâques! Une joie intime, certes, une joie douce, mais aussi, pourquoi pas? une bonne grosse joie toute simple, scandée par les rythmes populaires du *Victime paschale* laudés et de l'O Filii et Filiae, ces proses liturgiques où le chant grégorien abandonne sa maesté coutumière pour se faire bonhomme, jovial, peuplé. On y sent les halètements d'allégresse de Madeleine quand elle arrive tout essoufflée dans le Cénacle: "Vous sarez, je l'ai vu, il est ressuscité!" On y entend la course rapide de Pierre à Jérusalem, et toutes ces conversations familières des douze quand il les eut quittés, des douze contant la chose à Thomas l'incrédule, et lui montrant les restes du poisson et des rayons de miel: Puisqu'on te dit que c'est lui qui a mangé, lui qui s'est assis là, sur ce banc, au coin de la table... Faut-il qu'il soit entêté tout de même pour ne pas se rendre? Mais Thomas n'osait croire à tant de bonheur, accepter la joie folle des autres qui célébraient: O Filii et Filiae, "Ohé les garçons, Ohé les filles!"

Le trait curieux de cette matinée, c'est qu'il y a eu surprise, bien sûr, mais pourtant une surprise qui n'était pas brutale, qui ne dérouterait pas tout le monde. Les Apôtres et les Saintes Femmes n'ont pas été muets de frayeur devant l'apparition. Ils n'ont pas découvert un Christ nouveau, inattendu, ils ont reconnu, reconnu celui qu'ils attendaient. La Joie de Pâques est venue s'insérer chez eux dans une place qui se trouvait vide, mais toute prête pour le Seigneur. Ils ne croyaient pas à tant de joie, mais ils attendaient cette Joie sans oser le dire, ils désiraient sans le savoir cette résurrection, cette ivresse, leur attente inavouée s'est trouvée comblée, saturée jusqu'au bord, répondant trait pour trait à leurs rêves inconscients. Comme la fleur qui tout d'un coup vient accomplir ses espérances, comme le printemps qui jaillit un matin: la magnificence des corolles, les épanouissements des pétales tout humides encore, tout chiffonnés du bouton qui retenait leurs impatiences, la féerie des semences fraîches qui vont enivrer, tout cela surgit, tout cela ravit, on n'espérait pas que ce serait si beau. Pourtant l'éclosion s'est faite sans brutalité ni heurts, la rose prolonge bien la tige, couronne les feuilles, s'harmonise au buisson. Elle est bien exactement ce qui devait venir pour que la symphonie des parfums et des nuances soit complète. Le nouveau s'éclaire de l'ancien. Il ne satisfait pas comme une surprise inespérée, il n'est beau que parce qu'il est ce qui devait venir.

Le Christ de Pâques n'est beau, lui aussi, que parce qu'il est ce qui devait venir, sa Joie n'est enivrante que parce qu'elle couronne une immense, une surhumaine attente.

Toute la vie du Divin ressuscité, pendant les quarante jours de son passage, veut établir encore ce prolongement exact entre le Jésus de l'Évangile et le Jésus du ciel. Il n'y a pas coupure, pas renversement subit des valeurs, des points de vue. Notre-Seigneur s'est appliqué continuellement à souligner cette continuité entre l'humain et le divin, il est resté médiateur, trait d'union entre la terre et le ciel. Son corps de chair et son âme délicate ne sont pas partis brusquement pour "l'autre monde", comme nous disons, filés dans la gloire béatifique du ciel. Non, il est resté homme, il est encore et toujours un homme concret, vivant comme il était sur terre, il est resté présent parmi nous.

Quand Madeleine tendait les bras vers le jardinier du sépulcre, implorant son aide, mendiant une indication, le jardinier peu à peu s'est éclairé par elle, et Madeleine a reconnu son Dieu. Comme une plaque photographique qui se développe progressivement dans le bain révélateur: les contours se précisent, les images se fixent, et l'on reconnaît les traits du souverain que l'on voulait conserver. De même Madeleine a retrouvé son Maître.

Reconnaissance encore celle des disciples d'Emmaüs assis à la table près du voyageur étrange et captivant. Leurs yeux s'ouvrirent, nous dit l'Évangile, et voici que devant eux ce n'était plus le voyageur — mais si, c'était encore le voyageur, et c'était aussi Jésus.

Reconnaissance celle de Thomas effondré devant le Maître: Mon Seigneur et mon Dieu! Reconnaissance celle de la Sainte Femmes remuant sur leur route le ressuscité lui-même. Reconnaissance toujours celle des pêcheurs du lac, lorsque, dans la brume matinale, ils regardèrent ce passant sur la berge qui les interpellait: C'est lui, dit Jean à Pierre dans la barque. Et Pierre se jeta à l'eau pour gagner plus rapidement la rive.

Dans toutes ces apparitions, le passage de l'humain au divin est insensible, la transition toute naturelle. Le ressuscité n'éprouve pas l'explication, il éclaire, il séduit, et les yeux charnels s'ouvrent à la lumière, et reconnaissent la présence visible de leur Rédempteur.

Et nous aussi, mes frères, nous sommes ressuscités.

Saint Paul nous a créé cette leçon sublime: Liés comme nous le sommes à la vie du Christ, nous ne sommes pas seulement sauvés en Lui et par Lui, pas seulement souffrants de ses souffrances, pas seulement nourris de sa vie divine. Nous sommes encore rayonnants de sa gloire et lumineux de sa résurrection. Ne dites pas, mes frères: un jour, nous ressusciterons, après avoir déposé notre enveloppe charnelle. Entés sur le Christ et vivants de sa sève, nous sommes ressuscités avec Lui et en Lui, déjà sur terre nous sommes participants de sa béatitude.

Mais nous ne savons pas le voir. Nous imaginons une coupure absolue entre cette vie et l'autre, entre l'humain et le divin. Nous sommes à l'extraordinaire transfiguration, dont nous pensons que rien ici-bas ne peut nous donner l'idée. Et nous fermons les yeux à la réalité des splendeurs divines en lesquelles déjà nous vivons.

Splendeurs divines en nous-mêmes, mes frères. Nous ne reconnaissons pas notre dignité, notre magnificence de chrétiens. Bien facilement nous prenons conscience en nous de notre tare originelle, de nos tendances mauvaises, de la matière qui nous lèse. Mais la présence en nous de la grâce, mes frères, mais la réalité de cette surabondance de grâce qui comble, et au-delà, les déficits des péchés, "superabundavit gratia". Y songeons-nous, mes frères? songeons-nous parfois que nous sommes divins?

Je ne parle pas seulement de la beauté physique de l'homme, de cette invraisemblable réussite du Créateur, pas seulement des limpidités de nos regards d'enfants, des tendresses de nos sourires, du rayonnement des amours maternelles. Regardez plus profond en vous-mêmes, mes frères, regardez en chacun de nous. Ces aspirations si intenses vers un idéal qui nous dépasse, ces rêves de jeunesse qui, quoi que l'on fasse, ne meurent jamais, ce regard tendu vers le beau, vers le pur, même dans nos chutes, cette soif de nous donner, cette volonté de croire quand même à la bonté des autres, malgré toutes les déceptions, ce goût du geste désintéressé, de l'offrande anonyme, cette étincelle d'amour divin qui chaque minute veut embraser quand même toutes nos activités: les reconnaissez-vous, mes frères, regardez bien, regardez attentivement en vous, comme Madeleine a regardé le jardinier, les disciples, le voyageur, Jean, l'inconnu de la berge, serrez la transparence de la plaque, voyez-vous? lisez-vous? reconnaissez-vous? C'est lui, mes frères, c'est le ressuscité de là-bas qui vit au fond de vous-même, qui éclaire vos ténèbres, n'ayez pas peur de le reconnaître, pas peur de vous donner à Lui, pas peur de crier votre Joie. Et vous aussi, mes frères, vous êtes ressuscités!

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE

A l'occasion de la visite des Souverains britanniques au Canada, nous pensons être agréables à nos clients en leur présentant ce modèle joli et utile, qui leur permettra de garder le souvenir de ce mémorable événement.

No 2643 — Cet artistique dessin convient également pour un cadre ou un coussin. Il mesure 14 x 16 pds. Le patron à tracer 20c, perforé, 75c, au fer chaud (foncé seulement) 45c. Etpapage sur matériel du client, 45c.

Etpapage sur plus belle toile hêtre ou toile écru, dessus seul, 50c, avec dessous, 75c. Sur beau satin noir ou jaune or, dessus seul, 98c, avec dessous \$1.45. Coton ou soie pour la broderie, environ 60c. Il peut être peint ou brodé ou en tapisserie, au petit point. SPECIAL: Etpapage sur satin noir, dessus, 49c; avec dessous, 85c.

Description des couleurs: Le centre représentant une médaille, les deux effigies ainsi que le cercle devront être brodés jaune or avec quelques détails noirs pour faire ressortir. Sur satin or, la médaille sera gris argent. La couronne ou or argent, avec pierres précieuses. La fleur de Lys sera or ou argent. Les feuilles d'érable devront être brodées de nuances d'automne rouge, brique, jaune, vert, orange, etc.



COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI, 14 AVRIL 1939

Ci-inclus.....pour patrons nos.....

Nom.....

Adresse.....

Nolite timere: n'ayez pas peur, mes frères. Sa présence ne nous a pas quittés, et nous sommes forts, invinciblement forts de sa force. Le Christ ressuscité ne meurt plus, il nous baigne, il nous inonde de sa Joie. Il n'est pas seulement présent dans nos tabernacles, dans nos ostensoirs d'or illuminés de cierges et parfumés d'encens. Pas seulement présent dans le Corps mystique de l'Eglise, dans la beauté de nos cérémonies liturgiques, la hiérarchie de nos pasteurs et de nos pontifes. Plus près encore, plus près, plus simple, plus immédiat en chacun de nous comme autour de nous: voyez-vous, sentez-vous sa Joie dans la sif de pureté qui vous dévore, dans l'élan de générosité qui vous entraîne, comme dans le regard qui vous soutient, la parole qui vous console, le paysage qui vous captive, le printemps qui vous ravit?

Oh, mes frères, n'ayons pas peur d'admirer, et ne craignons pas d'être optimistes. Ne craignons pas de croire à sa résurrection. Il vit en nous ressuscité, que pouvons-nous craindre? Les tempêtes peuvent gronder autour de nous; tempêtes économiques qui bouleversent les continents, crises sociales qui jettent à la rue des millions de chômeurs, courants délétères qui circulent par le monde et séduisent les esprits, luttes politiques qui déchirent les nations, fracas sourd des armes qui s'entrechoquent, bruits de guerre qui menacent, nous saisissent à la gorge, nous étouffent d'une emprise inéluctable. Et tout s'écroule autour de nous, faillite de la justice, faillite des traités, faillite de la science, faillite de la diplomatie, et nous sentons la vague qui monte, qui monte, le raz-de-marée qui veut nous emporter: Seigneur, sauvez-nous, nous périrons!

Hommes de peu de foi, répondit Jésus aux apôtres. Hommes de peu de foi, nous répond Jésus. Pourquoi craindre? Cessons de regarder avec ces yeux matériels hypnotisés sur les réalités terrestres. Ne nous entêtons pas comme saint Thomas dans la logique, le nos raisonnements et l'attachement à nos évidences humaines. Regardons mieux, regardons plus profond. La neige a beau prolonger ses bourrasques, les bourgeois vont renouer quand même et les oiseaux chanter. Le péché pourra bien multiplier ses attaques, le repentir le

vaincra et la grâce nous rendra la paix. Le malheur peut-être s'acharnera sur nous, sur nos familles: échecs, maladies, deuils, ruines, déceptions, désespoirs: la vie passera nos plaies et l'amour trouvera dans nos souffrances mêmes l'aillement qui nous élèvera. Les tempêtes politiques agiteront le monde et les persécutions de toutes sortes ensangleront notre sol: l'Eglise vivra toujours plus jeune du sang de ses martyrs, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

Soyons joyeux, mes frères. La vie est belle. Avec le Christ aimons-la à plein cœur. Prenons l'habitude de voir le Seigneur, de le reconnaître à travers les splendeurs de la création, les richesses spirituelles des âmes qui nous entourent. Si l'Eglise a choisi le temps de Pâques pour nous demander de nous unir à Lui au moins une fois l'an, c'est qu'elle voulait nous faire prendre conscience de notre commune vie avec le ressuscité, elle voulait notre joie toute pénétrée de la Joie divine, elle voulait cet avant-goût du bonheur éternel. Joie du vivant tendu vers sa recherche pendant des jours et des mois, qui tout d'un coup découvre la formule, le sérum, la solution inespérée qu'il présentait. Joie du malade oppressé par le fièvre, liant l'inquiétude dans les regards de ses proches, dans les silences du médecin, dans les bonnes paroles des visiteurs, et qui ce matin-là sent l'oppression tomber, le sommeil revenir, le calme succéder à l'orage, et la vie, la vie intensément aimée lui sourit de son printemps. Joie des consciences lourdes, angoissées du poids des chutes, fatiguées des compromis, de prétextes, des fuites, des raisonnements fallacieux qui voudraient rassurer — et qui ce matin de Pâques, débarrassées du fardeau de leurs péchés, retrouvent la blancheur fraîche de l'âme transfigurée, et la pureté primitive d'une enfance que l'on croyait perdue. Joie d'une nature qui s'éveille, des bourgeois qui s'ouvrent, des ruisseaux qui chantent, des branches qui s'étreignent en gardes de l'hiver. Joie du soleil qui brille, Joie du ciel transparent qui brille, Joie d'une résurrection qui partout s'illumine, en nous comme autour de nous. Donnons-nous sans réserve à cette symphonie triomphale, reconnaissons en elle la présence surabondante du Christ ressuscité, ouvrons nos yeux à cette présence, et goûtons d'avance cette Joie en ouragan du ciel où nous le reconnaitrons encore. — Rabbini.

ô mon Maître, disait Madeleine, — Mon Seigneur et mon Dieu, haubait saint Thomas. Joie surhumaine, joie de Pâques:

Et nous aussi, mes frères, nous sommes ressuscités...

Victor DILLARD, S.J.

Causerie de Mme B.G. Bourgeois

AU CHATEAU DE RAMEZAY

"L'épée et l'éventail", tel est le titre d'une fine et intéressante causerie donnée hier après-midi au château de Ramezay par Mme B.G. Bourgeois à une réunion de la Société d'archéologie et de numismatique, section féminine.

"Si l'on ne prononce plus le nom d'une grande chose, c'est apparemment un signe qu'elle est morte; si on le répète souvent, cela ne suffit pas à prouver qu'elle est vivante". C'est par ces mots d'Abel Bonnard que la conférencière a présenté sa causerie.

"On parle beaucoup de tradition aujourd'hui", a-t-elle dit, "mais qu'est-ce qu'une tradition? C'est la continuation dans le présent d'une vie qui s'est déjà connue dans le cours des siècles et qui joint de la savoir qu'elle porte en elle. Toute tradition marque l'avançage qu'une âme a pris sur les choses".

"Une tradition est un héritage de noblesse; cet héritage, il se trouve dans toutes les classes de la bourgeoisie, du peuple, des gens pour le refus. Un homme sans tradition, quelles que soient sa condition et sa fortune, n'est plus qu'un individu, c'est-à-dire qu'un lieu de nourrir sa propre personne à un fonds commun, il s'isole, s'expose, s'exhibe dans une indigence volontaire. Un homme de tradition, au contraire, éprouve un bonheur profond à se sentir engagé dans une communauté qui l'anime et le soutient, associé à des morts qui vivent en lui comme il vit en eux".

En parlant de la grande réception et du bal du vieux Montréal qu'organise, à l'occasion de la venue de nos souverains, la section féminine de la Société d'archéologie et de numismatique, la pensée de la conférencière s'est portée vers cette tradition des anciens jours, vers l'époque de l'épée et de l'éventail, "armes de preux et de dames, symboles de loyauté et de grâce".

Une légende de la Bretagne, a rappelé Mme Bourgeois, veut que ses menhirs se mettent en marche, certaines nuits mystérieuses, pour aller se désaltérer aux sources et aux fontaines. "Ne vous semble-t-il pas qu'en cette soirée du 30 mai, nos menhirs à nous, glorieux monuments élevés à nos grands trépassés, ne se mettent en marche eux aussi pour retrouver le vieil enchantement des fêtes d'autrefois, pour voir se refléter leurs traits dans le miroir magnifique que leur présenteront leurs descendants?"

"N'espérons-ils pas aussi un peu d'émoi en voyant que leur épée brille encore au milieu de fragiles éventails de velin, couverts de fleurs et de ciels bleus, et qu'en des mains fines et parfumées subsiste encore un charme que le regret seul leur fera trouver mélancolique".

A l'issue de sa causerie, Mme Bourgeois a rendu hommage à M. Victor Morin, président de la Société historique, à Mlle O'Dowd et à M. Renaud pour leur profond attachement au musée et au château de Ramezay.

Gala artistique

Mardi 18 avril, aura lieu à l'Auditorium du Plateau une soirée artistique au profit du fonds de secours des infirmières diplômées de l'hôpital Saint-Luc.

Ceux qui sympathisent avec les infirmières de nos hôpitaux trouveront dans le programme varié qui leur sera présenté une magnifique occasion de passer de belles heures tout en participant à une oeuvre de charité.

Les noms seuls des artistes au programme sont une garantie de succès artistique. En effet, on pourra entendre à cette occasion le Trio Lyrique Mme Hortense Lord, pianiste, et Mlle Suzette Forques, violoncelliste.

Mlle Lucile Laporte récitera des vers et interprétera, avec M. François Bertrand, une courte comédie intitulée: "Un peu de cendre sur le tapis".

Les jeunes danseuses de genre, Jacqueline et Arlette Desforges, qui reviennent d'une tournée en Europe, exécuteront aussi quelques danses.

La dernière partie du programme est sous la direction de Mme Jean-Louis Audet.

Retraites fermées

Voici les dates des retraites qui seront prêchées au couvent de Marie-Réparatrice, 1025 Mont-Royal ouest. Outre-mer: pour fiancées, du 27 au 30 avril; pour jeunes filles, du 9 au 12 et du 25 au 28 mai et du 19 au 21 juin; pour demoiselles âgées, du 23 au 26 juin; pour employées de bureau, du 29 juin au 2 juillet.

Amicale Saint-Jean-Evangéliste

L'Amicale de l'Académie Saint-Jean-Evangéliste fera, le samedi 15 avril, à 2h. 30, sa réunion annuelle. Il y aura causerie par M. l'abbé Chevalier, et programme musical suivi du goûter. Toutes les amicales sont cordialement invitées et doivent considérer cette invitation comme personnelle.

Cours de religion

Lundi soir, 17 avril, à 8h., au Couvent de Marie-Réparatrice, cours de religion par le R. P. Voyer, O.P. Continuant l'étude de la morale, il traitera de "La valeur de tempérance dans la modestie". Les dames et les jeunes filles sont cordialement invitées.

Université de Montréal

Le concours Casgrain-Charbonneau

La maison Casgrain & Charbonneau offre à l'Université de Montréal:

Premièrement, "un prix de \$500 à être attribué, chaque année, au meilleur travail, — recherche ou amélioration scientifique, — se rapportant à la médecine, à la pharmacie, à la dentisterie, à la chimie ou biochimie; — ce qui comprend toute découverte médicale ou pharmaceutique, toute amélioration importante de traitement médical ou d'opération chirurgicale, toute découverte scientifique d'ordre médical".

Deuxièmement, "la maison Casgrain & Charbonneau met à la disposition des chercheurs une somme de \$1,000. Il s'agit d'encourager les travailleurs qui, dans les domaines scientifiques et médicaux ci-haut mentionnés, ont obtenu déjà des résultats probants, mais dont les ressources insuffisantes entravent les recherches".

EATON



Choses et autres

"QUAND IL PLEUT SUR LA VILLE"...

Quand le ciel est chagrin... les pavés glissants... les édifices ruisselants... les devantures de magasins trempées... les tramways bondés et lents... les agents de police en uniformes blancs; quand le printemps lui-même prend un air triste et morose... la mode, pour se moquer des averse, impose à ses adeptes des imperméables de couleurs claires et des parapluies aux joyeuses tonalités.

Parapluie!... accessoire du jour, objet de commentaires, quasi-personnage de première page dans les journaux de tous les pays, voyageur téméraire et placide à la fois, même en avion.

Beau temps... mauvais temps... on ne se passe plus de parapluies! Saviez-vous le nom des nouveaux parapluies?... Ce sont des "Incertain". Si le nom est charmant, l'objet ne l'est pas moins.

Et saviez-vous aussi où l'on en trouve une des plus belles collections? Parapluies légers, gais, frivoles, clairs comme les jolies toilettes de printemps... souvent fleuris, rayés, quadrillés... parfois plus sobres, mais toujours d'une élégance recherchée!... Et, à côté de ces gentils "Incertain", pour madame se dresse "l'Indispensable" pour monsieur, qui lui aussi se pique d'être à la page.

Vous avez deviné, n'est-ce pas, que cette collection vraiment remarquable de parapluies... vous la trouverez chez Eaton, au rez-de-chaussée, rue de l'Université.

T. EATON & Co. LTD. DE MONTREAL

1o. Peuvent prendre part aux deux concours: les diplômés de l'Université de Montréal.

2o. Pour le premier concours, les travaux devront être envoyés au Recteur de l'Université, d'ici le 15 mai 1939.

3o. Ces travaux devront être inédits.

4o. Pour le second concours, les demandes de secours bien motivées devront être adressées au Recteur, d'ici le 15 mai 1939.



SHREDDED WHEAT
FAIT AU CANADA - DE BLE CANADIEN

Feuilleton du "Devoir"

LE MOT QUE RIEN N'EFFACE

Roman inédit par VICTOR FELI

(Suite)

— Ah! C'était donc ça?... murmura-t-il.

— Quoi donc? interrogea avec une certaine hauteur le riche homme filateur.

— J'avais deviné que Mlle Athé n'aurait pas un projet, lequel, je te l'avoue, m'échappait complètement, et me voici fixé.

Puis, il fit pivoter son fauteuil, par un mouvement qui lui était familier avec ses clients pour s'installer face à eux. Alors, bien campé devant son visiteur, et, fort sérieusement, cette fois, il déclara:

— Ce n'est point une mauvaise idée si l'on n'envisage que certains éléments extérieurs.

Albert Charadon rougit légèrement, mais demeura muet.

— Oui, tu es un honnête garçon, grande fortune, bien acquise. Intelligent, instruit. Tu épouses une fort jolie fille que tu tires d'une situation sur le point de devenir... intolérable! Mais...

— Mais?

— Mais, ceci admis, je pourrais en rester là de mes félicitations, sincères, crois-le, si ce projet ne m'offrait une part d'inconnu

dont mon amitié pour Mlle Ghislaine et pour toi-même ne soit aussitôt préoccupée. Je suppose que tu souhaites un mariage heureux?

— Bien entendu.

— Le sera-t-il?

— Mais... J'en suis persuadé!

Et Charadon se redressait avec suffisance.

Maître Arlieux eut une seconde de silence.

— Je veux bien le croire, poursuivait-il, si, pour cela, vous réalisez tout d'abord la condition formelle de tout mariage heureux, soit l'amour, un amour véritable, assez fort pour résister aux heurts de la vie. Aimes-tu ainsi Ghislaine de Peyrefort?

Une surprise intense parut sur la physionomie de l'industriel tandis qu'il répondait, tranquillement vaniteux:

— Ce serait peu compréhensible de ne pas aimer cette jolie créature.

— Bien. Me voilà renseigné. Tu ne l'aimes pas, et, peut-être, ne l'aimeras-tu jamais. Actuellement, tu la convoites, ce qui est fort diffé-

rent.

— Mais... Maître...

— Parfaitement! Et je vois tes espérances. T'allier avec ce grand nom qui t'ouvrira, tout à fait, un milieu où tu es reçu certainement, mais, en réalité, surtout à cause de ta fortune.

Une voix de rancune déclara: — Un milieu où quatre-vingt-dix-neuf pour cent des jeunes filles eussent accepté avec folle joie une demande en mariage de ma part!

Maître Arlieux se mit à rire.

— Je suis à peu près de ton avis, sauf pour la proportion, que tu exagères.

"Mettons que toutes ces affamées de luxe seraient enchantées d'avoir des millions, plus peut-être, ajouta-t-il toujours gaiement, que de posséder ton nom, ta personne et tes usines..."

L'industriel haussa les épaules et l'avocat continua:

— Mais si tu n'as pas fait l'honneur de ta déclaration à ce lot considérable de jeunes supplantes, c'est que le projet "Ghislaine de Peyrefort" réunissait pour

toi d'autres avantages.

— Que voulez-vous dire?

— Oh! C'est très simple!

Et, comme à la barre, Maître Arlieux leva largement la main pour appuyer sa démonstration.

— Tu deviens donc le mari de Mlle de Peyrefort, ce qui te crée une personnalité nouvelle. Tout le côté "vieille noblesse" de la région vivaroise et lyonnaise finit par t'adopter — quitte à dauber dans ton dos — ce qui, au surplus, est fort négligeable. Tu mets du luxe dans l'affaire... Pardon, dans ton programme. Et tu fais bien, car, en somme, tu as trente-quatre ans et elle en a vingt... Comme partout l'argent fera merveille. Ton renom grandira de jour en jour, et viendra un moment, ajouta-t-il avec malice, où il sera logique, pour toi, et admis de tous, de devenir Charadon de Peyrefort...

— Allons donc! protesta avec humeur l'industriel.

Mais l'avocat affirmait, au contraire, son opinion.

— Tu as escompté cela! Enfin, aux prochaines élections législati-

ves — car je connais ton désir — tu réuniras la presque-totalité des suffrages.

— C'est de l'imagination débordante.

— Non. De l'expérience. Te voilà, dès lors, à Paris, noble, riche, et membre du Parlement (où beaucoup ne le valent pas) y prenant une place... moyenne, enviable.

— Vous ne me jugez point capable d'être au-dessus de la moyenne? ne put s'empêcher d'interroger avec acrimonie Albert Charadon.

— Non. Actuellement — car il faut toujours réserver l'avenir dans une transformation d'existence, telle que va être la tienne — donc, actuellement, je ne te connais point les dons de premier ordre, mais intérieurs, car je ne parle point des apports extérieurs, de travail, d'honnêteté que tu as déjà...

— Alors?

— Alors, mon garçon, pour émerger en hauteur, je ne dis pas en largeur!

Et la main, au geste énergique, soulignait sans artifice l'expression originale.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est. à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), directrice: propriétaire — Georges Pelletier, directeur-général.

AU MONUMENT NATIONAL

La grave question de l'immigration

Discours de MM. Georges Héon, Philippe Ferland, Anatole Vanier et Philippe Girard
— Les désavantages de l'immigration sont pour nous plus grands que les quelques avantages que cette politique pourrait nous apporter

LA GRANDE ASSEMBLEE D'HIER SOIR ORGANISEE PAR LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait organisé hier soir, au Monument National, en collaboration avec toutes les associations nationales de la ville, une grande assemblée contre l'immigration, tenue sous la présidence de M. Raymond Denis, premier vice-président de la société.

Parmi les principaux orateurs qui portèrent la parole, furent MM. Geo. Héon, député d'Argenteuil, Philippe Ferland, de l'Action nationale libérale, Anatole Vanier, de la Ligue d'action nationale, M. Alphonse de Larochelle, secrétaire général de la Société Saint-Jean-Baptiste, et les discours que devait prononcer M. L.-Alphonse Fréchette, l'un des directeurs de la même société, qui avait dû s'absenter.

M. Georges Héon

M. Héon dit au début qu'il est venu à l'Assemblée du Monument National parce qu'il croit que la question de l'immigration est de première importance et l'urgence qu'il y a de s'en occuper. Et l'orateur de continuer:

Nous sommes donc d'accord et pour établir définitivement la situation, je veux vous déclarer immédiatement que je suis absolument opposé à toute politique favorisant directement ou indirectement l'immigration, que cette politique soit ouvertement prônée ou hypocritement mise en pratique.

Malgré les traditions humanitaires dont s'enorgueillissent les pays civilisés, il est évident que dans la période de difficultés économiques et sociales que traverse actuellement le monde, nous ne saurions accueillir un nombre quelconque d'immigrés. Pour liquider radicalement et définitivement le problème des émigrés, il leur faudrait donner un pays "vierge", un pays encore inexploité, plus ou moins inhabité qu'ils pourraient civiliser, défricher et transformer en une véritable patrie.

Notre situation

Maintenant, quelle est donc la situation de notre pays? Je la trouve définie par le ministère de l'Immigration, à la page 234 à 235, du rapport annuel 1938. Ce rapport, malheureusement, est en anglais, l'éditorial français, paraît-il, n'étant pas encore prêt. Le commissaire de l'Immigration, M. Blair, déclare ce qui suit:

"L'un des plus grands problèmes que ce pays est appelé à résoudre relativement à l'immigration est le mouvement d'émigrés sans capital. Dernièrement, un effort extraordinaire a été fait pour décourager le mouvement des capitaux, mais pour encourager l'exode d'immigrants, particulièrement de certaine classe de races. La loi d'immigration canadienne prévoit l'admission d'immigrants agricoles de bon caractère, mais seulement quand ils apportent avec eux un capital suffisant pour leur permettre de commencer leurs opérations agricoles, par eux-mêmes."

"Il se fait actuellement une pression extraordinaire à nos portes pour que nous admettions plusieurs milliers de personnes en détresse venant d'Europe — une pression encore plus grande que celle qui fut créée par le Canada lui-même en d'autres années, quand des dizaines de milliers de dollars étaient dépensés annuellement en propagande pour attirer les immigrants. La plupart de ceux qui cherchent maintenant à laisser l'Europe pour s'établir outre-mer sont sans ressource financière et s'ils sont acceptés, ils doivent laisser leurs capitaux, leurs biens et arriver au pays sans autre chose que leurs deux mains habituées à de l'ouvrage de bureau ou d'industrie."

Voilà donc, en résumé, la qualité d'immigrants que nous serions appelés à recevoir, qualité définie par le Commissaire de l'Immigration lui-même.

Voilà, un peu, maintenant, quelle qualité d'immigrants nous avons admis au pays en l'année 1938.

Nouveautés

LES TEMOINS DU CHRIST par Marc Escholer — Epilogue de Georges Goyau. Un volume in-16 de 250 pages avec une carte dans le texte 75s

CHEFS par Henri Massis. — Les Dictateurs et nous — Entre-tiens avec Mussolini, Salazar, Franco — La Conquête hitlérienne — La Guerre religieuse du troisième Reich — Hitler dans Rome. Un volume in-16 de 257 pages 75s

UN ART DE VIVRE par André Maurois — L'art de penser, aimer, travailler, commander, vieillir. Un volume in-16 de 242 pages 75s

LA VOCATION SAHARIENNE DU PERE DE FOUCAULD par René Pottier. Un volume in-8 de 300 pages avec 25 gravures hors texte 1.25

LES DICTATEURS par Jacques Bainville. — Un volume in-8 sur l'alpha illustré de 14 hors-texte en héliogravure, 225 pages 1.50

Service de Librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal.

composaient de ruraux, maintenant 62 p.c. se composent de citadins.

L'immigration devait nous rendre cet autre service, augmenter le nombre de consommateurs et résorber, par voie de conséquence, la crise. Il n'en pouvait être ainsi. Le problème de l'industrie et du commerce n'est pas dans le manque de consommateurs, il est dans le manque de pouvoir d'achat d'une clientèle affamée de besoins. Le mal, non plus, n'est pas tant dans la production que dans le défaut de circulation de biens et dans le manque de distribution. La solution n'est pas dans l'importation d'hommes, mais dans la répartition des richesses et dans la libération économique de ces hommes et surtout de nos nationaux.

La faillite économique, la faillite financière, la faillite sociale, la faillite nationale, l'immigration a été aussi une faillite démographique. Elle n'a pas augmenté pour la peine la population totale du Canada. Elle nous a donné beaucoup de citoyens, 6 millions de 1867 à 1937, mais elle nous a enlevé beaucoup, de ce total 2,300,000 sont restés. (Ces immigrants ont coûté à l'Etat \$55 millions et autant aux chemins de fer. Les départs représentent une perte nette de \$74 millions.) Elle a refoulé un milliard de dollars de nos richesses obligées de s'exporter pour vivre. De 1867 à 1937, l'exode des nôtres a dépassé 553,000 l'immigration, soit un déficit annuel de 9,000 personnes.

La faillite sur toute la ligne, l'immigration a été une fructueuse entreprise pour les chemins de fer qui ont vu des millions d'acres de terre à disposition. C'est là qu'il faut chercher la source de cette propagande néfaste.

Les Canadiens français ont, de plus, une raison particulière de s'opposer énergiquement à toute immigration, même sous forme d'infiltrations. L'immigration a une origine anticanadienne-française. C'est l'origine d'immigrants qui a inspiré l'immigration massive, écolée dans toutes les provinces et particulièrement sur les bords du Saint-Laurent. L'immigration ne nous a pas aidés, mais elle a fait reculer notre influence: en 60 ans, notre élément ethnique a subi une baisse de 2.5 p.c., tandis que la cote des immigrants faisait un bond de 10 p.c. L'immigration n'a pas encore répudié son origine criminelle, en novembre 1938, un journal londonien soulignait "le danger de voir le plus vieux des Dominions dominé par une autre race que la race britannique".

L'immigration continuera d'être une faillite complète tant que l'on ne se rendra pas compte du formidable problème social qu'elle contient. Elle devrait être avant tout une politique de peuplement, tournée vers le bien-être des hommes, plutôt que vers les intérêts des compagnies de chemins de fer; appuyant d'abord l'accroissement de la population par l'intérieur, par une politique familiale; ensuite, elle devrait limiter toute importation de capital à notre faculté d'assimilation; elle devrait surveiller la marche des immigrants au pays afin de s'assurer qu'ils restent bien dans les cadres qui leur ont permis de s'établir ici; enfin, la grande tâche d'une bonne politique de peuplement consisterait à rétablir l'équilibre entre les divers éléments de la population, en prévenant la désertion des campagnes et l'engorgement des villes.

M. Anatole Vanier

Sans doute l'immigration peut être une bonne chose en théorie dans un pays neuf et faiblement peuplé. Mais, même alors, il ne faut pas perdre de vue qu'elle est pour les peuples qui ne la transforment pas en leur bien-être, une source de sang pour les individus, une chose délicate et pouvant être grosse de conséquences. Ne l'oublions pas, les individus transportés avec eux des idéologies qui se manifestent par des mœurs et des aspirations.

Ces mœurs et ces aspirations peuvent être bonnes, elles peuvent aussi être moins bonnes et même mauvaises. Et si nous faisons le bilan de celles que nous ont apportées les immigrants depuis le début du siècle, il me paraît plus facile d'allonger la colonne du passif que celle de l'actif. Ainsi je vois les mœurs des Doukhobors, les idées de gauche des immigrants qui nous sont venus spécialement de l'Europe centrale, pleines de querelles, de haines de classe et de désir de changements politiques; je vois même des pertes énormes, comme la libération du failli dans la loi des faillites transportée ici par les soins persévérants de l'ancien député Jacobs. Cette libération des faillits fut une atteinte à notre traditionnelle conception de l'honnêteté en affaires. Au surplus elle empêche souvent l'exécution des engagements.

Je ne vois pas bien ce que je pourrais grouper à la colonne de l'actif.

Au début du siècle on s'est demandé si l'immigration massive, telle qu'elle se pratiquait, disons le mot, au bénéfice des compagnies de chemins de fer, n'était pas dangereuse pour le peuple canadien, composé jusque là des représentants de deux civilisations, la nôtre, la française, puis celle de l'Angleterre depuis 1760.

Le problème qui se pose aujourd'hui n'est pas moins grave. Il a deux aspects: 1. A notre époque de chômage, la porte du pays doit-elle être ouverte? 2. Sous prétexte de sentiment humanitaire, devons-nous laisser venir ici les Juifs inassimilables, dont le flot offre une pression insupportable devant la persécution dont ils sont l'objet en Europe?

Que disent de ces deux aspects de la question les hommes responsables chez nous de la chose publique? Et que disent à leur tour les faits, dans leur langage propre? Prenant la parole devant la section Saint-Jean-Baptiste de l'Association de la Jeunesse libérale, M. Fernand Rinfret disait le 20 janvier dernier: "Bien que nous soyons affligés du sort fait aux réfugiés étrangers, et particulièrement à ceux de l'Allemagne, notre sympathie demeure pour le peuple du Canada. Nous savons que beaucoup de nos gens ne travaillent pas et aussi que certains éléments s'assimilent difficilement aux Français et aux Anglais de notre pays. Et c'est malgré toute notre sympathie pour les étrangers que le gouvernement du Canada a décidé

de maintenir les restrictions imposées dans la Loi de l'immigration étrangère. Le Dominion n'entend pas diminuer ces restrictions actuelles, surtout tant qu'il y aura du chômage au pays."

Bravo, Monsieur Rinfret! On ne pouvait pas mieux dire. Evidemment, dans un pays comme le nôtre, il devait y avoir une réaction. Elle s'est manifestée à la Chambre dix jours plus tard. Voici ce que rapportait le Canada du 31 janvier:

"M. Heaps s'en prit à des déclarations de l'honorable secrétaire d'Etat, M. Fernand Rinfret, déclarations faites à Montréal à l'effet qu'en dépit de ses sentiments humanitaires, le gouvernement n'ouvrirait pas ses portes aux réfugiés. M. Heaps déclare que le gouvernement devrait faire connaître sa politique à la Chambre et que l'on devrait accepter la loi de l'immigration."

"M. Rinfret n'était pas à la Chambre au moment où M. Heaps portait la parole. Le premier ministre et le ministre de la Justice ont protesté tous deux pour dire que l'on a dû mal interpréter les paroles du Secrétaire d'Etat."

"Le très honorable Mackenzie King, premier ministre du Canada, a déclaré, aujourd'hui, au cours du débat sur la question des réfugiés, que bien que le gouvernement ne fût pas prêt à admettre d'importants, n'importe quand au pays, cette attitude ne l'empêcherait pas d'étudier avec sympathie la situation qui est faite aux réfugiés."

Les interventions de M. Heaps paraissent exercer sur les chefs du ministère une action plus rapide que celle (encore à venir) de nos sociétés nationales, quand ces dernières ont demandé récemment que la démocratie canadienne fasse passer le sentiment et les intérêts canadiens avant le sentiment et les intérêts de Londres dans notre politique extérieure. Pourtant derrière M. Heaps il n'y a que 158,000 Juifs, d'après le recensement de 1931. Le secret des forces qui travaillent contre nous serait-il dans la jonction de l'or anglais et de l'or juif ou dans la division des Canadiens au profit des intérêts de partis? La question vaut la peine d'être posée.

Plaçons de nouveau la loupe sur la pensée de nos chefs politiques. Au cours du discours prononcé à Québec par M. Ernest Lapointe, en février dernier, quand on célébra le 35e anniversaire de vie politique du ministre de la Justice, ce dernier parla de l'immigration dans les termes suivants, tirés du Canada du 20 février:

"Cette question du chômage influe et a sa répercussion sur plusieurs autres problèmes, celui de l'immigration par exemple. Je suis de ceux qui croient que nous ne pouvons pas augmenter l'immigration au Canada aussi longtemps que les conditions actuelles existent. A la suite des événements malheureux d'Europe, des requêtes nous sont adressées; des associations humanitaires nous ont supplié de recevoir au Canada des réfugiés qui ont souffert et qui souffrent une atroce persécution."

"Nous avons été attaqués vigoureusement. D'un côté, nous avons été accusés de cruauté et de barbarie parce que nous refusons d'ouvrir nos portes. Et moi, d'un autre côté, j'ai été attaqué ici parce que, nos portes étant fermées et continuant à rester fermées, je n'ai pas dit d'injures à ceux que nous ne pouvons pas recevoir."

"Je n'hésite pas à dire que la persécution qui a été poursuivie dans certains pays d'Europe est un crime contre l'humanité, qui a ramené ces pays aux époques les plus sinistres du Moyen-Age, et en cela je suis d'accord avec notre regretté chef de l'Eglise, Sa Sainteté Pie XI; et si je ne puis pas aider les victimes de cette odieuse tyrannie, au moins qu'il ne me demande pas de les insulter. Dans la politique, il faut voir clair et ne pas prendre ses passions pour des doctrines."

M. Lapointe croit que nous ne pouvons pas augmenter l'immigration au Canada aussi longtemps que les conditions actuelles existent. Nous sommes d'accord sur ce point. M. Lapointe exprime sa sympathie pour les victimes juives de certains pays totalitaires, de l'Allemagne et de l'Italie. Et il a encore parfaitement raison de le faire. M. Lapointe dit que le gouvernement a été attaqué et accusé de cruauté et de barbarie parce qu'il refusait d'ouvrir ses portes au pays. La chose est vraie. Mais les amis de M. Heaps sont remuants et tapageurs. Là où M. Lapointe est moins facile à comprendre c'est quand il dit qu'il a été attaqué parce qu'il n'avait pas dit d'injures à ceux que nous ne pouvons pas recevoir.

Pour ma part, je serais satisfait s'il n'entrait pas d'immigrants quand la porte est censée être fermée. Car enfin, messames et messieurs, l'entre des immigrants malgré notre politique de porte fermée. Le jour même que M. Lapointe tenait les propos que je viens de vous lire, M. Léopold Richer nous disait cette question dans le Devoir: "D'où sont venus les 17,244 immigrants entrés au Canada en 1938?" Cela suppose que notre politique de porte fermée a des fentes. Si notre pays est réellement d'opinion qu'il ne peut pas augmenter l'immigration aussi longtemps que les conditions actuelles existent, il pourrait peut-être fermer les fentes, car non seulement les immigrants continuent à entrer, malgré notre politique de porte fermée, mais ils sont de plus en plus nombreux. 17,244 en 1938; ils étaient 15,101 en 1937; ils étaient 11,443 en 1936.

Autre aspect de la question, si on additionne le nombre connu des immigrants entrés au Canada depuis 1931, année où l'on ressentait déjà cruellement la crise, on arrive à compter plus de 130,000 immigrants en huit ans. Vous admettez que nos hommes politiques forcent un peu la note en affirmant, sans bader, que nous pratiquons une politique de porte fermée. Il n'est donc pas mauvais de faire parler les statistiques après avoir entendu nos chefs politiques.

Une question se pose. D'où viennent ces immigrants? A quelles races nous appartenent-ils? Nous avons le droit de choisir la qualité du sang nouveau qui va circuler dans la vie de la nation. Voilà la question intéressante que se posait M. Richer au mois de février.

Sirènes d'alarme à Rome

Rome, 13 (A.P.) — Toutes les rues de Rome sont devenues désertes en quelques minutes, aujourd'hui, alors que l'on a mis à l'essai un système de sirènes d'alarme destinées à alerter la population en cas de bombardement aérien.

Au moment de cet exercice anti-aérien Sa Sainteté le Pape Pie XII donnait des audiences. Il a continué paisiblement à remplir ses fonctions bien que quelques-unes des personnes à qui le Pape avait accordé des audiences particulières soient arrivées en retard à cause de l'interruption subite de la circulation.

La sirène du Vatican a été mise en mouvement en même temps que celles de l'Etat italien. Le chambellan du Pape est descendu alors dans la Cour Saint-Damase pour voir à ce que les ordres des gendarmes pontificaux soient observés.

Dans les parties les plus exposées du palais du Vatican, on a substitué des ampoules bleues aux ampoules blanches. Des tableaux spéciaux de contrôle, qu'on vient d'installer, permettent aux ingénieurs du Vatican de faire les ténements dans n'importe quelle partie de la Cité du Vatican, au premier sirène.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée ou d'une adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Si l'on prenait garde... Montréal, 11-4-1939

Cher monsieur,

Peut-on nier que les routes sont un danger pour les citoyens de Montréal? Il est regrettable que nos édiles ne veuillent pas se rendre compte de tous les accidents qui restent dans l'ombre, faute de témoins. Je suis une victime de cette anomalie criminelle des mauvais entretiens de nos rues. Malgré toute l'attention que j'y ai apportée, à un endroit peu éclairé de la rue Dorion près Rachel, je fis une chute, me blessant au point d'être défigurée et gaspillant en plus mes vêtements.

Une autre personne a été victime d'un semblable accident au même endroit. N'est-ce pas révoltant de constater si peu de jugement chez ceux qui promettent tant et n'ont aucun souci du danger qui nous menace? J'espère que ces quelques lignes tomberont sous les yeux de ces messieurs. Souhaitons que leur incurie actuelle leur serve de leçon et les rende plus soucieux du devoir qui leur incombe.

Je vous remercie, monsieur le rédacteur, de votre hospitalité et de votre

Une lectrice assidue, B. LAROSE

Notre pays et les autres pays

Par Neville Chamberlain
Premier ministre de Grande-Bretagne

Table des matières:
Présent et avenir,
Une politique de paix;
Il faut agir;
Réarmement;
L'Anschluss;
L'attitude de l'Angleterre;
Une mission de bonne volonté;
L'accord anglo-italien;
La question tchécoslovaque;
Tour d'horizon;
La paix ou la guerre?
Hier et demain;
Poursuivre l'effort.

Brochure de 192 pages. Au comptoir ou par la poste, 60s. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Corby's
LONDON DRY GIN
DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ AU CANADA
25 oz. \$1.90 • 40 oz. \$2.95

Shiueurs!
Trains de fin-de-semaine vers les Laurentides
15-16 avril

Gare Windsor: samedi 8.55 a.m., 1.50 p.m., 6.55 p.m. — dimanche 8.00 a.m., 8.55 a.m.
Westmount: samedi 9.01 a.m., 1.56 p.m., 7.01 p.m. — dimanche 8.05 a.m., 9.01 a.m.

Montréal ouest: samedi 9.07 a.m., 2.02 p.m., 7.07 p.m. — dimanche 8.12 a.m., 9.07 a.m.
Gare Viger: vendredi 4.55 p.m., 7.30 p.m. — samedi 1.30 p.m.
Gare avenue du Parc: vendredi 5.12 p.m., 7.45 p.m. — samedi 5.25 a.m., 1.47 p.m., 2.20 p.m., 7.25 p.m. — dimanche 8.30 a.m., 9.25 a.m.

Service de retour commode. Renseignements supplémentaires des agents ou appelez M.A. 5901.

Pacifique Canadien
SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

Résolution de la ville de Rigaud

Le Canada et la guerre — L'immigration

Rigaud, 14 — Le conseil municipal de la ville de Rigaud a adopté la résolution suivante:

Attendu que le gouvernement fédéral veut faire voter 80 millions de dollars pour des préparatifs de guerre (1939-1940);

Attendu que ces armements extrêmement coûteux devront nécessairement amener notre contribution en argent et en hommes aux guerres de l'Empire britannique;

Attendu qu'en vertu du Statut de Westminster nous devons être libres de participer ou non aux guerres extraterritoriales;

Attendu que nous avons au pays des milliers de chômeurs, hommes et jeunes gens qui demandent de l'ouvrage;

Attendu que notre agriculture souffre du manque de marchés commerciaux pour l'écoulement des produits de la ferme;

Il est résolu: à l'unanimité:

Que nous nous opposons fortement à toutes dépenses pour fins militaires autres que celles destinées à la défense du Canada;

Que nous estimons que ces millions votés pour des armements seraient employés à profit au Canada pour des travaux destinés à enrayer le chômage et par le fait à procurer à nos fils de l'emploi leur permettant de s'établir;

Qu'il serait de l'intérêt immédiat de notre pays de développer avec s'appliquant à l'Amérique du sud des traités de commerce, favorables à notre agriculture et à notre commerce;

Qu'à cause du grand nombre de sans-emploi et de l'encombrement des villes nous nous opposons à tout mouvement d'immigration, spécialement de l'immigration juive;

Que copies de ces résolutions soient adressées au premier ministre du Canada, au Dr J.-A. Thauvette, député, et aux journaux.

En cas de guerre

L'Allemagne et l'Italie tenteraient de déborder la ligne Maginot

Par le col du Brenner

Paris, 13 (A.P.) — On estime dans les milieux français qu'en cas de guerre l'Allemagne et l'Italie tenteraient de déborder la ligne Maginot qui fait face au Rhin en attaquant la France dans les Alpes, par l'Italie, et dans les Pyrénées, par l'Espagne. Depuis des semaines, les journaux français et suisses publient des rapports à l'effet que l'on transporte en Italie des soldats allemands et du matériel de guerre allemand par le col du Brenner. D'après le journal suisse-allemand *Freiheit* de Bâle, quinze longs convois de munitions ont traversé la Suisse pour transporter des munitions d'Allemagne en Italie pendant la seule journée de Pâques. On a remarqué qu'une batterie d'artillerie avait été dressée face à la France au poste-frontière du Perthus en Espagne.

La rumeur veut que 80,000 de troupes marocaines soient retournées au Maroc espagnol depuis la fin de la guerre civile, mais les officiers français font observer que l'armée française du Maroc compte beaucoup plus que 80,000 hommes.

Duncan's
ROYAL PALACE
Liquor
WHISKY
MÉLANGÉ ET EMBOUTILLÉ AU CANADA
13 oz. \$1.20 - 25 oz. \$2.20 - 40 oz. \$3.50

Croisières — AUBAINES —

DANS LE GOLFE

A bord du "FLEURUS"

De Montréal toutes les deux semaines — Cabines extérieures — Nombreuses escales.

Durée 12 jours \$75.

Aux nouveaux mariés — Départ 26 avril, 10 et 23 mai.

Très spécial \$58.50

AUX BAHAMAS

4 jours à New-York

A bord du "LANCASTRIA"

De Montréal, tous les vendredis — Aller par l'Hudson — Hébergement à New-York et visites de l'Exposition.

Durée 11 jours \$98.

AUX BERMUDES

A bord des "LADY"

De Montréal toutes les deux semaines — Cabines extérieures — Nombreuses escales.

Durée 11 jours \$105.

— Réduction de 5% aux nouveaux mariés en avril, mai et juin.

New-York, Bermudes, Bahamas, Jamaïque. De Montréal \$192.

NOMBREUSES AUTRES CROISIÈRES ET VOYAGES A NEW-YORK

LE DEVOIR-VOYAGES

430, Notre-Dame est
Tél. BElair 3361 Montréal

La conférence des maires

Ottawa ne peut assumer le coût entier des secours directs

Ottawa, 14 (CP) — Le gouvernement a fait comprendre à la Fédération canadienne des maires, hier, à l'issue du congrès de trois jours, que la contribution actuelle au coût des allocations de chômage serait maintenue, du moins tant que la constitution n'aura pas été amendée.

Le secrétaire George Mooney, de Montréal, a déclaré aux 80 maires et échevins que le ministre du travail, M. Rogers, lui avait déclaré que le gouvernement ne peut se rendre à la requête des municipalités à l'effet que le gouvernement se charge du coût entier des secours.

Sous le présent système, les municipalités payent 20 pour cent et les provinces et le fédéral 40 pour cent chacun.

Après conférence avec le cabinet, le suis autorisé à déclarer que la politique actuelle sera continuée jusqu'à ce qu'on ait fait les arrangements constitutionnels qui seront recommandés par la Commission royale d'enquête sur les relations entre le fédéral et les provinces, aurait dit M. Rogers à M. Mooney.

M. Rogers aurait ajouté que le gouvernement dépensait \$10,000,000 de plus qu'il n'en reçoit pour les secours cette année, et que les municipalités seraient soulagées d'autant de leur part du fardeau du chômage.

Une suggestion du maire W.E. McMonagle, de Moncton, N.B., que le fédéral permette aux municipalités de transférer directement avec lui sur les questions de travaux publics, a été rejetée par le congrès.

Le maire Stanley d'Ottawa, a été réélu président de la Fédération, le maire Ralph Day, de Toronto, a été élu secrétaire, et le maire Camille Houde, de Montréal, a été élu secrétaire honoraire.

Le bill Lacroix

Le français et les chemins de fer

Les cours de français aux employés du C.N. et du P.C.

Ottawa, 14 (DNC) — Si les Canadiens de langue anglaise faisaient le même effort pour apprendre le français que les Canadiens français pour apprendre l'anglais, cela éviterait évidemment bien des tracasseries. M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency, n'aurait pas eu besoin de présenter son bill modifiant la loi des chemins de fer en faveur du français dans les régions où la majorité parle cette langue.

Hier matin, le comité parlementaire des chemins de fer a tenu une réunion et entendu plusieurs témoignages.

Les quatre principaux témoins ont été: M. L.W. Best, secrétaire du Dominion Joint Legislative Committee des Brotherhoods ferroviaires du Canada; M. Riddell, secrétaire général de la Railway Association du Canada; M. Evans, avocat du Pacifique Canadien; M. C.V. Darveau, avocat du Canadien National.

M. Best a lu un mémoire pour démontrer que des accords établis depuis longtemps, relativement à la promotion par ancienneté des employés, constitue un obstacle insurmontable au bill et qu'il faut le rejeter.

M. Fiset, député de Rimouski, a déposé d'un mot d'échafaudage d'arguments de M. Best en disant que le mémoire n'avait rien à faire avec le bill, puisque que le bill ne vise que les nouveaux employés et n'a rien à voir avec les anciens. Talonné par le député de Témiscouata, M. Pouliot, M. Best, tout en faisant de son "best", a dû reconnaître qu'il n'avait pas reçu de protestations aussi définies et précises des unions locales ferroviaires de la province de Québec qu'il l'avait d'abord prétendu.

M. Riddell soutient que les chemins de fer ne sont pas des institutions avec frontières provinciales, mais nationales et même internationales et qu'il est impossible de faire un traitement de faveur à une certaine partie du pays en renversant l'ordre de promotion par ancienneté.

Il prétend même que le bill aurait un effet démolissant sur les employés. Lui aussi oublie que le bill ne vise que les nouveaux employés.

M. Evans, du Pacifique Canadien, cite de nombreuses statistiques pour démontrer que le pourcentage d'employés canadiens-français par rapport à la population du Québec et au chiffre des affaires qu'elle fait avec les chemins de fer, le télégraphe, etc.

M. Evans a révélé un fait intéressant, à savoir que le Pacifique Canadien a organisé des cours de français pour ses employés qui ne le parlaient pas ou qui ne le parlaient pas suffisamment. Tout son témoignage a consisté à montrer comment le Pacifique Canadien a toujours été favorable à l'usage du français, et comment il désire l'être dans toute la mesure de son pouvoir.

M. Evans n'en combat pas moins la mesure Lacroix.

De son côté M. Darveau, délégué du Canadien National, s'est attaché à démontrer que la situation n'est peut-être pas aussi sombre qu'on le dit. Il a cité des chiffres, des noms français d'employés, etc. Lui aussi a mentionné la décision du Canadien National de donner des cours de français à ses employés anglais incapables de répondre aux voyageurs de langue française en français. Le député Wilfrid Lacroix avait donné, au début de la séance, des explications de son bill.

Les élèves de Suzanne Paquette

Adoration nocturne de Montréal

Les adoratrices nocturnes sont convoquées pour deux réunions:

1. dimanche, le 16 courant, à St-Bernard, 104 St-Michel, pour 7 h. 30 p.m.;

2. mercredi, le 19 avril, à la chapelle de l'Assile de la Providence, 331 Ste-Catherine est, à 8 h. du soir.

Les élèves de Suzanne Paquette qui prendront part aux quatre épreuves du 17 avril à 8 heures 30 du soir, à l'hôtel Windsor, sont: Mlle Lucienne Letondal, Madeleine Pierre, Madeleine Allu, Yolande Archambault, Jeanne Bruneau, Yolande Ballarçon, Fernande Chabpague, Carmen Dugrenier, Renée Girard, Antonine Poirier, Chantal Letondal, Claude Leclair, Lucie Plourde, Lise Lafrenière, Denise Laizer, Lucienne Bruneau, Ginette Bourque, Renée Gauthier, Nicole Denis, Mlle René Vienneux, André Ballarçon.

Intermède musical: Mlle Pauline-Alainie Bailly, lauréate de la sélection de concert pour piano au dernier Festival-Concours de musique du Québec.

Les élèves de Suzanne Paquette

Adoration nocturne de Montréal

Les adoratrices nocturnes sont convoquées pour deux réunions:

1. dimanche, le 16 courant, à St-Bernard, 104 St-Michel, pour 7 h. 30 p.m.;

2. mercredi, le 19 avril, à la chapelle de l'Assile de la Providence, 331 Ste-Catherine est, à 8 h. du soir.

Les élèves de Suzanne Paquette

Adoration nocturne de Montréal

Les adoratrices nocturnes sont convoquées pour deux réunions:

1. dimanche, le 16 courant, à St-Bernard, 104 St-Michel, pour 7 h. 30 p.m.;

2. mercredi, le 19 avril, à la chapelle de l'Assile de la Providence, 331 Ste-Catherine est, à 8 h. du soir.

Les élèves de Suzanne Paquette

Adoration nocturne de Montréal

Les adoratrices nocturnes sont convoquées pour deux réunions:

1. dimanche, le 16 courant, à St-Bernard, 104 St-Michel, pour 7 h. 30 p.m.;

2. mercredi, le 19 avril, à la chapelle de l'Assile de la Providence, 331 Ste-Catherine est, à 8 h. du soir.

Les élèves de Suzanne Paquette

Au Conseil législatif

Les bills discutés hier — Ajournement à mercredi — Le bill de Montréal, la semaine prochaine

Québec, 14. — Le Conseil législatif a siégé hier après-midi, sous la présidence de M. Alphonse Raymond. Après avoir passé plusieurs bills en première et en deuxième lecture, la Chambre haute s'est ajournée à mercredi, 19 avril prochain, vu qu'aucune mesure importante n'est inscrite sur l'ordre du jour que le Conseil a épuisé jusqu'à présent. Comme l'a expliqué le leader du Conseil, sir Thomas Chabais, en prononçant l'ajournement, les bills de Montréal et de Québec reviendront à la Chambre haute la semaine prochaine, fournissant ainsi aux conseillers législatifs une importante somme de travail.

Dix-huit bills publics ont été adoptés au cours de la séance d'hier après-midi en première lecture:

Loi modifiant la loi relative au moratoire et sauvegardant la petite propriété;

Loi modifiant la loi des mines de Québec;

Loi modifiant la loi des salaires raisonnables;

Loi modifiant les lois relatives à la régie de l'électricité;

Loi favorisant l'expansion de la colonisation;

Loi assurant l'extension de la colonisation dans le Témiscamingue;

Loi autorisant le drainage de la savane de Saint-Charles de Bellechasse;

Loi protégeant le domaine public de la colonisation;

Loi modifiant la loi 1, Georges VI, relative aux Tramways de Montréal;

Loi relative à l'enseignement agricole des jeunes orphelins;

Loi pour amender la loi de l'éducation;

Loi modifiant la loi concernant les électriciens;

Loi amendement le code de procédure;

Loi modifiant la loi des sociétés coopératives agricoles;

Loi modifiant la loi du département du Trésor relativement aux dépôts judiciaires;

Loi pour encourager le progrès de l'agriculture;

Loi concernant le paiement des certificats des registraires émis en vertu du prêt agricole;

Loi relative à la Cour des jeunes délinquants de Montréal.

En deuxième lecture, les bills suivants ont été passés et référés à leurs comités respectifs:

Loi concernant la succession de J.-B.-Eugène Letellier;

Loi ratifiant une résolution de la Ville de Saint-Laurent;

Loi modifiant la charte de la Cité de Drummondville;

Loi favorisant la reconstruction du collège de Stanstead;

Après quelques explications données par sir Thomas Chabais, les trois bills suivants inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés:

Loi modifiant la loi des cités et villes;

Loi modifiant la loi de l'expropriation;

Loi pour encourager la fabrication du soufre, de l'acier et autres usages du minerai de fer dans la province.

Sur ce dernier bill, M. Jacob Dominion Joint Legislative Committee des Brotherhoods ferroviaires du Canada; M. Riddell, secrétaire général de la Railway Association du Canada; M. Evans, avocat du Pacifique Canadien; M. C.V. Darveau, avocat du Canadien National.

M. Best a lu un mémoire pour démontrer que des accords établis depuis longtemps, relativement à la promotion par ancienneté des employés, constitue un obstacle insurmontable au bill et qu'il faut le rejeter.

M. Fiset, député de Rimouski, a déposé d'un mot d'échafaudage d'arguments de M. Best en disant que le mémoire n'avait rien à faire avec le bill, puisque que le bill ne vise que les nouveaux employés et n'a rien à voir avec les anciens. Talonné par le député de Témiscouata, M. Pouliot, M. Best, tout en faisant de son "best", a dû reconnaître qu'il n'avait pas reçu de protestations aussi définies et précises des unions locales ferroviaires de la province de Québec qu'il l'avait d'abord prétendu.

M. Riddell soutient que les chemins de fer ne sont pas des institutions avec frontières provinciales, mais nationales et même internationales et qu'il est impossible de faire un traitement de faveur à une certaine partie du pays en renversant l'ordre de promotion par ancienneté.

Il prétend même que le bill aurait un effet démolissant sur les employés. Lui aussi oublie que le bill ne vise que les nouveaux employés.

M. Evans, du Pacifique Canadien, cite de nombreuses statistiques pour démontrer que le pourcentage d'employés canadiens-français par rapport à la population du Québec et au chiffre des affaires qu'elle fait avec les chemins de fer, le télégraphe, etc.

M. Evans a révélé un fait intéressant, à savoir que le Pacifique Canadien a organisé des cours de français pour ses employés qui ne le parlaient pas ou qui ne le parlaient pas suffisamment. Tout son témoignage a consisté à montrer comment le Pacifique Canadien a toujours été favorable à l'usage du français, et comment il désire l'être dans toute la mesure de son pouvoir.

M. Evans n'en combat pas moins la mesure Lacroix.

De son côté M. Darveau, délégué du Canadien National, s'est attaché à démontrer que la situation n'est peut-être pas aussi sombre qu'on le dit. Il a cité des chiffres, des noms français d'employés, etc. Lui aussi a mentionné la décision du Canadien National de donner des cours de français à ses employés anglais incapables de répondre aux voyageurs de langue française en français. Le député Wilfrid Lacroix avait donné, au début de la séance, des explications de son bill.

Les élèves de Suzanne Paquette

Adoration nocturne de Montréal

Les adoratrices nocturnes sont convoquées pour deux réunions:

1. dimanche, le 16 courant, à St-Bernard, 104 St-Michel, pour 7 h. 30 p.m.;

2. mercredi, le 19 avril, à la chapelle de l'Assile de la Providence, 331 Ste-Catherine est, à 8 h. du soir.

Les élèves de Suzanne Paquette

Les disques

Sonate opus 25, no 3 en la mineur de Georges Enesco — Concerto en la mineur de Beethoven — Partita pour violon et piano de Loeffler

PIANO

Concerto de Beethoven no 3, opus 37, en do mineur, exécuté par Arthur Schnabel. Accompagnement du London Philharmonic Orchestra sous la direction du Dr Malcolm Sargent. Disques Victor.

Ce concerto fut composé pendant une des périodes les plus heureuses de la vie de Beethoven, vers 1800. A cette époque, le grand musicien, au dire des historiens, était parvenu aux succès artistiques et matériels.

La terrible surdité qui devait plus tard le frapper ne s'était pas encore manifestée. Sa réputation de pianiste était solidement établie et comme professeur il jouissait d'une grande considération.

Le concerto en la mineur ne fut joué en public que trois ans après qu'il fut composé, soit en 1803, le 5 avril, à Vienne. Beethoven lui-même l'exécuta. Arthur Schnabel l'a rendu pour Victor avec une technique sans défaillance, un phrasé délicieux et une très belle sonorité. L'œuvre est des plus plaisantes à écouter. Elle contient des passages d'une grâce suprême.

La cadence qui termine le premier mouvement, l'expression lyrique du Largo en ré majeur du deuxième et la gaité débordante du Rondo de la finale forment autant de sommets auxquels l'auditeur voudra revenir.

Schnabel est reconnu dans certains milieux comme un excellent interprète de Beethoven. Nous détestons ces conceptions fort discutables. Disons simplement que Schnabel se montre en l'occurrence bon musicien qui sait faire goûter et apprécier de la très belle musique. Cela nous suffit.

VIOLON ET PIANO

Sonate No 3 en la mineur, opus 25, de Georges Enesco. Rendue par Yehudi Menuhin et Hephzibah Menuhin.

Georges Enesco, musicien roumain, violoniste de grande classe dont la carrière de virtuose aurait amplement suffi à sa gloire, n'en est pourtant pas demeuré là. Le message musical qu'il destinait au monde devait être plus vaste. En effet, Enesco n'est pas seulement un violoniste accompli, mais aussi un pianiste d'envergure, il joue aussi le violoncelle et l'orgue. C'est en plus un directeur d'orchestre reconnu et un compositeur dont le nom est déjà célèbre.

La sonate en la mineur sur laquelle nous attirons l'attention du lecteur aujourd'hui est inspirée de mélodies de folklore roumain, bien qu'aucune de ces mélodies n'y ait été exploitée en particulier. La partie des deux instruments est brillante et fort difficile. Un courant de mélancolie parcourt l'œuvre entière. Ici et là, des teintes originales colorent délicatement des passages qui pourraient par ailleurs sembler froids. L'Andante en forme de nocturne au début se détache en phrases fines, voilées et fuyantes, prend plus tard une ligne mélodique plus définie et atteint un culmen plein de chaleur, puis c'est le retour au calme et à la douceur du début. La finale en forme de Rondo est pleine d'énergie. Le violon y prend vers la fin le genre récitil soutenu par un accompagnement élaboré et brillant. La pièce s'achève brusquement sous le coup d'un vigoureux abandon.

Yehudi Menuhin et sa sœur Hephzibah possèdent tous deux les dons de musicalité et la technique absolument nécessaires, pour faire valoir cette musique que nous appelons cérébrale. La gravure des disques est honnête.

VIOLON ET PIANO

Partita de Charles Martin Loeffler. Exécutée par Jacques Gordon, violoniste, et Lee Pattison, pianiste.

Charles-Martin Loeffler, musicien allemand, décédé en 1936, a été, dit M. Hugh Reed, une énigme pour ses contemporains. Sa musique est de qualité moyennageuse. Loeffler avait peu d'amis et ne communiquait ses œuvres qu'à de rares intimes. Beaucoup de ses compositions sont encore en manuscrits. Ceux qui l'ont approché durant sa vie ne parlent pas facilement des confidences qu'il a pu leur faire et qui nous donnaient des indications sur ses conceptions musicales.

L'œuvre qui nous occupe présente une des plus belles du répertoire de la musique de chambre. Elle fut exécutée pour la première fois en 1930 à Chicago. Elle est conçue selon la manière d'une suite classique, en quatre mouvements. Une introduction en forme de fugue, une Sarabande en forme de variations fondées sur un thème de Johannes Matheson, un Divertissement et une Finale dite Des tendres adieux.

L'œuvre entière est remplie d'une nostalgie commune à la majorité des pièces de ce compositeur. Le troisième mouvement s'anime quelque peu sous l'influence d'une inspiration venue du jazz que Loeffler avait entendu durant son séjour comme violoniste dans les grands orchestres américains. L'exécution de l'œuvre entière est toute à l'honneur des artistes qui s'y sont attelés. Les disques Columbia, sur lesquels elle est inscrite, possèdent comme à l'habitude le velouté si appréciable à l'oreille et qui défie longuement l'usage.

M. H.

(Disques en vente chez Ed. Archambault, Montréal.)

M. Louis Francoeur à la section Crémazie

La valeur économique de notre usage français: tel est le titre de la causerie que fera M. Louis Francoeur, à la réunion de la section Crémazie, de l'A.P.C.V. samedi soir, à la salle St-Gerard, 566, boul. Crémazie.

L'horaire des spectacles

ST-DENIS — "Une de la Cannebière", 11 h. 30, 3 h. 30, 5 h. 30, 7 h. 30, 9 h. 45.
CINÉMA DE PARIS — "Werther", 11 h. 15, 1 h. 15, 3 h. 30, 5 h. 45, 7 h. 30, 9 h. 45.
PALACE — "Love Affair", à 11 h. 21, 4 h. 45, 7 h. 30, 9 h. 45.
PRINCEPS — "Lone Wolf Spy Hunt", à 10 h. 15, 12 h. 31, 3 h. 30, 5 h. 45, 7 h. 30, 9 h. 45.
CAPITOL — "On Trial", à 10 h. 10, 12 h. 31, 3 h. 30, 5 h. 45, 7 h. 30, 9 h. 45.
"Yes My Darling Daughter", à 11 h. 16, 1 h. 17, 4 h. 38, 7 h. 15, 10 h. 10.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

Premières

"Cinéma de Paris"

WERSTER. Drame romantique. D'après l'œuvre de N. Gogol. Interprètes: Max Ophüls. Interprètes: Pierre-Richard Willem, Anne Varnay, Paulette Pax, Henri Guisot, Jean Galland, Roger Legris. Production: Néro-Films 1938. Pour public averti.

SCÉNARIO. — Charlotte est promise à Albert. Au cours d'une fête, elle fait la connaissance de Werther, poète et musicien, et se laisse séduire. Elle apprend que Charlotte n'est pas libre et qu'elle est la fiancée d'Albert, son meilleur ami. Il devient fou de désespoir, mais rien ne peut empêcher la destinée de Charlotte qui épouse Albert. Ne pouvant lui appartenir, Werther décide de quitter la ville et se tue de chagrin.

"Saint-Denis"

TARAS BOULBA. — Film d'aventures: d'après l'œuvre de N. Gogol. Interprètes: Harry Bair, Danielle Darrieux, Jean-Pierre Aumont, Janine Crispin, Roger Duchesne, Pauline Cartin, Larquey. Pour tous.

SCÉNARIO. — A Kiev, André et Ostap viennent d'achever leurs études; ils vont partir pour la ferme paternelle, où le vieux Taras les attend. André ne quittera pas Kiev sans avoir reçu la polonaise Marina. Le vieux chef vovache n'attendait que ses fils pour regagner son Polonaise Marina. Le vieux chef vovache condamné à la paix, s'ennuie. Taras entre en guerre contre les Polonais. Les cosaques vont assiéger le château du gouverneur Zamiatytsky. La famine se déclare au château. Une nuit, André Bouilba découvre que Marina est au château. Il la trouve et s'apprête à l'épouser. Mais elle est mariée à un Polonais. André décide de rester auprès de Marina. Taras Bouilba, à la nouvelle de la trahison d'André, ordonne à ses cosaques d'attaquer. Zamiatytsky tente une sortie. La bataille s'engage. Taras a vu André à

M. Godbout analyse énergiquement M. Paul Gouin et son oeuvre

Le chef du parti libéral provincial n'est pas tendre pour le chef de l'Action Libérale Nationale — Celui-ci aurait mis en vente l'influence de son parti pour \$200,000 puis, pour \$50,000 — Selon M. Godbout, M. Gouin n'est qu'un rhétoricien et un rêveur — "Seuls le dépit, l'orgueil blessé poussèrent M. Gouin à diviser les libéraux entre eux et à fonder le mouvement de l'A. L. N." — M. Godbout prédit que M. Gouin ne pourra jamais faire élire un seul candidat — "Le chef de l'A. L. N. n'a toujours agi que par opportunisme" — "Un chef qui n'a même pas les qualités de bon soldat"

Voici le texte de la causerie donnée, hier soir, sur le réseau français de Radio-Canada, par M. Adolphe Godbout, chef du parti libéral provincial:

Mesdames, messieurs. "Mes premières remarques seront des excuses auprès de M. Duplessis. Je crois manquer à un devoir de politesse si je n'expliquais au premier ministre que l'omission de ses oeuvres politiques, dans une causerie où elles devraient tenir la première place, est un pur effet du hasard. Sachant l'intérêt que je porte à son action parlementaire, M. Duplessis comprendra tout de suite que c'est partie remise et qu'il ne doit pas s'en formaliser.

"On a parlé de la causerie de ce soir comme d'une 'réponse à M. Gouin'. Le titre n'est peut-être pas tout à fait juste. Comme chef du parti libéral, je ne dois pas de réponse directe à ce monsieur qui s'est chargé de distribuer les indulgences aux partis politiques. Pendant près de cinq ans, M. Gouin a multiplié les anathèmes à l'adresse du parti libéral. Pendant cinq ans, le parti libéral a gardé le silence. On s'est demandé en divers milieux pourquoi nous avions adopté cette politique d'immobilité. Il y avait deux raisons à notre attitude.

"La première, c'était l'espoir patient de plusieurs d'entre nous que M. Gouin, éclairé par l'événement politique, oublierait enfin ses ambitions personnelles pour combattre avec nous un régime dangereux. Les plus jeunes parmi les libéraux se sont accrochés longtemps à ce rêve de réconciliation. Peut-être exagéraient-ils l'influence de M. Gouin et de sa pensée politique; mais ils savent aujourd'hui que, dès mon élection à la tête du parti libéral, je me suis toujours abstenu de relever les attaques de M. Gouin, et que, de plus, j'ai obtenu de nos amis qu'ils suivent cet exemple. Le parti libéral devait à la jeunesse d'épuiser tous les moyens de conciliation et d'entente. Aujourd'hui que M. Gouin lui-même, par son acharnement à isoler de nous, par l'intransigence et l'injustice de son attitude, manifeste clairement le peu d'importance qu'il attache aux vœux des jeunes libéraux, la première raison de notre silence à son égard n'existe plus.

M. Gouin rhétoricien et arbitre

"La seconde raison, c'était la sympathie des plus âgés d'entre nous pour l'héritier des plus beaux noms de l'histoire politique: ceux de sir Lomer Gouin et de Mercier. Je ne rappelle pas ces noms pour le plaisir d'être éloquent; la méthode serait trop facile et trop peu sérieuse. Mais si nous n'avons pas répondu à M. Gouin pendant cinq ans, c'est que les libéraux de la vieille garde, conservaient une sympathie baveuse pour le fils d'un homme qu'ils avaient aimé et espéré toujours qu'il ferait un retour sur lui-même. Les événements ont prouvé que nous avions trop misé sur ce jeune homme, qui, toute sa vie, recula devant l'action pour se réfugier dans les attitudes faciles du rhétoricien et de l'arbitre.

"Ce soir, mesdames et messieurs, j'ai conscience d'exprimer la pensée de tous les libéraux en définissant une fois pour toutes, aussi clairement que les mots me le permettent, l'attitude du parti libéral à l'égard de M. Paul Gouin et de son mouvement. Le temps est venu de parler net. Je n'ai rien dit, sans ménagements pour personne, ou mieux encore, je n'ai rien dit l'histoire politique des dernières années: elle est plus éloquent que le cas de M. Gouin que tout ce que je pourrais dire moi-même.

Les débuts politiques de M. Gouin

"D'où vient M. Gouin? Par quelle porte est-il entré dans la politique? Héritier de deux noms vé-

nérés, M. Gouin est aussi l'héritier d'une grande fortune. Jusqu'en 1927, il employait ses nombreux loisirs à écrire des vers, que j'ai lus d'ailleurs avec plaisir et à maintenir pour le sport une étude d'avocat dont vous n'avez probablement jamais entendu parler. Un jour, le 11 octobre 1927, il posa sa candidature à la convention libérale de Portneuf, le comté de son père, et reçut exactement... un suffrage. Ce vote unique prouve évidemment que, même à cette époque, ses qualités de chef étaient admises, comme aujourd'hui du reste, par exactement un homme dans la province. Il continua son activité politique dans les rangs libéraux avec un dilettantisme aimable et une impassibilité absolue devant la lenteur de son avancement. Il fit même la lutte aux côtés des chefs libéraux. Le 4 juin 1933, à l'Assemblée, il loua publiquement l'oeuvre libérale et les mérites de M. Taschereau.

"M. Gouin aspirait à un rond-de-cuir"

"A cette époque, il faut bien le dire, M. Gouin regardait la politique comme un simple passe-temps. M. Jean Martineau ne lui avait pas encore insufflé l'haleine sacrée des grands bâtisseurs, et dans une lettre qu'il adressait à M. Taschereau, le 13 juillet 1931, il avait avec bonne humeur qu'il ne se sentait pas taillé pour la lutte politique et priait le premier ministre de lui offrir un emploi dans l'administration. Il désirait être conservateur du musée, comme il convient à un chef, mais il ajoutait dans une autre lettre datée du 19 juillet, qu'il accepterait d'importe quel poste sauf celui de garçon d'ascenseur. M. Taschereau répondit à M. Gouin qu'il portait un trop beau nom, qu'il avait un rôle plus important à jouer que celui de conservateur dans un musée. Les libéraux avaient fondé des espoirs sur ce jeune homme qui semblait doué de quelque talent, qui avait de la fortune, qui portait un nom respecté, qui, en un mot, possédait tous les moyens de rendre sa vie fructueuse par l'action politique. M. Gouin, lui, aspirait à un rond-de-cuir. L'insistance, mesdames et messieurs, sur l'importance de cette lettre mémorable car elle marque une nouvelle étape dans la carrière de M. Gouin.

"Dépit et orgueil blessé"

"C'est, en effet, du refus de M. Taschereau de voir un fils de sir Lomer s'enterrer dans le fonctionnarisme que date la révolte de M. Paul Gouin. Son indolence notoire avant cet accident prouve bien, mesdames et messieurs, que seul le dépit, l'orgueil blessé le poussèrent à diviser les libéraux entre eux et à fonder le mouvement d'Action libérale nationale. Il serait trop commode d'expliquer son attitude comme un réveil de sa conscience politique. On verrait d'ailleurs, par ses contradictions innombrables depuis cinq ans, que M. Gouin fait bon marché des principes et que, pour lui, l'opportunisme est une vertu, la grande vertu.

"Politicien indécis et flottant"

"Le 20 novembre 1934, il adressait à ses partisans actionnistes les fameuses 'Instructions confidentielles' où il se montrait pour la première fois tel qu'il est: un politicien indécis et flottant, désireux de ménager la chèvre et le chou, trop prudent pour appuyer ouvertement les conservateurs et par le fait même discréditer son mouvement de 'rélibération', mais aussi trop opportuniste pour détruire ses chances d'union avec eux. Les 'Instructions confidentielles' comprenaient huit articles. Une brève analyse des principaux paragraphes est nécessaire pour comprendre les revirements, les contradictions, le manque de franchise qui devaient

marquer les attitudes de M. Gouin par la suite.

Les recommandations de M. Gouin

"Dans le premier article, le chef des dissidents recommandait à ses partisans 'de bien faire ressortir clairement que nous nous attaquons non à un homme, mais bien à l'esprit du régime actuel'. On sait que c'est l'action libérale nationale a fait de cette recommandation au cours de 1936. Jamais, sauf peut-être au temps où Mercier fut traîné dans la boue par ses adversaires, on n'a été témoin d'une campagne électorale où l'injure personnelle a tenu une plus grande place. La deuxième recommandation de M. Gouin à ses partisans (je rappelle que c'était en 1934, donc avant le pacte avec M. Duplessis), la deuxième recommandation se lisait textuellement ainsi:

"Les orateurs voudront bien ignorer complètement l'opposition provinciale et les autres groupes oppositionnistes, c'est-à-dire le parti de M. Duplessis, le groupe de M. Calder et les partisans de M. Gagnon ou de M. Houde. Ils voudront bien se contenter d'ignorer ces partis ou groupes oppositionnistes provinciaux, mais voudront bien ne rien dire qui puisse être interprété comme une attaque indirecte contre eux."

"Voilà donc, mesdames et messieurs, dans tout son opportunisme, le chef d'un mouvement qui s'est donné la mission apparente de 'rélibérer' le parti libéral. Notez qu'au moment où M. Gouin signait ces instructions, il n'était pas encore question, du moins ouvertement, d'alliance avec le parti conservateur. Mais M. Gouin prévoyait déjà la nécessité de se vendre à l'opposition conservatrice, puisqu'il avertissait ses partisans de ne rien dire qui pût être interprété comme une attaque contre les groupements d'opposition. Son opportunisme électoral est encore plus évident dans le troisième article. Ici, il avoue en toutes lettres qu'il 'serait imprudent de faire l'éloge de M. King ou de M. Lapointe et des autres fédéraux libéraux'.

"Sur le chemin de Damas..."

"Enfin, la cinquième recommandation de M. Paul Gouin mérite une mention toute particulière. Le monsieur, qui, la veille encore, aspirait à une place de conservateur de musée et confessait son inaptitude à la vie politique, se découvre soudain une âme de révolutionnaire. Il s'effondre sur son chemin de Damas et, dans la colonne de lumière qui descend vers lui, il aperçoit avec effacement tout le régime politique de son père. Et il s'écrie: 'Je verrai à soulever les quelques erreurs qui auraient pu être commises sous le régime de mon père'. Cette phrase est importante. Elle illumine un aspect du caractère de M. Gouin qui reparait périodiquement dans sa carrière. Comme le personnage de Léon Daudet, qui aurait jeté son meilleur ami aux canibales pour prouver sa largeur d'esprit, M. Gouin cherchera toujours à prouver son profond désintéressement personnel, même si cela doit servir les causes qu'il combat. Il l'a prouvé en s'alliant à M. Duplessis, dont le père avait été le plus acharné des persécuteurs du grand Mercier. Il l'a prouvé en recommandant aux électeurs de voter pour M. Duplessis, même après que le chef conservateur eut exploité à son profit le mouvement d'Action libérale nationale et abandonné M. Paul Gouin à son passe-temps favori: l'arbitrage des conflits politiques.

L'alliance avec les conservateurs

"La deuxième étape importante dans la carrière politique de M. Gouin est celle de son alliance avec les conservateurs. Aujourd'hui que s'est dissipée l'équivoque de 1936, regardons cet événement bien en face. M. Gouin s'était séparé des libéraux sous prétexte qu'ils avaient trahi les principes du libéralisme. M. Gouin s'était révolté contre les chefs libéraux sous prétexte que lui seul pouvait 'rélibérer' le parti, le ramener aux traditions de justice et de progrès mis à l'honneur par Honoré Mercier. Etait-il sincère? Les 'Instructions confidentielles' dont je viens de parler ne prouvent-elles pas qu'il se moquait bien de la 'rélibération' du parti? N'était-il pas disposé, même à cette époque, à contracter une alliance avec les conservateurs, des hommes qui, toute leur vie, avaient combattu les traditions libérales, y compris celles de Mercier et de sir Lomer?..

"La réponse, M. Gouin lui-même nous la donnait le 2 novembre 1935 en faisant cause commune avec les chefs conservateurs. La réunion secrète qui devait ouvrir les négociations eut lieu dans un chalet des Laurentides. Etaient présents, outre M. Gouin et ses amis, les représentants du parti conservateur dont les noms suivent: MM. Onésime Gagnon et Maurice Dupré, tous deux anciens ministres dans le cabinet Bennett, l'organisateur en chef du parti conservateur dans la province de Québec, le sénateur J.-H. Rainville, et enfin, Edouard Masson, bras droit de M. Duplessis, et Auguste Boyer. Cette nomenclature n'est pas avec des hommes imbus d'esprit conservateur.

L'Union Nationale

"M. Duplessis ratifia vivement l'accord intervenu entre ses partisans et les actionnistes. Le nouveau parti devient l'Union dite nationale. Et alors commença dans la province la persécution la plus violente, la plus injuste, la plus malpropre qu'on eût connue depuis les jours où Duplessis, père du premier ministre actuel, avait traîné Mercier devant les tribunaux. Dans sa haine du gouvernement libéral, M. Gouin ne vit pas alors qu'il avait naïvement prêté des armes à M. Duplessis. Il s'en aperçut peu de temps avant l'élection provinciale du mois d'août 1936 lorsqu'il fut bel et bien écarté de l'Union nationale et abandonné par ses partisans les plus ardents de la veille. Jamais homme politique ne subit d'humiliation plus éclatante, et les libéraux crurent un moment qu'il ouvrirait enfin les yeux et ferait de deux choses une, ou bien se retirait dans une silencieuse neutralité, ou bien dénonçait vivement les méthodes conservatrices dont son grand-père, son père et lui-même avaient eu à souffrir.

"Reculade de la dernière heure"

"Je vous prie de remarquer ici, mesdames et messieurs, que la rupture entre M. Gouin et M. Duplessis fut attribuée, par M. Duplessis lui-même, au refus de M. Duplessis d'adopter le programme de l'Action libérale nationale. Or, sachant que l'Union nationale n'appliquerait point son programme, M. Gouin voulait une fois encore montrer cette admirable largeur de vues dont je vous ai parlé tout à l'heure. Il loua les services de quelques postes de radio et, le 12 août 1936, quelques jours avant le scrutin, il se livra de nouveau à son sport favori: l'étiquetage, l'empaquetage et le pesage des hommes politiques. C'est dans cette causerie mémorable, absolument indigne d'un chef, qu'il incita les électeurs à voter pour l'homme qui venait de le trahir et qu'il savait incapable de bien gouverner la province. Les amis de M. Gouin lui ont vivement reproché cette reculade de la dernière heure et, par-dessus tout, de s'être retiré lui-même de la lutte au lieu de se faire élire dans le comté de l'Assomption et de combattre, à la Chambre même, pour ses idées politiques. Dans l'hebdomadaire de M. Gouin, la Province, on lisait à ce moment quelques temps après les lignes suivantes (je les cite textuellement):

Un article de la "Province"

"...Le chef de l'A.L.N. finit par accepter de retourner à la Législature à condition de rester complètement libre de l'un ou l'autre des partis et d'être élu par acclamation. Aussitôt pressenti, MM. Raynald et Reid applaudirent à cette idée en se déclarant prêts, l'un et l'autre, à s'effacer devant M. Gouin, à condition que leur geste soit ratifié par leurs partis respectifs. Il restait malheureusement trop peu de temps, à ce moment-là, pour communiquer avec les chefs. Il ne restait qu'une alternative, décider M. Gouin à déposer quand même son bulletin de présentation, quitte à proclamer immédiatement, après, dans l'assemblée de l'appel nominal, qu'il ne ferait campagne contre aucun des deux autres candidats et qu'il retournerait immédiatement sa candidature si l'un ou l'autre des deux partis ne consentait pas à son élection par acclamation. Après une longue discussion, ajoute la Province, M. Gouin finit par se laisser convaincre et à se rendre au bureau de l'officier rapporteur, où l'on apprit que la nomination était close depuis une heure..."

Ce petit incident, mesdames et messieurs, marque la dernière bourde de M. Gouin avant l'élection de 1936. Il est révélateur. On y voit un chef que ses soldats doivent pousser à la bataille et qui, en définitive, se laisse convaincre, mais à condition que l'ennemi lui rende la place sans coup férir. C'est l'épopée de l'homme qui est toujours en retard.

"Comme le poisson doré dans le bocal"

"Depuis trois ans, M. Gouin poursuit son activité reposante d'arbitre politique à la radio. Comme le poisson doré dans le bocal (et je m'excuse de cette image), il continue de tourner en rond, présomptueux et aveugle, et il pense agir parce qu'il s'agit. J'allais oublier qu'il s'est lancé une autre fois dans le domaine de l'action pour annoncer au peuple qu'il refusait de poser sa candidature au congrès libéral des 10 et 11 juin 1938. Les raisons de son refus, il les a réitérées dans sa causerie de dimanche dernier à Radio-Canada. Organisé par les messieurs de l'ancien régime, prétend-il, le congrès n'offrait aucune garantie de liberté. La vérité est beaucoup plus simple. Sachant que les libéraux ne voulaient point de lui, M. Gouin préféra se défilier à son ordinaire..."

Le Congrès de Sorel

"Mais suivons quand même le raisonnement de M. Gouin. Il prétendait en résumé, que les représentants de l'ancien régime avaient choisi eux-mêmes les délégués au congrès, et assuré de la sorte l'exclusion de M. Paul Gouin. Les accusations de cette nature sont des armes favorites depuis 1936, bien que jamais il n'ait pris la peine de les prouver. A la date du Congrès libéral, il se contenta de dire, avant même d'en avoir obtenu la moindre preuve, que le congrès était 'paqueté', pour employer son expression favorite. C'était déjà un signe de mauvaise foi. Mais ce n'est pas tout. Quelques semaines après, M. Gouin organisait lui-même, personnellement, le congrès actionniste de Sorel qui devait élire chef. Il commait lui-même, personnellement, les délégués qui devaient représenter le sentiment libre des électeurs. Quel homme d'esprit n'aurait pas le sourire en songeant au ridicule de cette procédure? Je peux dire ici que jamais, à aucun moment, je n'ai été mêlé directement ou indirectement à l'organisation du congrès libéral. Cette simple déception fait partie de l'héritage spirituel que nous a légué le père de M. Gouin lui-même. C'est l'essence même du libéralisme.

Voilà, dans ses grandes lignes, la carrière de M. Paul Gouin depuis 1934.

"La vente de l'A. L. N. à M. Duplessis"

"Le cadre de cette causerie ne m'a pas permis d'insister sur des phases importantes de son évolution politique; mais le tableau, même sommaire, suffit néanmoins pour établir quelques points essentiels: le premier, c'est que M. Gouin fut, jusqu'en 1934, associé intimement au régime libéral, qu'il défendait sans y être obligé, et à M. Taschereau lui-même qu'il louait spontanément en public, comme le prouvent son discours de l'Assomption, le 4 juin 1933; le deuxième point important de cette rétrospective, c'est la lettre que M. Gouin adressait à M. Taschereau, le 13 juillet 1931, pour lui demander l'emploi de conservateur du musée, et le refus logique du premier ministre; le troisième point, mesdames et messieurs, c'est la coïncidence de ce refus avec la révolte de M. Gouin contre le parti libéral, le quatrième, c'est que M. Gouin, au moment même où il se prétendait inspiré uniquement par son désir de 'rélibérer' le parti, se ménageait déjà des sympathies chez les conservateurs de la province de Québec, chez les hommes qui avaient combattu sir Lomer et qui portaient encore la responsabilité de persécutions ignorées contre le grand-père de M. Gouin, le grand Honoré Mercier. Un cinquième point important, c'est la vente de l'Action libérale nationale à M. Duplessis. Le reste est présent dans toutes les mémoires: la rupture du pacte Gouin-Duplessis, l'abandon humiliant de M. Gouin par tous ses partisans, le fameux discours radiophonique où le chef déchu recommandait de voter pour M. Duplessis et, enfin, sa reculade dans le comté de l'Assomption où, naturellement, il arriva trop tard.

"L'A. L. N. à vendre pour \$200,000 puis \$50,000"

"Tous ces faits, mesdames et messieurs, sont connus. Je n'ai fait qu'en les relatant que les commentaires qui s'imposaient pour mieux définir le rôle de M. Paul Gouin dans la politique provinciale. Mais ce que la jeunesse ignore et qu'elle doit savoir, pour mieux raisonner son adhésion politique, c'est que, le lendemain de sa rupture avec M. Duplessis, M. Paul Gouin et ses amis amorcèrent des négociations toujours secrètes avec les deux partis pour vendre à l'un ou à l'autre les fragments de l'Action libérale nationale. Le prix de ce trafic d'influence avait d'abord été fixé à \$200,000; mais en présence d'un refus catégorique, de la part des libéraux puis des conservateurs, apparemment ces messieurs se montrèrent disposés à bâcler l'affaire pour \$50,000 seulement. C'est même à la suite de ces démarches qu'il fut question de la candidature tardive de M. Gouin dans l'Assomption.

"J'ai dit en commençant que je parlerais net et je le fais ici avec la conviction d'accomplir un devoir envers une partie de la jeunesse qui voyait en M. Gouin le symbole de ses aspirations politiques. En étudiant les faits, l'électeur éclairé pourra se demander si M. Gouin a bien établi ses droits au rôle qu'il veut jouer aujourd'hui dans la politique provinciale.

Les dernières déclarations de M. Gouin

"Avant de terminer cet exposé, mesdames et messieurs, on me permettra de relever les dernières déclarations de M. Gouin à la radio. Le 2 avril, le chef du mouvement Martineau s'est chargé de vous dire, à sa manière bien entendue, qu'il n'y avait pas d'entente possible entre les libéraux et lui. Jamais une déclaration n'a été accueillie dans nos rangs avec autant d'allégresse. Enfin, nous savons à quelle enseigne M. Gouin se loge. Cela nous dispense de ménagements que nous avions observés à son égard et à l'égard de son entourage immédiat. Pour une fois, M. Gouin aura contribué à resserrer l'union de tous les groupements d'opposition du gouvernement Duplessis. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Gouin à quelques reprises, il m'a déçu comme il a déçu tous les hommes qui ont discuté avec lui de l'avenir de la province. Il n'a jamais pris contact avec la vie — non pas la vie des livres — mais la vie toute simple, quotidienne, où l'on ne spéculait plus dans le rêve, mais où l'on doit faire face à la réalité. Et j'ai gardé de ces entretiens l'impression indélébile que M. Gouin ne sait pas où il va et qu'il veut y aller quand même.

M. Gouin et ses 90 candidats

"Dans la même causerie, il a annoncé qu'aux prochaines élections provinciales il y aurait deux partis sur les rangs: le sien, naturellement et celui des trusts, qui a deux visages, un bleu et un rouge. La stratégie de M. Gouin est coulée de fils blancs. Pense-t-il vraiment qu'il se trouvera un seul électeur sensé pour ajouter foi à ses histoires de loup-garou?.. Mais le chef du mouvement Gouin-Martineau va plus loin et nous apprend avec sang-froid qu'il n'aura pas 90 candidats sur les rangs aux prochaines élections provinciales. (Ouvrons ici une parenthèse pour faire observer que M. Gouin est en retard même quand il s'agit de l'actualité politique. Tout le monde sait en effet, sauf lui, qu'il n'y aura pas 90 comtés aux prochaines élections à cause du remaniement de la géographie électorale). Donc, l'Action libérale nationale aura des candidats dans tous les comtés de la province. 90 candidats! Ici, encore, mesdames et messieurs, cherchons un enseignement dans l'histoire politique des dernières années.

M. Gouin "lâché par ses partisans"

"En 1935, au moment de signer une alliance avec M. Duplessis, le chef de l'Action libérale nationale se fit assurer le droit de choisir lui-même la majorité des ministres si le parti d'Union nationale prenait le pouvoir. Il obtint cette concession apparente de M. Duplessis parce qu'il contrôlait à l'époque la majorité des candidats oppositionnistes.

les. Qu'arriva-t-il? Dès le premier jour de la session parlementaire de 1936, il devint évident que M. Gouin n'exerçait aucune influence au sein de l'opposition. M. Duplessis s'empara tout simplement de la roue et pilota le navire à son gré. Le chef conservateur reléguait son allié actionniste dans une ombre si complète que, le jour de la fameuse rupture entre les deux hommes, M. Gouin se vit lâché froidement par tous ses partisans de la veille. Et c'est ce monsieur qui fut alors impuissant à retenir un seul de ses alliés, un seul de ses soldats, c'est lui qui veut faire croire aujourd'hui qu'il aura assez d'adhésions aux prochaines élections provinciales, assez de partisans fidèles pour mettre des candidats en lice dans tous les comtés de la province! C'est le bluff le plus impudent qu'on ait encore vu dans la politique provinciale.

"Jamais M. Gouin ne remportera un seul comté"

"Depuis mon élection à la tête du parti libéral, je me suis efforcé d'inventorier nos forces. Les rapports que j'ai reçus des divers comtés de la province me prouvent que les libéraux sont à l'heure actuelle imbattables. Si M. Gouin en doute, qu'il obtienne de M. Duplessis, en récompense des services bénévoles qu'il lui a si souvent rendus, la dissolution immédiate des Chambres provinciales. Le régime conservateur sera balayé aux prochaines élections. Quant à M. Gouin, jamais il ne remportera un seul comté pour son mouvement. Il a négligé en 1936 la seule chance qu'il aura jamais de se faire élire lui-même à l'Assemblée législative.

La politique Gouin utile aux libéraux

"Toujours dans sa causerie du 2 avril, M. Gouin affirme que les libéraux l'accusent à tort de favoriser M. Duplessis. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Comme chef du parti libéral, l'insiste au contraire pour que M. Gouin poursuive sa politique actuelle. Cette politique nous est une aide précieuse. Elle sert à ramener dans nos rangs ceux qui ont pu croire un instant à sa sincérité ou qui ont pu s'éloigner de nous sur la foi de ses accusations gratuites. Un seul homme dans la province croit vraiment que l'attitude de M. Gouin puisse nuire désormais au parti libéral: cet homme, c'est M. Gouin lui-même. C'est d'ailleurs cette conviction d'être nuisible qui l'incite à poursuivre son rôle actuel sur la scène politique. Mais seuls les biens dépités et les duplessistes mécontents suivront M. Gouin dans le mouvement Martineau.

"Mais je vois que le temps me presse, et je mets à plus tard certains points que j'aurais aimé étudier plus longuement avec vous ce soir. Permettez-moi de vous laisser en terminant une image de la situation politique de l'heure présente. "Un congrès strictement libre, auquel je n'ai participé, je le répète, ni directement ni indirectement, m'a fait l'honneur de m'élire à la direction du parti libéral. Je n'ai jamais sollicité cette responsabilité, mais je l'ai acceptée avec l'intention arrêtée de m'en acquitter honnêtement et pour le plus grand bien de la province. L'intérêt profond que je porte à l'avenir de ma province, comme d'ailleurs le désintéressement des hommes qui m'entourent, ne cessera jamais d'exister parce qu'un adversaire politique, qu'il s'agisse de M. Gouin ou de M. Duplessis, proclamera froidement qu'il n'existe pas.

(Suite à la page 9)

BRAS INERTES LES JOURS DE PLUIE

Douleurs rhumatismales soulagées par Kruschen

Voici un cas typique où l'on voit comment la température humide peut affecter les articulations d'une personne sujette aux douleurs rhumatismales.

"Je souffrais terriblement de rhumatisme", écrit un homme. "J'avais de telles douleurs dans les articulations que c'est à peine si je pouvais les endurer, surtout les jours de pluie. L'usage de mes bras m'était une torture, aussi pouvais-je très difficilement travailler. J'avais essayé deux traitements différents, mais sans succès.

"Heureusement que quelqu'un me conseilla les Sels Kruschen: je les mis à l'essai et le soulagement ne se fit pas attendre. J'ai naturellement continué à en prendre et je ne me suis jamais senti mieux depuis des années. J'étais autrefois déprimé, toujours mal en train, mais aujourd'hui, c'est un plaisir que de travailler." — S. B.

Les douleurs et raideurs rhumatismales sont souvent causées par les cristaux d'acide urique présents dans les articulations. Les divers sels qui composent Kruschen aident à stimuler l'activité des organes internes et favorisent l'élimination de l'excès d'acide urique.

Un drame canadien: "Dollard"

En trois actes, en vers, par Gira-Maiguéret

"Qui prendra l'initiative de monter cette oeuvre remarquable à plus d'un titre? Les auditeurs d'un tel drame en éprouveront de saines émotions. La vision d'un tel spectacle et l'audition de telles paroles fouetteraient la jeunesse et lui donneraient des élans patriotiques durables.

"Voilà pourquoi nous souhaitons à cette oeuvre le plus grand succès. A ceux qui liront l'ouvrage ou en verront l'exécution aux feux de la rampe, il fera beaucoup de bien. Gira-Maiguéret ajoute au mince répertoire dramatique canadien-français une épopée émouvante et fortement épurée. Il a donc droit aux plus généreux encouragements."

(Louis-Philippe Roy, dans l'Action catholique).

En vente à la Librairie du Devoir, 430, est, rue Notre-Dame, Montréal, Qué., au prix de \$1.00 franco.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du DEVOIR, 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

ROBERT Q'nish London Dry Gin

BOUTEILLES 25 OZ. BOUTEILLES 40 OZ.
\$1.90 \$2.85
DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ AU CANADA

H. LALONDE & FRÈRE L.T.E.E.

Les plus grands spécialistes du TAPIS

4800 Ave. du PARC

Voyagez Vers L'ORIENT

Dans de Luxueuses Cabines de Touristes (Yokohama) \$140
Classe Cabine \$265 (en montant — Yokohama)

départs directs de VANCOUVER SEATTLE, SAN FRANCISCO et LOS ANGELES pour YOKOHAMA, KOBE et OSAKA

Les plus grands et les plus rapides paquebots (motor liners) du Nord Pacifique vous transporteront à bon compte, confortablement et luxueusement vers l'Orient. Un personnel courtois, compétent et une délicieuse cuisine ont contribué à la popularité universelle de ces transatlantiques. Tous les objets nécessaires pour le Sacrifice de la Messe sont disponibles. Pour plus amples renseignements, adressez-vous à NIPPON YUSEN KAISHA (Courrier du Japon) Agents généraux CUNARD WHITE STAR 230, rue de l'Hôpital, Montréal — MAR. 5651 ou votre agent local.

CANADIEN NATIONAL Excursions

ALLER ET RETOUR DE MONTREAL

OTTAWA --- \$2.75
DEPART: gare Bonaventure 8 h. 30 a.m., 1 h. 30 p.m. SAMEDI, 22 AVRIL, et 8 h. 30 a.m. DIMANCHE, 23 AVRIL.
RETOUR: par les trains ordinaires jusqu'au LUNDI, 24 AVRIL.

KINGSTON --- \$4.35
*Brockville --- \$3.15 Cananook --- \$4.10 Morrisburg --- \$2.35
*Cornwall --- 1.70 Iroquois --- 2.50 Prescott --- 2.85
*Billets non valables sur les trains No 15 de Montréal, à 3.00 p.m., et No 6 de Kingston 7.47 p.m., Brockville, 6.03 p.m., Cornwall 6.06 p.m.

DRUMMONDVILLE \$1.65
DEPART: par les trains 9.00 p.m. ou plus tard vendredi, 21 avril; par tous les trains samedi 22 AVRIL et par les trains du matin (où ils circulent) dimanche 23 AVRIL.
RETOUR: par les trains ordinaires jusqu'au LUNDI, 24 AVRIL.

CHICOUTIMI --- \$7.70
Arvida --- \$7.60 Dolbeau --- \$7.85 Jonquière --- \$7.45
Chambord --- 6.45 Hébertville --- 7.00 St-Félicien --- 7.20

ROBERVAL --- \$6.75
DEPART: gare rue Ste-Catherine est à 6.45 p.m. SAMEDI et DIMANCHE, 21 et 22 AVRIL. RETOUR: jusqu'au LUNDI, 24 AVRIL.
Voitures ordinaires. Pour renseignements, consultez un agent du C.N. ou appelez MA. 3631.

Les modifications au "Code de procédure civile"

Texte de la loi adoptée par l'Assemblée législative

Les sections 7 et 10 contiennent une révision complète de la "Loi Lacombe"

Québec, 13. — Voici le texte du bill 55 présenté par M. Maurice Duplessis et adopté à la Chambre, intitulé "Loi modifiant le Code de procédure civile".

Loi modifiant le code de procédure civile

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 70a du Code de procédure civile, tel qu'édicte par la loi 1 George V (1910), chapitre 43, section 3, est modifié en y retranchant les mots: "sauf les dispositions de l'article 532", dans la dernière ligne.

2. L'article 286 dudit code, tel que modifié par les lois 8 Édouard VII, chapitre 76, section 1; 1 George V (1910), chapitre 42, section 2; 7 George V, chapitre 55, section 1, et 2 George VI, chapitre 100, section 1, est de nouveau modifié en y ajoutant, après le paragraphe 3, le paragraphe et l'alinéa suivants:

"4. Dans les actions résultant d'un délit ou d'un quasi-délit, la personne ayant la charge, la direction, la garde ou le fonctionnement de la chose qui a causé le dommage, que la partie adverse soit une personne, une corporation, une société ou une corporation étrangère faisant affaires dans cette province.

"Si la personne à examiner ne peut être assignée ou ne peut comparaître, le juge peut en ordonner l'assignation ou l'examen, aux conditions, de la manière et dans le délai qu'il croit équitables."

3. L'article 286a du dit code, tel qu'édicte par la loi 1 George V, chapitre 65, section 1, et tel que modifié par les lois 25-26 George V, chapitre 99, section 1, et 2 George VI, chapitre 100, section 2, est de nouveau modifié:

a) en y ajoutant, après le premier alinéa, le suivant:

"La partie défenderesse peut aussi obtenir l'assignation et l'examen comme témoin, conformément à l'alinéa précédent, de la personne pour qui le demandeur agit comme prête-nom, dans l'action sur billet ou lettre de change, ou la victime d'un délit ou d'un quasi-délit, dans les actions en recouvrement de dommages, nonobstant les termes du paragraphe 4 de l'article 314; et des personnes mentionnées aux paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 286 dans les cas prévus par ces paragraphes."

b) en remplaçant le dernier alinéa par le suivant:

"Les dispositions du dernier alinéa de l'article 286 s'appliquent à l'assignation et à l'examen de toute personne sujette à l'interrogatoire prévu par le présent article."

4. Ledit code est modifié en y ajoutant, après l'article 570, le suivant:

"570a. En tout temps après la production du compte, l'ayant peut, après avis d'un jour franc au procureur de la partie adverse, assigner à comparaître devant le juge ou le protonotaire pour être interrogé comme témoin sur tout fait relatif au compte produit et aux pièces justificatives s'y rapportant, le rendant-compte, son teneur de livres, son fondé de pouvoir ou son gérant."

5. L'article 599 dudit code, tel que modifié par les lois 62 Victoria, chapitre 53, section 1; 3 Édouard VII, chapitre 55, section 1; 3 Édouard VII, chapitre 56, section 1; 18 George V, chapitre 92, section 1; 19 George V, chapitre 84, section 1; 23 George V, chapitre 116, section 1, et 24 George V, chapitre 78, section 1, est de nouveau modifié en y ajoutant, après le chiffre "10", dans la première ligne du dernier alinéa, le chiffre "10a".

6. L'article 697 dudit code, tel que modifié par les lois 1 George V (1910), chapitre 42, section 5, et 25-26 George V, chapitre 102, section 1, est de nouveau modifié en y ajoutant, après le mot "saisi", dans la dernière ligne du premier alinéa, les mots: "et il ne peut être axé de frais contre le débiteur sur aucune autre saisie prise pendant qu'il y a une de tenant contre lui."

7. Ledit code est modifié en y ajoutant, après l'article 697, les suivants:

"697a. Dans les sept jours du jugement ou de la reprise de son travail après une période de chômage, ou en tout temps avant que lesdits traitements, salaires ou gages aient été saisis, produit une déclaration sous serment énonçant le montant et l'échéance de ces traitements, salaires ou gages, ainsi que le nom, l'occupation et l'adresse de son ou ses employeurs;

Quel soulagement!
**ENLEVEZ
VOTRE COR**

par ce moyen facile

Vous vous déballez de vos cors pour toujours... par deux moyens simples

1. Posez un emplâtre scientifique Blue-Jay (C) sur votre cor. En empêchant la pression, il fait vite disparaître le doigt. Un médicament spécial (D) amoindrit le cor qui se dissout de lui-même facilement, sans douleur.

2. La pression et les frottements produisent les cors; empêchez cela et vous n'aurez plus jamais la gêne de vos cors. Débarrassez-vous de vos cors, sans manipulation douloureuse. Achetez aujourd'hui des emplâtres anti-cors Blue-Jay. Soulement 25c pour 6.

BAUER & BLUE-JAY Emplâtres BLACK anti-cors

ment ou les distribuer entre les créanciers, selon leurs droits, après adjudication finale sur la contestation.

Toute partie intéressée peut intervenir dans la contestation, soit pour y protéger ses droits, soit pour hâter la marche des procédures et l'insinuation de l'instance lorsque les parties ne font pas diligence raisonnable.

"697h. Le greffier de la Cour, ou le débiteur fait ses dépôts, colloque en premier lieu le demandeur pour ses frais d'action et, à chaque trimestre, détermine sommairement, au marc la livre et sans frais, le montant qui revient à chaque créancier, auquel il fait tenir ce montant à la dernière adresse que le créancier lui a fournie, à moins que celui-ci ou une personne autorisée par lui ne l'ait réclamé au bureau du greffier dans les quinze jours de la distribution."

8. L'article 988 dudit code est modifié en y ajoutant l'alinéa suivant:

"En outre, l'information libellée, visée par ledit article 980, doit être accompagnée d'un certificat du protonotaire attestant que le requérant a déposé, au greffe de la Cour supérieure, la somme de deux cents dollars, laquelle est affectée au paiement, jusqu'à concurrence, des frais de la partie adverse, si le tribunal lui en accorde; dans le cas contraire, elle est remise au requérant."

9. L'article 1089 dudit code est modifié

a) en y ajoutant, après les mots: "par écrit", dans la quatrième ligne du premier alinéa, les mots: "sous sa signature ou celle de son procureur";

b) en y ajoutant, après le premier alinéa, le suivant:

"Cette mise en demeure peut être signifiée par un huissier."

10. L'article 1143 dudit code est abrogé.

11. L'article 1223a dudit code, tel qu'édicte par la loi 10 Georges V, chapitre 79, section 19, et remplacé par la loi 18 Georges V, chapitre 93, section 2, est modifié en retranchant les mots: "écrit au type-writer", dans la troisième ligne du paragraphe 1, de la version française.

12. L'article 1289 dudit code, tel qu'édicte par la loi 13 Georges V, chapitre 78, section 4, et tel que modifié par la loi 2 Georges VI, chapitre 100, section 5, est remplacé par le suivant:

"1289. Les dispositions des articles 1273, 1274, 1275 et 1277 s'appliquent aux causes prises devant la Cour de magistrat de district siégeant ailleurs qu'au chef-lieu dans le district de Gaspé et devant les Cours de magistrat établies dans le comté de Saguenay."

13. L'article 1310 dudit code, tel que modifié par les lois 1 Georges V (1911), chapitre 55, section 1, et 12 Georges V, chapitre 93, section 4, et tel que remplacé par la loi 14 Georges V, chapitre 71, section 7, et modifié par la loi 2 Georges VI, chapitre 102, section 1, est remplacé par le suivant:

"1310. Le protonotaire de la Cour supérieure peut exercer tous les pouvoirs conférés au tribunal ou à un juge.

Le protonotaire, dans les cas prévus par l'article 33, peut exercer tous les pouvoirs conférés au tribunal ou à un juge en matière de production volontaire ou de partage volontaire de biens de personnes frappées d'incapacité légale ou des absents sont propriétaires par indivis avec des majeurs."

Toute décision rendue par le protonotaire peut être révisée par le juge, sur requête à cet effet dont avis doit être donné aux parties intéressées.

Le greffier de la Cour de circuit établie dans et pour le comté de Témiscamingue, siégeant à Ville-Marie, les greffiers de la Cour de circuit dans et pour le comté de Pontiac, au village de Chapeau et à Rouyn, ont les mêmes pouvoirs que possède le protonotaire de la Cour supérieure dans tout autre district pour toutes les matières se rapportant aux procédures non contentieuses mentionnées dans la dixième partie de ce code."

14. Tout débiteur peut, nonobstant la saisie de ses traitements, salaires ou gages avant ou dans les soixante jours suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, se prévaloir des dispositions édictées par la section 7, en se conformant, dans les soixante jours de cette entrée en vigueur, auxdites dispositions.

15. Les débiteurs qui, avant l'entrée en vigueur de la présente loi, se sont conformés aux exigences de l'article 1143 du Code de procédure civile ne sont pas tenus de faire la déclaration prévue à l'article 697a pour bénéficier des dispositions édictées par la section 7 et peuvent continuer à déposer la partie saisissable de leurs traitements, salaires ou gages sur la ou les déclarations déjà faites, dans le dossier et à la cour où elles ont été produites.

Les dispositions édictées par la section 7 s'appliquent, pour le surplus, aux cas visés par la présente section.

16. Les dispositions du deuxième alinéa de l'article 1310 du Code de procédure civile, tel que remplacé par la section 13 de la présente loi, ont leur effet depuis le quinze mars 1924.

17. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Notes explicatives

L'effet de la section 1 est de donner à un député-protonotaire désigné par le protonotaire et dont le choix est approuvé par le procureur général, dans les districts de Montréal et de Québec, le pouvoir de rendre des jugements par défaut et ex parte.

La section 2 a pour objet de permettre l'examen au préalable, dans les actions résultant d'un délit ou d'un quasi-délit, de la personne en charge de la chose qui a causé le dommage, et d'autoriser le juge à prescrire un mode d'assignation et d'examen de cette personne, lorsqu'elle ne peut comparaître ou être assignée en la manière ordinaire.

Les dispositions de la section 3 prévoient l'examen, avant la production de la défense, de la personne pour qui le demandeur agit comme prête-nom, dans les actions sur billets ou lettres de change, de la victime d'un délit ou d'un quasi-délit et de la personne en charge de la chose qui a causé le dommage, dans les actions en recouvrement de dommages et, dans les actions prises par une corporation ou so-

M. Godbout analyse énergiquement

M. Paul Gouin et son oeuvre

(Suite de la page 8)

"Un chef qui n'a pas les qualités de bon soldat"

"Quant à M. Gouin, vous le jugerez à ses oeuvres. Qu'a-t-il fait? Qu'a-t-il créé? Quel rôle utile a-t-il joué dans la vie publique? Quelle garantie offre-t-il à ses partisans d'aujourd'hui, lui qui a été jugé et trouvé trop léger par ses partisans d'hier? Sa vocation semble désormais fixée. En 1935, il donne un coup de main à M. Duplessis: M. Duplessis lui donne en retour le provincial coup de pied de l'âne. En 1936, il comble M. Duplessis: M. Duplessis le laisse pour compte dans la coulisse. En 1938, lors du congrès libéral, il fait de nouveau le coup de M. Duplessis... et ainsi il continuera longtemps encore à buser la main qui l'aura giflé. L'aveu le plus important dans la vie de M. Gouin, c'est celui qu'il fit naguère à M. Taschereau: "Monsieur le premier ministre, moi, je ne suis pas fait pour la politique; donnez-moi donc une place au musée". J'ai trop confiance à la fierté de la jeunesse pour imaginer qu'elle voudrait jamais suivre un chef qui, de son propre aveu, n'a même pas les qualités du bon soldat.

Le programme libéral

Quant à nous, mesdames et messieurs, nous poursuivons la double tâche que nous nous sommes imposée comme membres d'un grand parti politique: la mise au point de notre programme et l'organisation complète de nos cadres. Il est remarquable que les programmes électoraux mis sur pied depuis cinq ans sont un foillis de concessions imprudentes à l'égoïsme individuel.

Le programme libéral, s'inspirant des idées défendues par tous les grands libéraux, et les sociologues avisés repoussera d'abord sur la famille. Les lois libérales assureront à la famille les moyens de faire éduquer ses membres, en facilitant la fréquentation scolaire, en multipliant les bibliothèques et les au-

ciété, des principaux officiers de cette dernière.

La section 4 permet l'examen de la partie qui doit rendre compte, après production de celui-ci, dans les actions en reddition de comptes.

La section 5 détermine la portion saisissable de certains salaires dans les cas de réclamations pour pension alimentaire.

La section 6 a pour but d'éviter l'accumulation contre le débiteur des frais inutiles et coûteux de saisies-arrests concurrentes sur ses salaires ou gages, en prohibant la saisie contre lui des frais d'autres saisies-arrests, lorsqu'il y a une de tenant et que les créanciers peuvent y produire leur réclamation et partager dans la partie saisissable de son salaire.

Les sections 7 et 10 contiennent une révision complète des dispositions du Code de procédure civile communément appelées "Loi Lacombe" et ont pour but d'assurer un meilleur fonctionnement et une plus grande efficacité de ce mode de paiement des dettes, en même temps qu'une protection plus équitable des droits respectifs des débiteurs et créanciers.

La section 8 fixe le cautionnement qui doit être fourni par le poursuivant dans les procédures sur bref de quo warrant.

La section 9 a pour but de faire disparaître des conflits de jurisprudence en clarifiant l'article 1089 relativement à des détails de procédure.

La section 11 vise à améliorer la forme de l'article 1223a en supprimant une explication inutile, par référence au terme anglais, du mot "dactylographe".

La section 12 a pour effet d'appliquer les règles ordinaires de procédure aux causes prises en Cour de magistrat du district de Rimouski en dehors du chef-lieu aussi bien qu'à cet endroit.

La section 13 a pour objet de clarifier le texte de l'article 1310 du Code de procédure civile relativement au droit du protonotaire, en l'absence d'un juge au chef-lieu, d'exercer les pouvoirs du juge en matière de production volontaire ou de partage volontaire de biens de personnes frappées d'incapacité légale ou des absents sont propriétaires par indivis avec des majeurs.

La section 14 a pour but de faire bénéficier des dispositions édictées par la section 7 nombre de débiteurs qui, à cause des lacunes du système actuel, ont été incapables d'y recourir, et en particulier une foule de chômeurs qui, ayant repris le travail, ont vu les salaires pleuvoir sur eux avant de retirer une paie et de pouvoir faire le dépôt requis avec la déclaration.

20 de permettre à un grand nombre d'autres, constamment sous le coup de saisies, de se prévaloir des dispositions nouvelles pour acquitter leurs dettes;

30 de prévenir des saisies tracassières destinées à priver les débiteurs du bénéfice de ces nouvelles stipulations.

La section 15 dispense les débiteurs en règle avec la loi actuelle de faire une nouvelle déclaration pour bénéficier des dispositions nouvelles de la section 7.

La section 16 confirme l'interprétation souvent donnée à l'article 1310, depuis le 5 mars 1924, dans le sens de la disposition telle que clarifiée par la section 13 de ce bill.

Reprise d'"Asmodée"

Le MRT français reprendra, ce soir, à la demande générale, *Asmodée* de François Mauriac, au Congrès Hall, rue Dorchester ouest, en arrière de l'église St-Patrice.

Pour renseignements, s'adresser aux studios du MRT français, 1461, avenue Union, MA. 3937.

Pour les goûts délicats THÉ VERT "SALADA"

Faits divers

Prisonniers des glaces du fleuve

Rimouski, 14. (C.P.) — Six hommes sont revenus à leurs demeures à Havre-St-Pierre, après avoir passé trois jours prisonniers des glaces dans le bas Saint-Laurent.

Un pilote de la poste aérienne qui avait aperçu les malheureux avait les habitants de Havre-Saint-Pierre qui dépêchèrent une équipe de secours.

Devenus faibles par la faim et le froid, les six hommes ont été secourus le lundi de Pâques.

Les hommes étaient partis le Jeudi saint dans une petite embarcation à destination de St-Pierre, où ils se rendaient pour passer la fête de Pâques. Ils furent pris dans la tempête et perdirent leur direction. Ils furent bientôt emprisonnés dans les glaces.

Ils s'installèrent alors au fond de l'embarcation pour se réchauffer et ils demeurèrent ainsi jeudi et vendredi. Samedi, le froid augmenta d'intensité et ils eurent qu'ils étaient perdus. Le pilote Lucien Gendron les aperçut et il prévint aussitôt les autorités. Les pêcheurs organisèrent une équipe de secours. Quand ils arrivèrent à eux, les six hommes étaient défaits.

Enquête close

L'enquête que M. le juge Charles Ducloux, de la Cour supérieure, avait instituée à la demande des autorités de Ville LaSalle pour décider si les faits invoqués dans la requête de la municipalité étaient suffisants pour motiver la destitution du directeur de la police Willie Laren- t s'est terminée hier, et les résultats n'en seront connus que dans quelques jours.

Offices de l'Eglise

LE DIMANCHE, 16 AVRIL

QUASIMODO, double majeur primé (blanc). Messe: *Quasi modo*, avec *Gl. et Cr.*; une seule or.; préface pascale. — Vêpres du dim. (double): 5 psaumes sous l'unique antienne *Alleluia*; mém. de saint Anicet P. M. (I Vp.: T. P.).

AU PRONE

On lit le Rituel de la Quasimodo R. 72. Aujourd'hui se termine le temps fixé pour les pâques. Ce soir après l'*Angelus*, on annonce la clôture du temps de la communio pascale par la sonnerie de toutes les cloches pendant environ dix minutes.

CROYEZ-LE OU NON

NOTRE TEMPS EST LE VOTRE
Séances PR. 2110. Notre représentant se fera un plaisir d'aller vous chercher et vous reconduire. Venez voir nos 125 automobiles en autos usées.

DUVAL MOTORS

3930 est, rue Ste-Catherine

Frontenac 2110

Voitures telles que

1935	2008	Chevrolet St. Sedan	\$ 95.
1930	1762	Reaux Coupe	70.
1930	2004	Chevrolet Stand. Coach	575.
1937	1988	Ford Sedan	510.
1930	1825	Hudson Sedan	85.
1935	1941	Oldsmobile Sedan	390.

SUCCESSALE DU NORD

529 Jarry, angle La-Juvenesse

Dupont 5757

SUCCESSALE ST-LAMBERT

154 Ave Victoria — Tél. Zone 7335

Régal dominical pour la famille

Épargnez à la maman la corvée de la cuisine, au moins le dimanche. Venez tout le monde dîner au Restaurant de la Gare Windsor ce jour-là. Chacun se réglera des mets succulents qu'on y sert à prix très modiques.

Repas réguliers à 50c, 65c et 75c

Et spécial du dimanche: 80c

Orchestre entre 5 h. 45 et 8 h. 15 p.m.

RESTAURANT DE LA GARE WINDSOR

Le public de Montréal est invité à visiter le

SALON FORD

(Modèles Ultra-Éléphants de 1939) et

l'Exposition de Modes

de la Maison HOLT RENFREW

HÔTEL MONT-ROYAL,

à compter de demain, du 15 au 22 avril,

sauf le dimanche.

Orchestre

LLOYD HUNTLEY



Le Salon est ouvert de

11 h. à 11 h.

★

Revue des modes à

3 h. 30 et 9 h. 30 du soir

★

Cinéma continu

★

Réplique du pavillon Ford

à l'Exposition de New-York

★

Brillante innovation, ces "deux expositions en une" promettent d'être un des événements les plus intéressants de la saison. D'une part, les plus belles automobiles de 1939 — tout un groupe de voitures de grande classe. De l'autre, les plus ravissantes créations de la Mode. La magnifique et nouvelle Mercury-8, que nous voyons ici, retiendra votre attention. Elle est exposée, avec la V-8 Ford, la V-8 de Luxe Ford, la V-12 Lincoln-Zephyr et la V-12 Lincoln, dans la grande salle à manger de l'Hôtel Mont-Royal. De gracieuses jeunes filles de Montréal, ont aimablement consenti à présenter, chaque jour, les charmantes créations estivales de la Maison Holt Renshaw.

ENTRÉE LIBRE

LA VIE SPORTIVE

Les champions des Golden Gloves sont couronnés

Le tournoi des Golden Gloves s'est terminé hier soir au Forum devant une assistance fort considérable et ce concours annuel a été grandement honneur aux organisateurs.

Les organisateurs des Golden Gloves avaient adopté un nouveau système cette année car au lieu de faire disputer les éliminatoires dans la même semaine que les demi-finales et les finales l'on avait donné des concours d'élimination à des intervalles d'une semaine, ce qui permettait un repos à ceux qui se qualifiaient dans les premières rondes et au cours des deux dernières soirées l'on a pu constater que les athlètes étaient en excellente condition et que les combats étaient plus intéressants.

Les représentants du Crescent ont remporté la part du lion car ils décrochèrent six championnats tandis que les boxeurs de l'University Settlement ont mis trois titres à leur crédit.

Trois des quatre champions de l'an dernier ont pu conserver leur titre, Joe Gagnon, Babe Gagnon et Jerry Blanchard ont été les champions à conserver leurs couronnes tandis que Dominique Di Lalla a été défait dans la classe des poids moyens par Maxie Spoon.

Le Canadien français Eugène Tremblay a livré un fameux combat au puissant Harry Hurst, généralement reconnu comme le meilleur boxeur à 135 livres de l'Amérique. Tremblay jouissait de la sympathie du public, mais malgré sa bonne volonté et ses brillantes qualités il perdit la décision à Hurst, qui fut hné par la foule, qui n'aimait pas ses rudes manières.

Voici la liste des champions des Golden Gloves pour 1959:

CLASSE OUVERTE

112 livres: Jerry Blanchard, Cornwall.
118 livres: Joe Gagnon, University Settlement.
126 livres: Babe Gagnon, University Settlement.
135 livres: Harry Hurst, Crescent.
147 livres: Joe Murphy, Crescent.
160 livres: Max Spoon, Y.M.H.A.
175 livres: Al Evans, Crescent.
Poids-lourds: Larry Blanchard, Champêtre.

CLASSE NOVICE

100 livres: Mike Nolan, Griffintown.
108 livres: Cy Courtois, Central Y.M.C.A.
112 livres: Jimmy Spraggett, Central Y.M.C.A.
118 livres: Maurice Roberts, Crescent.
126 livres: Donald Guillaume, Crescent.
135 livres: Harold Edwards, Southwestern Y.M.C.A.
147 livres: Pompey Allen, University Settlement.
160 livres: Bud Casey, Cartier.
175 livres: Lionel Maher, Crescent.
Poids-lourds: Hubert Bonhomme, Champêtre.

CLASSE NOVICE

100 lbs — Nolan, G.B.C., défait Levert, Crescent, décision, 3 rdes.
108 lbs: Courtois, Cent. Y., défait Ostiguy, Crescent, K.O.T., 2 rdes.
112 lbs: Spraggett, Cent. Y., défait Diotte, Crescent, déc., 3 rdes.
118 lbs: Roberts, Crescent, défait Hébert, Crescent Y., déc., 3 rdes.
126 lbs: Guillaume, Crescent, défait Bowen, Cent. Y., déc., 3 rdes.
135 lbs: Edwards, Southwestern Y., défait Douglas, Cres., K.O., 2 r.
147 lbs: Allen, U.S., défait Caplette, Champêtre, par défaut.
160 lbs: Casey, Cartier, défait Richards, Montréal W., décision.
175 lbs: Maher, Crescent, défait Jones, Southwestern, par défaut.
Poids-lourds: Bonhomme, Champêtre, défait Berthiaume, Crescent, décision, 3 rdes.

CLASSE OMNIUM

112 lbs: Blanchard, Cornwall, défait Libérateur, Crescent, déc., 3 r.
118 lbs: Joe Gagnon, U.S., défait E. Daigneault, Champêtre, Y.O., 1 r.
126 lbs: Babe Gagnon, U.S., défait Chandler, Central Y., déc., 3 r.
135 lbs: Hurst, Crescent, défait Eug. Tremblay, Champ., déc., 3 r.
147 lbs: Murphy, Crescent, défait Gascon, U.S., déc., 3 rds.
160 lbs: Spoon, Y.M.H.A., défait D. DiLalla, Dopolavoro, déc., 3 rds.
175 lbs: Evans, Crescent, défait Galley, Southw., K.O.T., 3 rds.
Poids-lourds: Bouchard, Champ., défait Weibusch, U.S., par défaut.

Les Bruins triomphent de nouveau

Toronto, 14.—Les Bruins de Boston ont enregistré une autre victoire hier soir dans les séries de la Coupe Stanley, emblème du championnat mondial du hockey professionnel, et les hommes du gérant Arthur Ross n'ont plus qu'à gagner une partie pour s'assurer le titre et la possession du fameux trophée, car le club bostonnais a déjà trois victoires à son crédit. Les Bruins ont triomphé hier par un résultat de 3 à 1.

La prochaine rencontre aura lieu dimanche prochain à Boston.

La ligne Roy Conacher-Cowley-Hill et le vétéran Eddie Shore se sont signalés pour les champions de la ligue Nationale. Conacher compta les deux buts de son club, tandis que Mel Hill obtint des assistances sur chacun et Cowley une assistance sur le deuxième.

Bingo Kampman, gros joueur de défense des Leafs, était au pénitencier quand Conacher compta son premier but, et sa punition fut fatale à son club. Après cela, un peu plus de deux minutes après le début de la partie, les Bruins se tinrent sur la défensive, se contentant de conserver leur avantage.

Le deuxième point de Conacher assura la victoire aux Bruins. Il fut le résultat d'une belle série de passes entre les trois vedettes de la ligne qui s'était aussi signalée dans la première série contre les Rangers de New York.

Eddie Shore a joué une partie de géant sur la défense, brisant plusieurs attaques concentrées des Leafs et se mettant surtout en évidence pendant que son club était privé d'un joueur. Brimsek brillait aussi dans les filets des vainqueurs. Les Leafs alignaient deux recrus: Red Heron et Don Metz, qui remplaçaient Pete Langelle et le blessé Harvey Jackson.

Alignement des équipes:

Boston. — Buts, Brimsek; défenses, Shore et Portland; centre, Schmidt; ailes, Bauer et Dumart. Subs.: Clapper, Crawford, Hollett, Hamill, Gelliffe, Welland, Cowley, Hill, Conacher, Pettinier.
Toronto. — Buts, Broda; défenses, Kampman et Horner; centre, Apps; ailes, Drillon et Davidson. Subs.: Hamilton, McDonald, Romnes, Marker, Heron, Kelly, D. Metz, N. Metz, Fowler, Chamberlain.
Arbitres: Norm Lamport, Don McFayden.

Première période 2.20
1.—Boston, Conacher
Punition: Kampman.
Deuxième période
Aucun point.
Punition: msheron et Gelliffe.
Troisième période
2.—Boston, Conacher 12.55
Punitions: Heron et Hamill.

Une invitation aux anciens

La direction du club athlétique Montréal invite pour dimanche prochain, le 16 avril courant, tous ses anciens lutteurs et boxeurs, à un assemblée qui y sera tenue à 2 heures précises de l'après-midi. Comme il s'agit de discuter de questions de première importance, nul doute que les intéressés considéreront la présente invitation comme officielle et que l'on saura se rendre nombreux aux instances que leur fait présentement la direction de cette populaire organisation sportive.

L'assemblée se tiendra au no 4518 de l'avenue Papineau où une chaudière bienvenue attend les partisans tant de la lutte comme de la boxe.

Wagner contre Cliff Theide

Le matchmaker Ganson a bécilé la semi-finale de mardi soir prochain au Forum, car hier il recevait les contrats signés de Bob Strangler Wagner et de Cliff Theide, qui seront les rivaux dans cette rencontre et l'on peut dire que ce match cadra bien avec la finale qui mettra aux prises King Kong Cox et Gus Sonnenberg.

K. O. Koverly est toujours sans adversaire, mais Ganson espère lui trouver un rival aujourd'hui.

Deux joueurs au Knoxville

Les Pirates de Pittsburgh ont envoyé le lanceur Nick Radunich et le joueur d'intérieur Frank Gustine au Knoxville de la Southern Association.

La série pour la coupe Allan débute ce soir

A la suite d'une décision de la C.A.H.A., toutes les parties de la série finale pour la coupe Allan, emblème du championnat amateur senior du Canada, auront lieu au Forum et la première joue aura lieu ce soir pour ensuite se continuer lundi prochain tandis que la troisième rencontre aura lieu jeudi. S'il est nécessaire de jouer plus de parties dans cette série, qui est de 3 dans 5, les dates des autres jouées seront annoncées plus tard.

Hier les Beacats de Port-Arthur, qui doivent disputer le titre aux Royals de Frank Carlin sont arrivés en notre ville et après une courte pratique les joueurs se sont retirés à leur hôtel pour prendre un repos bien mérité. Au cours de cette pratique les amateurs présents ont pu constater que les champions de l'Ouest possèdent une puissante équipe et que la partie n'est pas encore gagnée pour les Montréalais.

Le joueur qui attirera le plus l'attention des amateurs cependant est Hugh O'Leary, qui endosse l'uniforme portant le No 7. Malgré qu'il ait été quelque peu fatigué par le voyage, il a montré beaucoup de rapidité et d'habileté. Les Bear Cats semblent aussi redoutables que toutes les équipes qui ont représenté l'Ouest du Dominion, par le passé.

Un autre joueur des Bear Cats qui se révélera probablement l'un des plus dangereux, sera Edgar Laprade, joueur de centre de 19 ans, qui en est à sa première saison dans les rangs seniors. Il est le frère de Bert Laprade, le joueur de défense de 185 livres qui était également junior, la saison dernière.

Le Royal a tenu sa pratique immédiatement après celle des champions de l'Ouest. Frank Carlin a formé une nouvelle ligne en l'absence de Ken Murray, qui n'a pu prendre part à la pratique, étant retenu par ses affaires. Il aligna Cy Allen au centre de Johnny Acheson et de Hal Dewey. Il se pourrait que cette ligne demeure intacte pour la jouée de ce soir, car Allen s'est signalé au centre par sa rapidité et ses belles passes.

Buddy O'Connor a chaussé les patins pour se tenir en condition, mais n'a pas manié le bâton car son épaule le fait souffrir beaucoup. Le Royal est confiant qu'il pourra s'aligner lundi soir, si le besoin s'en fait sentir.

Les statistiques des éliminatoires

	AB.	P.	CS.	R.	A.	E.
Boudreau, ac.	5	2	2	3	5	1
J. Tyler, cc.	2	0	1	2	0	0
Howard, cc.	2	1	1	1	0	0
Oglesby, lb.	2	0	0	5	0	0
H. Tyler, lb.	2	1	1	7	0	0
Carnegie, cg.	2	2	2	1	0	0
Nowak, cg.	2	0	3	0	1	0
Mulleay, sv.	3	0	1	3	6	0
Mack, 2b.	2	0	0	1	0	0
Sodd, cd.	2	0	0	0	0	0
Hearn, cd.	2	0	0	0	0	0
Zubik, r.	5	0	2	3	0	0
White, l.	0	0	0	0	0	0
Tuacz, l.	1	0	0	0	0	0
Loafman, l.	1	0	0	0	1	2
a Talos, l.	1	0	0	0	0	0
b Bunoski, l.	1	0	0	0	0	0
Totaux	37	7	13	27	13	3

MONTREAL

	AB.	P.	CS.	R.	A.	E.
Moser, cg.	4	1	1	3	0	0
Bell, 2b.	5	0	1	5	4	0
Ross, 3b.	4	1	1	1	0	0
Parks, cd.	5	0	0	1	0	7
Hartje, lb.	3	2	1	8	0	0
Chervinko, lb.	0	1	0	0	0	0
Deal, cc.	3	1	2	0	0	0
Kies, r.	3	1	0	1	2	0
Sankey, ac.	3	1	2	3	8	1
Wicker, l.	3	1	1	1	0	0
Totaux	33	9	8	27	15	2

a Frappa pour White à la 3e.
b Frappa pour Loafman à la 9e.
Buffalo 00000034—7.
Montréal 010100106—9.

Sommaire. — Points produits par: Deal, Hartje, Sankey 2, Muller, cy 2, Hearn, Bell 2, H. Tyler, Nowak, Mack, Deux buts: Ross. Trois buts: J. Tyler. Sacrifice: Hartje, Kies, Moser, H. Tyler. But volé: Ross. Laissés sur les buts: Buffalo 10, Montréal 4. Doubles-joues: Boudreau à Mack à Oglesby; Bell à Sankey à Hartje; Boudreau à H. Tyler; Sankey à Bell à Hartje; Muller à Mack à H. Tyler. Coups sûrs: sur balles de White, 2 en 3 manches; Tulacz, 1 en 3; Loafman, 5 en 3. Buts sur balles de Wicker 6, Tulacz 2, Loafman 3. Mauvais lancers: Loafman 2. Lanceur perdant: White. Arbitres: Jorda et Uhle. Durée de la jouée: 2 h.

Baseball-exhibition

A Kingston, C.-N.: 033001000—6 7 5
Philadelphia, A.: 03002012—10 15 3
Williamsport, A.: 00000000—0 4 6
Henry et Miller; Kyle et Wagner; Wright, Bowers et Gray.
A Greenville, C.-N.: 2410147—19 19 1
Greenville, S.A.: 0000000—0 4 6
7 manches, par défaut.
Henry et Miller; Comella, Wright, Anderson et Radler.
A Portsmouth, O.: 000043000—7 11 2
Cincinnati, N.: 001001201—5 10 1
Bridges, Rowe et Tebbetts; Derringer, Vander Meer et Lombard.
A Washington, D.C.: 000210000—5 9 2
Boston, N.: 010000000—1 6 3
Turner, Lanning et Lopez; Kraskauskas, Garraquel et Ferrell.
A Knoxville, Tenn.: 0001000210—4 13 1
Cleveland, A.: 030000020—5 7 2
New-York, N.: 05212000—13 15 1
Brooks, Dobson et Henley; Mellon et O'Des.
A Evansville, Ind.: 002010010—4 8 1
Evansville, I.H.: 002000000—3 3 1
Welland, Shoun et Owen, Frank; Mahon, Lambert, Lammata et Reed; Reinhardt.
A Norfolk, Va.: 002024300—14 13 3
Brooklyn, N.: 03002012—12 17 3
Pittsinnons, Evans et Hayworth; Hildebrand, Beggs et Dickey.
A Topeka, Kansas: 000200304—9 11 1
Topeka, W.A.: 000000001—1 5 2
Cox et Harshbarger; Williams, Miller, Iost, Rosenberger et Corroia.
A Owensboro, Ken.: 0001000210—4 13 1
Chicago, A.: 100003001—5 12 1
Pittsburg, N.: 000000000—13 15 1
Dietrich, Lee, Doberner et Treah; Blanton, Kringer et Mueller.

PUNITIONS

Match: Schriner, Am.
26 min.: Horner, Toronto.
18 min.: Kampman, Montréal.
17 min.: Patrick, Rangers.
15 min.: Shore, Boston.
14 min.: H. Smith, h.
12 min.: R. Conacher, Boston.
11 min.: Pratt, Rangers; Portland, Boston.
10 min.: Heller, Rangers; Hill, Boston.
9 min.: Crawford, Boston.
8 min.: Jones, Detroit; Goodfellow, Detroit; Wares, Detroit.
7 min.: Pettinier, Boston; Grosso, Detroit; Heller, Rangers; Watson, Rangers.
6 min.: Davidson, Toronto; Clapper, Boston; Hamill, Boston; Coulter, Rangers; Dumart, Boston; Hamill, Boston.
5 min.: Drouin, Canadien.
4 min.: Hestall, Rangers; Allen, Rangers; Coulter, Rangers; Horner, Toronto; Wentworth, Canadien; Haynes, Canadien, D. Smith, Canadien; Chamberlain, Toronto; Young, Detroit; H. Colville, Rangers; McDonald, Toronto; Howe, Detroit; Metz, Toronto; Jackson, Toronto.
2 min.: Jera, American; A. Jackson, Am.; Field, Am.; Summerhill, Montréal; Mondou, Montréal; Blake, Montréal; Evans, Montréal; Cain, Montréal; Lucombe, Detroit; Wares, Detroit; N. Colville, Rangers; R. Conacher, Boston; Abel, Detroit; Blawell, Canadien; Goodfellow, Detroit; H. Kiera, Detroit; Shubicky, Rangers; Gagnon, Canadien; Howe, Detroit; Langelle, Toronto; C. Conacher, Detroit; Kiera, Detroit; Kiera, Toronto; Hollett, Boston; Cowley, Boston; R. Jackson, Toronto; Hamilton, Toronto; Drillon, Toronto; Apps, Appa; Gelliffe, Boston.

Les Royaux l'emportent sur Buffalo

Plant City, 14.—Les Royaux du président Hector Racine ont pris leur revanche sur les Bisons de Buffalo hier après-midi alors que le club montréalais a vaincu ses rivaux de la ligue Internationale par un résultat de 9 à 7 pour faire oublier son échec de la veille aux mains des mêmes adversaires.

La lutte d'hier fut serrée pendant les huit premières manches, mais dans la reprise finale, les Royaux comptèrent six fois tandis que le Buffalo enregistra quatre points.

C'était la huitième victoire des Royaux dans leur série d'exhibition. Elle marquait également leur dernière partie en Floride, car aujourd'hui, ils se dirigeront vers le nord.

Kemp Wicker se signala pendant sept manches en tenant les adversaires en échec pour les empêcher de compter, mais à la huitième ce fut une chose différente. Deux buts sur balles et trois simples ont produit trois points qui ont permis aux Bisons d'égaliser les chances. Les Royaux revinrent cependant à la charge dans la première moitié de la neuvième alors qu'ils profitèrent du manque de contrôle de Russ Loafman pour enregistrer six points.

Ce ralliement portait le score à 9 à 3, mais les Bisons touchèrent Wicker pour cinq coups sûrs qui avec l'aide d'une erreur de Ben Sankey produisit quatre points. Finalement les Royaux mirent fin à la jouée pour éviter une défaite à Wicker et à eux-mêmes.

Un accident marqua la jouée. Chris Hartje, le receveur qui s'aligne au premier but jusqu'à ce que Herti Haas se rapporte aux Royaux à Norfolk, a tenté d'attraper un "foul" à la huitième manche. Aveuglé par le soleil, il ne put suivre le trajet de la balle et l'a reçu en pleine figure. Elle lui fit une entaille au-dessus de l'oeil gauche.

Pau Chervinko, un autre receveur termina la partie au premier but. Les Bisons ont obtenu 13 coups sûrs tandis que leurs adversaires n'en ont réussi que huit.

Les Royaux joueront deux parties à Portsmouth samedi et dimanche, et deux autres à Norfolk, lundi et mardi. De là, ils s'embarqueront à bord d'un navire qui les transportera à Baltimore. Ils arriveront à ce dernier endroit mercredi matin, et seront prêts à inaugurer leur saison contre les Orioles, jeudi.

Résultat détaillé de la jouée:

	AB.	P.	CS.	R.	A.	E.
Boudreau, ac.	5	2	2	3	5	1
J. Tyler, cc.	2	0	1	2	0	0
Howard, cc.	2	1	1	1	0	0
Oglesby, lb.	2	0	0	5	0	0
H. Tyler, lb.	2	1	1	7	0	0
Carnegie, cg.	2	2	2	1	0	0
Nowak, cg.	2	0	3	0	1	0
Mulleay, sv.	3	0	1	3	6	0
Mack, 2b.	2	0	0	1	0	0
Sodd, cd.	2	0	0	0	0	0
Hearn, cd.	2	0	0	0	0	0
Zubik, r.	5	0	2	3	0	0
White, l.	0	0	0	0	0	0
Tuacz, l.	1	0	0	0	0	0
Loafman, l.	1	0	0	0	1	2
a Talos, l.	1	0	0	0	0	0
b Bunoski, l.	1	0	0	0	0	0
Totaux	37	7	13	27	13	3

MONTREAL

	AB.	P.	CS.	R.	A.	E.
Moser, cg.	4	1	1	3	0	0
Bell, 2b.	5	0	1	5	4	0
Ross, 3b.	4	1	1	1	0	0
Parks, cd.	5	0	0	1	0	7
Hartje, lb.	3	2	1	8	0	0
Chervinko, lb.	0	1	0	0	0	0
Deal, cc.	3	1	2	0	0	0
Kies, r.	3	1	0	1	2	0
Sankey, ac.	3	1	2	3	8	1
Wicker, l.	3	1	1	1	0	0
Totaux	33	9	8	27	15	2

a Frappa pour White à la 3e.
b Frappa pour Loafman à la 9e.
Buffalo 00000034—7.
Montréal 010100106—9.

Sommaire. — Points produits par: Deal, Hartje, Sankey 2, Muller, cy 2, Hearn, Bell 2, H. Tyler, Nowak, Mack, Deux buts: Ross. Trois buts: J. Tyler. Sacrifice: Hartje, Kies, Moser, H. Tyler. But volé: Ross. Laissés sur les buts: Buffalo 10, Montréal 4. Doubles-joues: Boudreau à Mack à Oglesby; Bell à Sankey à Hartje; Boudreau à H. Tyler; Sankey à Bell à Hartje; Muller à Mack à H. Tyler. Coups sûrs: sur balles de White, 2 en 3 manches; Tulacz, 1 en 3; Loafman, 5 en 3. Buts sur balles de Wicker 6, Tulacz 2, Loafman 3. Mauvais lancers: Loafman 2. Lanceur perdant: White. Arbitres: Jorda et Uhle. Durée de la jouée: 2 h.

Baseball-exhibition

A Kingston, C.-N.: 033001000—6 7 5
Philadelphia, A.: 03002012—10 15 3
Williamsport, A.: 00000000—0 4 6
Henry et Miller; Kyle et Wagner; Wright, Bowers et Gray.
A Greenville, C.-N.: 2410147—19 19 1
Greenville, S.A.: 0000000—0 4 6
7 manches, par défaut.
Henry et Miller; Comella, Wright, Anderson et Radler.
A Portsmouth, O.: 000043000—7 11 2
Cincinnati, N.: 001001201—5 10 1
Bridges, Rowe et Tebbetts; Derringer, Vander Meer et Lombard.
A Washington, D.C.: 000210000—5 9 2
Boston, N.: 010000000—1 6 3
Turner, Lanning et Lopez; Kraskauskas, Garraquel et Ferrell.
A Knoxville, Tenn.: 0001000210—4 13 1
Cleveland, A.: 030000020—5 7 2
New-York, N.: 05212000—13 15 1
Brooks, Dobson et Henley; Mellon et O'Des.
A Evansville, Ind.: 002010010—4 8 1
Evansville, I.H.: 002000000—3 3 1
Welland, Shoun et Owen, Frank; Mahon, Lambert, Lammata et Reed; Reinhardt.
A Norfolk, Va.: 002024300—14 13 3
Brooklyn, N.: 03002012—12 17 3
Pittsinnons, Evans et Hayworth; Hildebrand, Beggs et Dickey.
A Topeka, Kansas: 000200304—9 11 1
Topeka, W.A.: 000000001—1 5 2
Cox et Harshbarger; Williams, Miller, Iost, Rosenberger et Corroia.
A Owensboro, Ken.: 0001000210—4 13 1
Chicago, A.: 100003001—5 12 1
Pittsburg, N.: 000000000—13 15 1
Dietrich, Lee, Doberner et Treah; Blanton, Kringer et Mueller.

PUNITIONS

Match: Schriner, Am.
26 min.: Horner, Toronto.
18 min.: Kampman, Montréal.
17 min.: Patrick, Rangers.
15 min.: Shore, Boston.
14 min.: H. Smith, h.
12 min.: R. Conacher, Boston.
11 min.: Pratt, Rangers; Portland, Boston.
10 min.: Heller, Rangers; Hill, Boston.
9 min.: Crawford, Boston.
8 min.: Jones, Detroit; Goodfellow, Detroit; Wares, Detroit.
7 min.: Pettinier, Boston; Grosso, Detroit; Heller, Rangers; Watson, Rangers.
6 min.: Davidson, Toronto; Clapper, Boston; Hamill, Boston; Coulter, Rangers; Dumart, Boston; Hamill, Boston.
5 min.: Drouin, Canadien.
4 min.: Hestall, Rangers; Allen, Rangers; Coulter, Rangers; Horner, Toronto; Wentworth, Canadien; Haynes, Canadien, D. Smith, Canadien; Chamberlain, Toronto; Young, Detroit; H. Colville, Rangers; McDonald, Toronto; Howe, Detroit; Metz, Toronto; Jackson, Toronto.
2 min.: Jera, American; A. Jackson, Am.; Field, Am.; Summerhill, Montréal; Mondou, Montréal; Blake, Montréal; Evans, Montréal; Cain, Montréal; Lucombe, Detroit; Wares, Detroit; N. Colville, Rangers; R. Conacher, Boston; Abel, Detroit; Blawell, Canadien; Goodfellow, Detroit; H. Kiera, Detroit; Shubicky, Rangers; Gagnon, Canadien; Howe, Detroit; Langelle, Toronto; C. Conacher, Detroit; Kiera, Detroit; Kiera, Toronto; Hollett, Boston; Cowley, Boston; R. Jackson, Toronto; Hamilton, Toronto; Drillon, Toronto; Apps, Appa; Gelliffe, Boston.

Le hockey professionnel et amateur

Hier soir
FINALE COUPE STANLEY
Boston 2, Toronto 0.
(Boston a même 3-1 dans la série 4 de 7)
Ce soir
FINALE COUPE ALLAN
Port-Arthur vs Royal.
(Première partie, série 3 de 5).
Les classements
LIGUE NATIONALE
Série "A"
J. G. P. C.
Boston. 7 4 3 13 11
Rangers. 7 3 4 11 13
(Rangers sont éliminés).
Série "B"
Toronto. 2 2 0 6 6
Américain. 2 0 2 0 6
(Américain est éliminé).
Série "C"
Detroit. 3 2 1 8 5
Canadien. 3 1 2 5 8
(Canadien est éliminé).
Série "D"
Toronto. 3 2 1 10 8
Detroit. 3 1 2 8 10
(Detroit est éliminé).
Série "E"
Boston. 4 3 1 9 5
Toronto. 1 3 5 9

La décision à Tommy Farr

Londres, 14.—Tommy Farr a fait un brillant retour à l'arène hier soir alors qu'il

Une escadre de la flotte allemande fera des manoeuvres au large de l'Espagne, du Portugal et du Maroc

Une vieille tradition de la marine allemande qui avait été interrompue par la guerre civile espagnole

Les Etats-Unis et la guerre — Un important discours de Roosevelt ce soir

Berlin, 14. (A.P.) — Un communiqué officiel annonce aujourd'hui qu'une escadre de la flotte allemande quitte ses ports d'attache pour aller exécuter des manoeuvres d'un mois au large de l'Espagne, du Portugal et du Maroc. Ces manoeuvres du printemps, dit le communiqué, resuscitent une vieille tradition de la marine allemande qui a été interrompue par la guerre civile espagnole. Les navires de guerre allemands quitteront Kiel et Wilhelmshaven mardi. Le rameur qui a circulé à l'effet que certains navires étaient déjà partis pour se rendre au large de la côte espagnole n'est que la suite d'un malentendu, dit le communiqué.

L'escadre allemande qui fera des manoeuvres au large de la côte d'Espagne se composera de 25 navires — 2 cuirassés, 2 croiseurs, 6 contre-torpilleurs, 15 sous-marins et des navires auxiliaires. L'escadre allemande visitera les ports de l'Espagne, du Portugal, du Maroc espagnol et de Tanger. On dit que Paris et Londres ont été informés de ces manoeuvres par le gouvernement allemand.

Aux Etats-Unis
Washington, 14 (A.P.) — La situation européenne a donné lieu hier au Sénat à un échange assez vif qui fait entrevoir ce que pourra être le débat sur la révision de la loi de neutralité. On sait que le sénateur Pittman, démocrate du Nevada, et les autres partisans de l'administration préconisent la levée de l'embargo sur la vente des munitions aux belligérants; ils veulent une clause obligeant les belligérants à payer comptant tout ce qu'ils achèteraient aux Etats-Unis et cette clause vise à aider la Grande-Bretagne et la France. Les partisans de la neutralité réclament au contraire une loi qui restreigne sensiblement la discrétion dont peut user le président dans l'application de la loi de neutralité.

M. le sénateur George, démocrate de la Géorgie qui a combattu à la dernière élection, a déclaré que les paroles prononcées par le président à Warm-Springs: "Je reviendrai à l'automne si nous n'avons pas la guerre" — ont troublé nombre d'Américains. "Je voterai contre toute participation à quelque guerre que ce soit qui puisse entraîner nos jeunes gens hors

de notre territoire, a proclamé M. le sénateur George, et je crois que ce Congrès en fera autant. M. le sénateur Reynolds, démocrate de la Caroline du Nord, a critiqué les discours violents de hauts fonctionnaires du gouvernement. C'est M. le sénateur Vandenberg, républicain du Michigan, qui a engagé le débat en citant une déclaration du ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, lord Halifax, à l'effet que les Etats-Unis voyaient d'un bon oeil la politique de la Grande-Bretagne contre l'agression. M. Vandenberg a ajouté qu'une déclaration en ce sens devait venir du Congrès des Etats-Unis et que la population n'avait nullement l'envie de se laisser entraîner à des décisions irréversibles par la propagande et l'hystérie. La foule qui se trouvait dans les galeries a applaudi le sénateur du Michigan en dépit des répliques qui défendent les applaudissements dans la salle du Sénat.

Le président Roosevelt doit prononcer ce soir un important discours devant le conseil de l'Union panaméricaine; on attend beaucoup d'importance à ce discours qui sera irradié en Amérique du Sud et en Europe.

Le bill de Montréal

M. Houde remercie M. Duplessis

La réponse du premier ministre

Québec, 14.—Hier soir, après que le comité des bills privés de l'Assemblée législative eut terminé l'étude du bill de Montréal, M. le maire Houde s'est levé et a dit:

"Je crois que je manquerais à mon devoir si je ne remerciais le président du comité, le premier ministre et les membres du comité pour le bon accueil qu'ils ont fait au bill de Montréal. Cet accueil a été tellement remarquable qu'il a fait gloire à bien des endroits. Dans certains endroits on a été surpris, et dans d'autres endroits, on a même été mécontent. Mais je tiens à réitérer mes remerciements les plus chaleureux au premier ministre et au comité en mon nom, et au nom de la ville de Montréal et du conseil municipal, pour ce qu'ils ont fait pour la ville de Montréal. J'espère que le bill de Montréal recevra à la Chambre haute un accueil aussi chaleureux, pour le bien de Montréal et de la province."

M. Duplessis

M. Duplessis répond brièvement en remerciant le maire de Montréal de ses compliments. "Le maire de Montréal, dit-il, a déclaré que l'accueil fait au bill de Montréal a fait gloire dans bien des endroits, qu'il a même révolté certaines gens. Il

s'agissait d'un bill et il n'est pas étonnant qu'il y ait eu de la bile. Cela démontre que nous plaçons au-dessus de tout les intérêts publics. Le gouvernement actuel place l'intérêt public au-dessus des intérêts individuels. Nous étudions les questions à leur mérite sans tenir compte des individus. Il ne faut pas oublier que Montréal est la métropole du Canada et la deuxième ville française au monde. Elle mérite la considération des gouvernements. Nous avons la satisfaction d'avoir accompli notre devoir et d'avoir travaillé dans les meilleurs intérêts de la ville de Montréal et de la province."

Ils soupent ensemble

A la séance du comité, hier soir, MM. Duplessis et Houde arrivèrent presque en même temps à la porte de la salle. Ils avaient souper ensemble et semblaient bien s'entendre. Tous deux souriaient et causaient amicalement.

Le conseil médical de l'hôpital Notre-Dame

Voici le résultat des élections du Conseil médical de l'hôpital Notre-Dame, pour l'année 1939, qui ont eu lieu le 12 avril courant: président, M. A. Marin; vice-président, M. A. Léger; secrétaire, M. L. M. Emard (directeur médical); MM. B.-G. Bourgeois, L. Gérin-Lajoie, A. Bertrand, J.-U. Gariépy et E. Langlois ont été élus membres de l'exécutif.

Congrès des étudiants de langue française

Les étudiants de langue française du Canada se réuniront en congrès ce soir, sous les auspices de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal. M. Daniel Johnson, président de l'A.G.E.U.M., s'attend à la présence de fortes délégations de Québec et d'Ottawa. Le congrès, présidé par M. Jean-Pierre Houle, s'ouvrira ce soir à Montréal par une représentation dramatique d'*Asmodée*, au Congrès Hall. Demain, les congressistes partiront pour le lac Mercier où auront lieu les séances d'études, demain et dimanche. Au congrès, l'on discutera, outre des problèmes d'ordre interne intéressant surtout les diverses facultés, des problèmes d'importance nationale tels que la conscription, la participation aux guerres extérieures, l'immigration, etc.

Mgr Antoniutti rend visite à S. E. Mgr Gagnon

Sherbrooke, 14 (C. P.). — S. Exc. le délégué apostolique, Mgr Antoniutti, est de passage à Sherbrooke, aujourd'hui, pour rendre visite à S. Exc. Mgr A.-O. Gagnon, évêque du diocèse, qui est malade en son palais. Le délégué apostolique est accompagné de son secrétaire.

Le 3e centenaire de Montréal

Déclaration de M. Léon Trépanier à Québec

Québec, 14. — "La Commission du 3e centenaire de Montréal est parfaitement satisfaite de l'accueil que le Comité des bills privés et le premier ministre en particulier ont fait aux amendements lui accordant les pouvoirs d'une corporation ordinaire, avec les privilèges y attachés.

"De cette façon la Législature provinciale reconnaît l'importance pour Montréal de célébrer avec éclat d'une façon fort convenable son IIIe centenaire. "Notre Commission, qui a déjà fait un travail préparatoire considérable, a reçu en cette circonstance une invitation à redoubler ses efforts pour élaborer un programme digne de la métropole et des millions de visiteurs qui afflueront à Montréal en 1942."

Telle est la déclaration faite par M. Léon Trépanier, directeur général des Fêtes, à l'issue de la séance du Comité des bills privés, au cours de laquelle il fut invité à fournir aux députés les explications au sujet des diverses clauses du bill de la Commission.

Le contrat passé entre M. Trépanier et la cité de Montréal comme organisateur des fêtes de 1942 a en même temps été validé par la Législature.

Au festival du théâtre

La pièce "Father Malachy's Miracle" reçoit l'épithète de "burlesque"

London, Ont., 14. (C.P.) — La pièce de M. Brian Doherty, de Toronto, intitulée: "Father Malachy's Miracle", qui avait eu un grand succès sur la Broadway et au Canada, a reçu l'épithète de "burlesque" de la part du juge du festival dramatique, M. Samuel R. Littlewood. Celui-ci a reproché à l'auteur d'avoir traité trop légèrement la question du miracle. Il a laissé entendre que, selon lui, la pièce pouvait prêter à se moquer de choses spirituelles et que, de toute façon, on ne doit pas traiter les miracles de façon burlesque.

Ce soir, le gouverneur général et lady Tweedsmuir assisteront aux pièces que présenteront au concours la section Régina des acteurs de la Légion Canadienne, l'Académie Dramatique de Nanimo et le Sixteen Thirty Club de Montréal.

Le programme de Jean Dansereau

M. Jean Dansereau, le grand pianiste canadien-français, donnera ce soir à l'Auditorium du Plateau un concert-causerie dédié à Franz Liszt et son oeuvre.

M. Jean Dansereau jouera et commentera: "Les Harmonies du soir" improvisées alors que le grand poète Lamartine lisait à son hôte des extraits des "Harmonies religieuses et poétiques". "La Vierge oubliée" retrouvée après la mort du maître et écrite par la sœur de l'empereur de Russie, "Sonnet de Pétrarque", "Villa d'Esté (Jeux d'eau)", le célèbre "Rêve d'amour" et la "Rhapsodie hongroise no XI". Nous prions le public de se servir des billets achetés pour les concerts des 6 et 15 mars, qui durent être remis. M. Dansereau étant gravement souffrant à ces dates.

Billets en vente chez Edmond Archambault, 500 est, rue Ste-Catherine, Ma. 6201.

A Ottawa

Un discours de près de quatre heures

Le Beau Brummel de la députation fédérale, M. Denton Massey, bat le record oratoire établi par M. King — Il blâme le gouvernement et, en particulier, M. Rogers, de n'avoir pas réglé le problème du chômage — Des milliers de chômeurs seraient morts de faim

Programme en onze points

Ottawa, 14. (D.N.C.) — Le député conservateur de Greenwood, M. Denton Massey, a prononcé hier à la séance de l'après-midi, puis à la séance du soir de la Chambre des Communes, un discours de près de quatre heures. C'est le record de la durée des discours de la présente session. M. Massey est tombé à bras raccourcis sur le gouvernement et en particulier sur M. Rogers, ministre du travail. Il estime que les libéraux, qui avaient promis de régler le problème du chômage, se sont contentés, une fois au pouvoir, de faire comme la mule pendant que le tonnerre gronde: fermer les yeux et laisser passer la tempête.

M. Massey a soutenu, au milieu du tumulte de la Chambre, que des milliers de chômeurs nomades sont morts de misère et de faim. Puis, pendant la dernière heure, il a proposé un programme d'assistance-chômage en onze points.

Le premier ministre, M. King, avait parlé deux heures et demie il y a quinze jours, pour dire que le Canada participera à une guerre dans laquelle la Grande-Bretagne sera impliquée, ce qui revient à dire aujourd'hui que le Canada combattra pour la Grèce, puisque les dépêches annoncent que la Grande-Bretagne va défendre la Grèce.

Le Beau Brummel de la députation fédérale a battu M. King: Il a parlé pendant presque toute la séance de l'après-midi; il a parlé pendant une heure aussi le soir. Autre discours-fléuve.

M. Massey parlait, en somme, au nom de l'opposition conservatrice et devait présenter une motion de non-confiance. Aussi, la Chambre lui a permis de dépasser ses 40 minutes. M. Massey en a largement profité pour passer la masse au gouvernement et au titulaire du Travail. Puis, au lieu d'une motion de non-confiance, il a aligné onze moyens de remédier au chômage.

Plusieurs autres députés ont pris la parole après lui. Voici un aperçu du débat:

Il s'agit d'un débat, ajourné le 15 mars, sur une résolution du ministre du Travail, M. Rogers, disant qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir les moyens d'atténuer le chômage et le marasme de l'agriculture, et, dans ce dessein, d'autoriser l'exécution, à même les sommes allouées par le Parlement, d'entreprises à l'avantage général du Canada et indispensables aux fins de la loi, et aussi pour fournir, à même les sommes non allouées du fonds de revenu consolidé, une assistance financière aux provinces sous forme de prêts, d'avances ou de garanties, etc.

M. Denton Massey a critiqué la politique du gouvernement. Selon lui, il est évident que le gouvernement ne veut rien faire pour régler le problème du chômage. Son programme législatif, dit-il, est vierge de toute mesure propre à fournir du travail. Le gouvernement semble dire aux chômeurs: "Ne vous inquiétez pas; le gouvernement sait que vous êtes sous le secours direct; il ne vous laissera pas mourir de faim; il n'est naturellement pas prêt à présenter des lois pour vous donner du travail ou vous aider à en trouver, mais ne vous inquiétez pas: vous ne mourrez pas de faim."

La résolution mise en débat est la même vieille résolution qui revient chaque année, fabriquée par le fédéral et les provinces. La politique du chômage du gouvernement a porté de pauvres fruits les années précédentes. Cette année, rien de neuf. Et pourtant le problème du chômage s'aggrave et devient de plus en plus désespérant. Le gouvernement a l'attitude devant le chômage de la mule sous le tonnerre grondant. La mule se contente de fermer les yeux.

Le discours de M. Rogers, en mars, dit-il, n'a été qu'une admission générale de toutes les fautes du gouvernement en matière de chômage. Il a battu sa coulpe; jamais il n'a entendu discours plus défaitiste en cette Chambre.

Le député de Greenwood cite ensuite M. Rogers et critique sa conduite, ses déclarations, sa trop facile résignation.

Après une nomenclature d'octrois qui sentent tous le secours direct, faite par M. Massey, le ministre Rogers intervient:

"D'après le député de Greenwood, dit-il, nous sommes tous sous le secours."

— Nous le serons si ce gouvernement n'est pas capable de nous donner du travail, dit M. Massey.

M. Massey passe à l'agriculture et soutient que le gouvernement n'a recouru qu'à des expédients en matière agricole au lieu d'élaborer une véritable politique agricole.

Morts de misère

Dans la dernière partie de son discours M. Massey est allé jusqu'à dire que des milliers de chômeurs nomades sont morts de misère et de faim, en raison de l'indurie du pouvoir fédéral.

MM. Rogers et Lapointe ont relevé cette déclaration et ont sommé M. Massey d'en nommer. Celui-ci

a refusé de donner des détails, disant qu'il tenait ces renseignements de relations personnelles avec des jeunes gens et que sa parole vaut celle du ministre Rogers. Si M. Rogers a un peu voyagé à travers le pays, dit-il, il sait que ce que le raconté est vrai. Des députés ont ri. Les chômeurs ne rient pas, a repris M. Massey.

Cette déclaration de M. Massey a jeté la Chambre dans le tumulte. Le député de Greenwood a ajouté qu'à Vancouver et à Toronto la situation indique que le problème du chômage n'a pas reçu de solution permanente. Depuis les trois ans et demi qu'il est au pouvoir, dit-il, le gouvernement fédéral n'a fait que pallier le chômage. Il n'a rien fait de caractère permanent pour le régler. Il a ignoré les recommandations de sa propre Commission nationale de chômage.

Onze points

M. Massey a terminé son discours en proposant un programme d'assistance-chômage en onze points. Les voici:

1) Développement des Territoires du Nord-Ouest, du nord des provinces de l'Ouest, du nord de l'Ontario et du nord de Québec, grâce à des routes conduisant aux régions minières, ce qui fournirait du travail passager et du travail permanent à des centaines de milliers d'hommes.

2) Programme étendu et intensif de reboisement à travers tout le pays de façon à prévenir l'appauvrissement des forêts.

3) Protection des cours d'eau et endiguement.

4) Embellissement, en général, du Canada pour attirer les touristes grâce à la construction de routes et à la protection du poisson et du gibier.

5) Disparition des taudis grâce à un vaste programme de rénovation de l'habitation, avec le concours des provinces.

6) Aide à la jeunesse d'après un plan en rapport avec l'ampleur du problème.

7) Etablissement de camps de construction pour jeunes gens s'inspirant d'un plan en faveur aux Etats-Unis.

8) Bureaux de placement fédéraux à travers le Canada sous l'administration fédérale, tels que recommandés dans le rapport de la commission nationale de placement.

9) Coopération entre le pouvoir fédéral et les patrons pour le rajustement économique intérieur du pays.

10) Campagne sous le signe "Année de la prospérité du Canada" à l'aide des journaux et de la radio pour rétablir la confiance dans les affaires et pousser à l'achat des marchandises canadiennes (achat chez nous).

11) Tenue d'une conférence fédérale-provinciale-municipale, sous la présidence de quelque homme d'Etat anglais, comme lord Willingdon, ancien gouverneur général du Canada, pour rechercher les moyens pour Ottawa, les provinces et les municipalités de coopérer plus étroitement à la solution de nos maux.

Comme Moïse

M. Deachman, député libéral de Huron-Nord, a fait des compliments ironiques à M. Massey de son discours. On devrait mettre, selon lui, M. Massey et ses commandements en "vues animées", comme Moïse et ses tables de la loi. Il a ajouté que le Christ a dit qu'il y aura toujours des pauvres. Il a aussi dit que le remède au chômage est toujours le même: l'accroissement du commerce à la suite de quelque événement. Les partis politiques ne peuvent résoudre le chômage, pas plus les créditistes que les coopérativistes. Les conservateurs ont voulu le résoudre avec la protection tarifaire. Les libéraux sont ceux qui y réussissent le mieux à date.

M. MacInnis, député coopérativiste de Vancouver-Est, est d'avis que les producteurs de richesse, selon le régime capitaliste, ne peuvent nullement consommer tout ce qu'ils produisent. Les libéraux, dit-il, s'intéressaient beaucoup dans l'opposition au problème du chômage. Depuis qu'ils sont au pouvoir, cet intérêt paraît s'être évaporé.

M. Walter Hill, créditiste de Jasper-Edson, déclare que c'est l'achèvement de la machine qui a créé le chômage. Ce n'est pas un problème de chômage, dit-il, c'est bien plutôt un problème de loisirs. En bon créditiste il reproche à M. Massey de n'avoir pas dit d'où viendra l'argent pour l'exécution de son programme. Il prétend que tout écolier peut proposer des travaux, mais c'est le problème financier qui l'a fait aussi résoudre.

M. Church, député conservateur torontois, est le dernier à parler. Il croit que le Canada, avec ses vastes ressources naturelles, ne devrait compter aucun chômeur. Les municipalités sont mal traitées: elles n'ont pas grande latitude d'impôt et n'ont aucun contrôle sur le commerce et l'immigration, mais elles portent la grande part du fardeau du chômage.

Le débat doit se poursuivre aujourd'hui sur le même sujet.

A. A.

Ces "fraternités"

Pendant la dernière partie de la séance du comité parlementaire des chemins de fer hier midi, le député Wilfrid Lacroix, parrain du projet de loi destiné à exiger des employés ferroviaires capables de parler la langue de la majorité des habitants des régions où ils travaillent, a porté de rudes attaques contre les Brotherhoods qui s'opposent à son projet de loi.

— Partout à travers la province de Québec, dit-il, on se plaint de



CHEMISES DE BELLE QUALITE

POUR HOMMES ET JEUNES GENS

Broadcloth dans les nouvelles rayures fines. Tons de bleu, gris, brun, vert.

Une demi-douzaine de ces chemises seront appréciées pour la fin du printemps et vous trouverez certainement que la qualité est remarquablement supérieure au prix... 1.59 2 pour \$3

Encolures: 13 1/2 à 17 1/2. Collet à même ou 2 faux cols empestés.

Venez ou téléphonez: Plateau 5151 — local 202

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Dupuis Frères
ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

LES PISTES DE SKI

Rapports du Pacifique Canadien et du Canadien National sur les conditions atmosphériques et l'état des pistes de ski dans la province de Québec, 10 hrs a.m. ce matin.

ENDROITS	Température	Dernière chute de neige		Ensemble total	Temps et état des pistes
		Avril	Epais-seur		
Christieville, C.N.	27+	13	2	55	Clair. Neige granulée.
Grand'Mère, C.N.	25+	13	3	70	Clair. Neige granulée.
Montebello, C.P.	26+	12	1	23	Clair. Neige granulée.
Monfort, C.N.	26+	13	2	55	Clair. Neige granulée.
Mont-Rolland, (Ste-Adèle) C.P.	25+	13	2	45	Clair. Neige granulée.
Morin Heights, C.N.	27+	13	2	55	Clair. Neige granulée.
Rawdon, C.N.	28+	13	2	68	Clair. Neige granulée.
St-Agathe, C.P.	25+	12	1	38	Clair. Neige granulée.
St-Faustin, C.P.	28+	12	4	40	Clair. Neige granulée.
St-Gabriel Brandon, C.P.	27+	11	2	50	Clair. Neige granulée.
St-Jovite, C.P. (L. Mercier, Mont-Tremblant)	26+	13	2	30	Clair. Neige granulée.
St-Marguerite (V. Rivier) C.P.	28+	12	2	30	Clair. Neige granulée.
St-Sauveur, C.N.	25+	3	2	56	Clair. Neige granulée.
Shawbridge, C.N. (Piedmont)	25+	13	2	45	Clair. Neige granulée.
Sutton, C.P. (Abercorn)	26+	3	2	24	Clair. Neige granulée.
Québec C.P. (Lac Beauport)	30+	4	3	80	Clair. Neige granulée.
Val David, C.P.	28+	12	2	30	Clair. Neige granulée.
Waterloo, C.N.	28+	3	3	56	Clair. Neige granulée.

Les épaisseurs sont en pouces.

ces "fraternités" qu'on considère comme des "family compacts" ou clans. Les Canadiens français n'ont aucune sympathie pour ces "fraternités", et le bill actuel rendra chaque année tant qu'il ne sera pas adopté. Voilà 25 ans que les Canadiens français se plaignent de la situation qui leur est faite, et ils veulent avoir justice. Ils ne demandent qu'un juste traitement.

"A preuve, poursuit M. Lacroix, que ces "fraternités" sont des clans et qu'elles s'acharnent à mettre obstacle à l'avancement des employés ferroviaires canadiens-français, il est à peu près impossible à un Canadien français d'obtenir un emploi dans les chemins de fer à moins que son père ne soit ou n'ait été lui-même un cheminot."

Joute de hockey transmise par le poste CBM

Le poste CBM, de Radio-Canada, transmettra, ce soir, de 9h. à 10h. 30, la joute de hockey Royal vs Port-Arthur au Forum.

Le président sera présent

Washington, 14. — Franklin D. Roosevelt, président des Etats-Unis, a accepté l'invitation de Clark Griffith, président des Sénateurs de Washington de la ligue Américaine, de lancer la première balle lors de la joute d'ouverture contre les Yankees de New-York à Washington.

BONNE NOUVELLE

Nouveau Rayon: **HABITS et PALETOTS**
sur mesures par des tailleurs-créateurs de modes au service des plus grands spécialistes en fourrures au Canada.

Téléphone: **HARBOUR 8191**

CHAS DESJARDINS & C^{IE}
FRANÇOIS DESJARDINS, président

— 1170 —
rue St-Denis
près
Dorchester

EMMAGASINAGE

2% DE VOTRE EVALUATION

Protégez vos FOURRURES contre le feu, le vol, les mites, etc., en les confiant aux plus grands spécialistes en fourrures au Canada.